

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou

**Faculté des sciences économiques, sciences de gestions et sciences
commerciales**

Département des sciences économiques



Mémoire



**De fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master
académique en sciences économiques**

Option: Banque et Marchés Financiers

Sujet:

***Les paradis fiscaux et les sociétés offshores: cas du
scandale d'évasion fiscale "Panama Papers"***

Réalisé par:

M^{elle} FERHATI Naima

Préparé sous la direction de:

D^r AMIAR Lila

Mémoire soutenu devant le jury composé de:

Président: *D^r OUALIKENE Selim, Maitre de conférences "A".*

Examineur: *M^r IMOUDACHE Nadir, Maitre Assistant "A".*

Examineur: *M^{elle} SI MANSOUR Farida, Maitre Assistante "A".*

Rapporteur: *D^r AMIAR Lila, Maitre de conférences "A".*

Date de soutenance: 27/09/2017

Promotion 2017

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou

**Faculté des sciences économiques, sciences de gestions et sciences
commerciales**

Département des sciences économiques



Mémoire



**De fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master
académique en sciences économiques**

Option: Banque et Marchés Financiers

Sujet:

*Les paradis fiscaux et les sociétés offshores: cas du
scandale d'évasion fiscale "Panama Papers"*

Réalisé par:

M^{elle} FERHATI Naima

Préparé sous la direction de:

D^r AMIAR Lila

Mémoire soutenu devant le jury composé de:

Président: *D^r OUALIKENE Selim, Maitre de conférences "A".*

Examineur: *M^r IMOUDACHE Nadir, Maitre Assistant "A".*

Examineur: *M^{elle} SI MANSOUR Farida, Maitre Assistante "A".*

Rapporteur: *D^r AMIAR Lila, Maitre de conférences "A".*

Date de soutenance: 27/09/2017

Promotion 2017

Remerciements

À la fin de la rédaction de ce mémoire, c'est un devoir agréable d'exprimer en quelques lignes la reconnaissance que je dois à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce travail.

Dans un premier temps, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M^{me} Amiar; ma promotrice et responsable du master "Banque & Marchés Financiers". J'ai eu le privilège de profiter de vos vastes connaissances ainsi que votre profond savoir-faire. J'ai pu aussi apprécier vos qualités professionnelles qui ont suscité mon admiration. Croyez Madame, à mon profond respect, ma gratitude et mes sentiments de haute estime.

Je remercie également la revue "Alternatives Économiques" pour toute la documentation qu'ils ont mise à ma disposition.

Je tiens à remercier tout particulièrement M^r Chavagneux; éditorialiste à "Alternatives Économiques" et spécialiste des paradis fiscaux et de la régulation des banques et de la finance, d'avoir répondu à toutes mes questions avec beaucoup de pédagogie et de modestie et de m'avoir éclairé sur mon sujet de recherche.

Je tiens à gratifier aussi les membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche en acceptant d'examiner mon travail.

Enfin, j'adresse mes sincères sentiments de gratitude et de reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Ferhati Naima.

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau N°01: Classement des paradis fiscaux selon le FSI.....	40
---	----

Liste des figures

Figure N°01: Distinction entre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale.....	15
Figure N°02: Optimisation fiscale de Google.....	18
Figure N°03: La courbe de Laffer.....	25
Figure N°04: Exemple d'une société-écran.....	45
Figure N°05: Les qualités recherchées par les investisseurs en offshoring.....	55
Figure N°06: Les facteurs d'attractivité d'une destination offshore.....	55
Figure N°07: Le double irlandais et le sandwich hollandais.....	62
Figure N°08: Panama Papers; le plus massif des leaks journalistiques.....	82
Figure N°09: Les dix banques les plus citées dans le scandale des Panama Papers.....	101
Figure N°10: Les sociétés offshores enregistrées par la Société Générale Chez Mossack Fonseca.....	102

Liste des acronymes et abréviations

BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BEPS	<i>Base Erosion and Profit Shifting</i>
BOT	<i>Build Opérate Transfer</i>
BPO	<i>Business Process Outsourcing</i>
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CNUCED	Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement
CPI	<i>Center for Public Integrity</i>
FACTA	<i>Foteign Account Tax Compliance Act</i>
FIFA	Fédération Internationale de Football Assosiation
FMI	Fonds Monétaire International
FSF	Forum de Stabilité Financière
FSI	<i>Financial Secrecy Indice</i>
GAFI	Groupe d'Action Financière
HSBC	<i>Hong Kong and Shanghai Banking Corporation</i>
IBC	<i>International Business Company</i>
ICIJ	<i>International Consotrium of Investigative Journalists</i>
IT	Infrastructures telecoms
ITO	<i>Information Technology Outsourcing</i>
JITSIC	<i>Joint International Tax Shelter Information and Collaboration</i>
KPO	<i>Knowledge Process Outsourcing</i>
LLP	<i>Limited Liabilities Partner</i>
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPE	Personne Politiquement Exposée
SDN	Société Des Nations
SSII	Sociétés de Services en Ingénierie Informatique
TJN	<i>Tax Justice Network</i>
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBS	Union des Banques Suisses
UE	Union Européenne
UEFA	Union des associations Européennes de Football
VIP	<i>Very Important Person</i>

Sommaire

Introduction générale.....	7
<u>Chapitre I: Paradis fiscaux, fraude et optimisation fiscale</u>	
Introduction.....	12
Section 01: Présentation des paradis fiscaux et notions relatives.....	13
Section 02: Aperçu historique sur l'émergence des paradis fiscaux.....	24
Section 03: Manifestation et formes de l'évasion et de la fraude fiscales.....	29
Section 04: Moyens et mesures de lutte contre les paradis fiscaux.....	36
Conclusion.....	42
<u>Chapitre II: Les sociétés offshores et l'offshoring à l'international</u>	
Introduction.....	44
Section 01: Présentation des sociétés offshores.....	45
Section 02: L'offshoring à l'international.....	52
Section 03: Les firmes multinationales et l'offshore.....	60
Section 04: Exemples de montages fiscaux offshores.....	67
Conclusion.....	74
<u>Chapitre III: Panama Papers, le plus grand scandale de l'évasion fiscale et de l'offshore</u>	
Introduction.....	77
Section 01: Vue d'ensemble sur les leaks et les Panama Papers.....	78
Section 02: Mossack Fonseca; le cabinet panaméen au centre de l'affaire.....	87
Section 03: Les personnalités et organisations impliquées dans le scandale des Panama Papers.....	96
Section 04: Panama Papers; réactions, conséquences et mesures.....	109
Conclusion.....	116
Conclusion générale.....	118



**INTRODUCTION
GENERALE**

Introduction générale

L'économie contemporaine et sa dynamique mondialisation favorise l'internationalisation des échanges et l'unification des politiques économiques entre différents Etats dans une logique de globalisation dans laquelle viennent s'engouffrer des tentatives d'intégration économique et d'abolition des restrictions tarifaires (taxes, droits de douane) et non tarifaires sur le commerce. En dépit de leurs systèmes fiscaux nationaux différents, la globalisation de l'économie condamne les Etats à coexister. Ces derniers se trouvent mis, plus ou moins, en concurrence par des acteurs qui cherchent à minimiser leur impôt.

La sphère de l'économie contemporaine alimente, entre autre, de nombreux débats animés par les partisans et les détracteurs d'un phénomène qu'on nomme «offshorisation», auquel vient se greffer la notion de «paradis fiscal». La prolifération des Paradis fiscaux et des mécanismes d'offshorisation, qui permettent aux multinationales et aux grosses fortunes de se soustraire à leurs responsabilités envers les Etats, est favorisée par l'idéologie économique dominante et la libéralisation financière. En effet, les paradis fiscaux se sont développés au sein d'une sphère économique et financière marquée par le développement du capitalisme et l'internationalisation des échanges au sein d'espaces souverains démultipliés.

L'expression «paradis fiscal» est assez imagée et évoque dans notre esprit des contrées lointaines aux décors paradisiaques. Pour certaines personnes un paradis fiscal correspond à une île enchantées avec du soleil et des palmiers située au bout du monde et où quelques milliardaires s'enrichissent en dormant. En réalité, cette première vision est à la fois erronée et trompeuse, car même si il n'existe aucune définition précise des paradis fiscaux, des caractéristiques communes permettent d'identifier ces trous noirs par lesquels des montants astronomiques transitent provoquant des conséquences néfastes pour l'ensemble de l'économie mondiale.

Les paradis fiscaux, qui défrayent souvent la chronique, sont au cœur d'un vaste système d'évasion fiscale rendu possible grâce à des sociétés offshores créées et gérées par des prestataires offshores. Ces sociétés non-résidentes, qui établissent leur siège social dans des pays où elles n'exercent aucun commerce et où les dirigeants responsables ne sont pas domiciliés, bénéficient des avantages fiscaux et de l'opacité financière qu'offrent les paradis fiscaux. Le recours aux sociétés offshores se manifeste dans le cadre de la gestion du patrimoine des particuliers, de l'activité commerciale des firmes qui se déploient à l'international, ainsi que dans le cadre du commerce maritime.

Le scandale d'évasion fiscale "*Pamana Papers*", déclenché en avril 2016, a remis à l'honneur les débats récurrents sur l'utilisation des sociétés offshores et plus particulièrement la place qu'occupent les paradis fiscaux au sein de l'économie contemporaine globalisée. Ce débat, qui fait intervenir les Etats les plus puissants et les organisations internationales les plus influentes, s'inscrit dans le cadre de la problématique de la mondialisation de l'économie et les questionnements qu'elle soulève en matière des enjeux de la justice sociale et de l'équilibre politique et sociétal.

Les révélations du scandale des Panama Papers ont mis en lumière le cabinet d'avocats panaméen, Mossack Fonseca, qui a orchestré un système d'évasion fiscale d'ampleur planétaire favorisé par le secret bancaire, l'opacité financière, la souplesse des procédures d'enregistrement des sociétés offshores, et les avantages fiscaux que procurent les centres financiers offshores ou les paradis fiscaux. Ces révélations, survenues suite à la fuite de 11,5 millions de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats Mossack Fonseca et résultant de la coopération de journalistes d'investigation de 109 rédactions coordonnés par le Consortium International pour le Journalisme d'Investigation (ICIJ), ont provoqué une onde de choc mondiale de par l'importance des personnes qui sont directement incriminées par ce scandale.

✓ La problématique

Les paradis fiscaux, dans leur mode de fonctionnement s'inscrivent dans une dynamique d'ordre fiscale qui explique à elle seule l'objet et la raison de leur existence. Ils sont le lieu d'implantation privilégié des sociétés offshores. La création de ces dernières se justifie souvent par les multiples avantages qu'elles offrent. Pour autant, cela ne veut pas dire que leur création se fait à la légère, c'est un processus qui s'effectue à l'aide d'avocats fiscalistes et de cabinets spécialisés comme Mossack Fonseca. Très souvent, une société offshore est la solution à une imposition devenue trop lourde destinée, en particulier, aux entreprises qui estiment qu'elles paient trop de charges qui freinent l'évolution de leur activité face à la demande. Du fait que les paradis fiscaux et les sociétés offshores sont destinés à offrir un allègement fiscal aux agents économiques, notre problématique se décline à travers une question centrale qui consiste à comprendre:

Comment le recours aux paradis fiscaux et aux sociétés offshores, censé procurer un allègement fiscal, a conduit à un scandale d'évasion et de fraude fiscales sans précédent ?

La réponse à cette problématique principale nécessite de répondre aux questions qui en découlent:

- ✓ Quelles sont les formes que la fraude et l'évasion fiscales peuvent revêtir ?
- ✓ Qui profite des paradis fiscaux et des sociétés offshores ? Et qui sont les acteurs qui en abusent ?
- ✓ Quels sont les obstacles de la lutte contre les contestations du pouvoir fiscal ?
- ✓ Quel est le rôle joué par les cabinets d'avocats, tel que Mossack Fonseca dans les systèmes de fraude et d'évasion fiscales ?
- ✓ Quelles sont les conséquences d'un scandale d'évasion fiscale sur le plan politique ?
- ✓ Pourquoi les grandes nations ne s'opposent pas pour enrayer les agissements des paradis fiscaux d'une manière plus radicale ?

✓ Hypothèses

Les hypothèses que nous pouvons poser pour répondre à notre problématique sont:

Hypothèse 01: La négligence des administrations fiscales et le manque de rigueur des régulateurs et des organisations internationales chargées de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales sont à l'origine du scandale des Panama Papers.

Hypothèse 02: Le niveau de discrétion élevé offert par le secret bancaire de certaines juridictions offshores permet aux personnes riches de dissimuler leur fortune pour payer moins d'impôt, leur permettant ainsi de faire de l'évasion fiscale.

Hypothèse 03: Les structures juridiques et les montages sophistiqués proposés par les prestataires offshores procurent un niveau d'opacité optimal capable d'occulter l'origine et le propriétaire des fonds offrant ainsi une boîte noire pour la criminalité internationale et les fraudeurs fiscaux.

✓ Intérêt du sujet et objet de la recherche

Le choix du sujet de recherche revient aussi bien à son originalité et sa pertinence qu'à l'intérêt personnel éprouvé à la question des paradis fiscaux et des sociétés offshores qui relèvent de ma formation et s'inscrivent dans le champ de recherche de ma spécialité.

L'intérêt de ce travail se situe à trois niveaux:

- ✓ Les paradis fiscaux sont très appréciés par les riches et les plus grosses multinationales, l'intérêt premier consiste donc à cerner la notion de «paradis fiscal» et de développer les concepts fondamentaux de fraude, d'évasion et d'optimisation fiscales afin de lever l'ambiguïté quant à leur utilisation;
- ✓ Les sociétés offshores sont des structures juridiques intrigantes avec des registres de commerce et des sièges sociaux mais sans aucune activité réelle, une analyse complète de ces sociétés et du phénomène de l'offshoring en est donc le deuxième intérêt;
- ✓ Le scandale des Panama Papers a eu un retentissement international avec une enquête réalisée par une centaine de médias mettant en lumière l'ampleur de la fraude rendue possible dans les paradis fiscaux.

L'objet de cette recherche est d'étudier le phénomène des paradis fiscaux et des sociétés offshores ainsi que les motivations qui poussent les acteurs économiques de tout genre à y recourir. Le but étant de faire une analyse graduelle qui nous permettra de décrypter et de comprendre le scandale des Panama Papers qui a secoué l'économie mondiale.

✓ Démarche méthodologique

Pour répondre à la problématique tout en cadrant notre recherche nous avons opté pour une étude qualitative basée sur une démarche analytique à travers laquelle nous nous sommes intéressés au scandale des Panama Papers pour comprendre le phénomène des paradis fiscaux et des sociétés offshores.

Concernant nos supports bibliographiques, nous avons eu recours aux moyens suivants: les ouvrages publiés par les spécialistes des paradis fiscaux et de la finance offshore, les études académiques et professionnels, les rapports annuels des organismes chargés de la lutte contre les paradis fiscaux (OCDE, G20,), les articles et publications des médias qui ont participé à la révélation des Panama Papers (Le Monde, ICIJ), des quotidiens économiques (Alternatives Economiques), des revues (Economie Politique) et d'autres journaux en ligne (Le Figaro, Algérie Focus), des émissions télévisées, notamment Cash Investigation, ainsi que la recherche sur des sites officiels.

Toutefois, nous nous sommes heurtés à certaines entraves quant à l'accès à l'information. Quoique le sujet soit intéressant, il reste tout de même difficile à traiter car il s'agit d'un sujet presque tabou sur lequel les livres sont peu nombreux et les informations ne courent pas les rues.

✓ **Structure du mémoire**

Pour répondre à notre problématique et aux questions secondaires, ce mémoire est subdivisé en trois chapitres complémentaires. Il sera structuré comme suit:

- ✓ Dans le premier chapitre sera présentée une analyse détaillée des paradis fiscaux allant de leur définition jusqu'aux moyens de lutte déployés à leur encontre, en passant par leur histoire et les formes que peut revêtir la fraude et l'évasion fiscales;
- ✓ Une présentation des sociétés offshores et de l'offshoring à l'international fera l'objet du deuxième chapitre, qui portera également des exemples sur les montages offshores les plus utilisés,
- ✓ Le dernier chapitre nous permettra de répondre concrètement aux hypothèses de notre recherche, car il sera consacré au décryptage et à l'analyse du scandale des Panama Papers.

Pour enfin répondre, dans la conclusion, à toutes les questions que nous avons soulevées et mettre en relief les idées principales qui doivent être retenues à l'issue de cette étude.



CHAPITRE I:

*Paradis fiscaux, fraude et
optimisation fiscales*

Introduction

De par le rôle décisif que jouent les paradis fiscaux dans le fonctionnement de la mondialisation économique contemporaine, ces derniers constituent un véritable enfer pour la prospérité de la finance internationale en fournissant les infrastructures et les services nécessaires aux transactions opaques. Cette situation est favorisée par la fraude et l'évasion fiscales qui ne cessent de gagner du terrain malgré des mesures répressives et préventives de plus en plus rigoureuses.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), les paradis fiscaux représentaient en 2004 pas moins de 50% des flux financiers internationaux, et étaient impliqués dans plus d'un tiers des portefeuilles d'investissements mondiaux. Non seulement ils privent des Etats de recettes importantes, mais ils sont au cœur de l'instabilité de la finance mondiale.

Apparus au XIX^e siècle lorsque le New Jersey et le Delaware offrirent des conditions fiscales très souples aux entreprises, les paradis fiscaux se sont développés dans les années 60 à partir de la place de Londres. Ce développement est justifié par les magouilles financières pratiquées par les multinationales en usant d'astuces juridiques et réglementaires pour amoindrir, voire annihiler l'effet de l'impôt sur leur rentabilité, ces techniques d'optimisation de l'impôt mettent en concurrence les Etats les poussant à accorder des conditions fiscales de plus en plus exceptionnelles. Mais c'est sans compter sur l'Organisation de Coopération et de Développement Economique(OCDE), l'Union Européenne (UE), le gouvernement américain et le G20 qui interviennent pour favoriser une bonne gouvernance en matière fiscale, et pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales qui portent préjudice non seulement sur le plan national qu'international.

Dans ce premier chapitre, l'objectif est tout d'abord de lever l'ambigüité quant à la confusion qui peut exister entre certaines notions de base, puis de répondre aux questions suivantes: quelles sont les formes que la fraude et la l'évasion fiscales peuvent revêtir ? Et quels sont les moyens de lutte contre ces contestations du pouvoir fiscal ?

Pour se faire, ce chapitre est scindé en quatre sections:

Section 01: Présentation des paradis fiscaux et notions à ne pas confondre.

Section 02: Aperçu historique sur l'émergence des paradis fiscaux.

Section 03: Manifestation et formes de la fraude et de l'évasion fiscales.

Section 04: Moyens et mesures de lutte contre les paradis fiscaux.

Section 01:

Présentation des paradis fiscaux et notions relatives

L'expression «paradis fiscaux», "tax havens" en anglais, donne souvent une image négative, car pour beaucoup de personnes, paradis fiscal signifie fraude et évasion fiscales. Toutefois, un paradis fiscal est un centre de services financiers en offshore destiné, à priori, à l'optimisation fiscale. Les notions optimisation fiscale, fraude fiscale, et évasion fiscale portent à confusion tant elles sont liées.

1-1- Définitions

Avant de définir les paradis fiscaux et les notions avoisinantes, il est pertinent de souligner que le terme est partiellement trompeur; car un paradis fiscal peut parfois être un paradis financier permettant, en plus l'échapper à l'impôt, de réaliser des opérations financières dans le secret le plus total.

1-1-1- Définition des paradis fiscaux

Aucune définition précise d'un paradis fiscal n'existe, ni dans la législation ni dans la jurisprudence. Cependant, plusieurs organisations internationales proposent des définitions axées sur des critères d'identification plus ou moins partiels.

✓ Selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI)

La BRI retient l'appellation de «centre financier offshore»¹ dans laquelle elle classe les territoires dont les activités n'ont pas crû de «manière organique», c'est-à-dire organisée. La BRI n'est pas claire pour autant sur ce qu'elle considère comme organisé ou non.

✓ Selon les critères retenus pas l'OCDE

La définition établie par l'OCDE, selon laquelle un paradis fiscal est une juridiction imposant peu ou pas d'impôt sur les revenus de capitaux et qui présente en plus l'un des quatre critères suivants: impôt inexistant ou insignifiant, absence de transparence, législation empêchant l'échange d'information avec les autres administrations et enfin tolérance envers les sociétés-écrans ayant une activité fictive.

Ainsi, l'OCDE se focalise sur les paradis fiscaux qui ne manifestent pas leur intérêt à coopérer.

¹Appelé également «centre financier extraterritorial», désigne une place organisée par certains Etats ou par certains territoires qui réservent des règles spécifiques semblables à celles des paradis fiscaux aux seules opérations internationales n'ayant aucun lien avec une activité économique au sein de leur territoire, à titre d'exemple on peut citer la place de Londres; théâtre de la naissance des marchés des Eurodevises.

✓ **Selon le Groupe d'Action Financière (GAFI)²**

La définition retenue présente les paradis fiscaux comme des «pays ou territoires non coopératifs» dont la caractéristique première est d'être sous-réglémentés: en matière financière, de coopération administrative internationale et de prévention, détection et répression du blanchiment de capitaux.

✓ **Selon le Forum de Stabilité Financière (FSF)**

Les centres financiers offshores sont des juridictions attirant un niveau élevé d'activité de la part de non-résidents. Ils proposent une faible imposition, un régime peu contraignant d'enregistrement des entreprises, un niveau de confidentialité des transactions excessif et l'impossibilité pour les résidents d'avoir recours aux mêmes avantages.

D'après Chavagneux et Palan³ «ces définitions adoptées par les institutions internationales partagent toutes la même caractéristique: éviter que les pratiques des grandes places financières puissent être montrée du doigt et privilégier les définitions étroites et floues amenant à pouvoir stigmatiser les comportements les plus répréhensibles». Toutefois, on peut établir une définition sommaire: sont considérés comme des paradis fiscaux des territoires, qui, en plus d'offrir une fiscalité extrêmement avantageuse, voire inexistante, entretiennent le culte du secret et sont réputés pour leur opacité. La notion de fiscalité avantageuse prend comme élément de comparaison les niveaux d'imposition en vigueur dans les pays membres de l'OCDE.

1-1-2- Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale: distinction

Les termes «fraude», «évasion» et «optimisation» fiscales sont intimement liés, mais ils revêtent néanmoins différents aspects.

La fraude et l'évasion fiscale font partie des actes dont la finalité est la contestation du pouvoir fiscal. Autrement dit, se sont des formes de résistance à l'ordre fiscale aussi bien national qu'international. Il est évident que la fraude fiscale est un délit, l'ambiguïté réside dans la distinction entre l'évasion fiscale, qui n'est même pas poursuivie dans certains pays, et l'optimisation fiscale.

✓ **La fraude fiscale**

La fraude fiscale peut être définie comme une infraction à la loi impliquant des manœuvres dolosives commises dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal, voire d'échapper à l'impôt. C'est donc une pratique illicite qui a pour objectif d'escamoter des sommes imposables afin de ne pas payer les taxes dues. Autrement dit, c'est la tentative de se soustraire frauduleusement au paiement de l'impôt par dissimulation *volontaire* de sommes sujettes à cet impôt.

² Le GAFI est l'institution en charge de la lutte internationale contre le blanchiment d'argent mafieux.

³ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. *Les paradis fiscaux*. Paris: Edition La Découverte, 2007, p. 08-09.

✓ L'optimisation fiscale

L'optimisation fiscale n'est pas un délit puisqu'elle correspond à l'usage habile des lois et des conventions pour réduire la charge fiscale. Elle peut donc être considérée comme un élément de stratégie patrimoniale internationale parfaitement légale, ou de maximisation de la rentabilité des entreprises parfaitement intelligent. La question réside dans la frontière entre la fraude et l'optimisation fiscale.

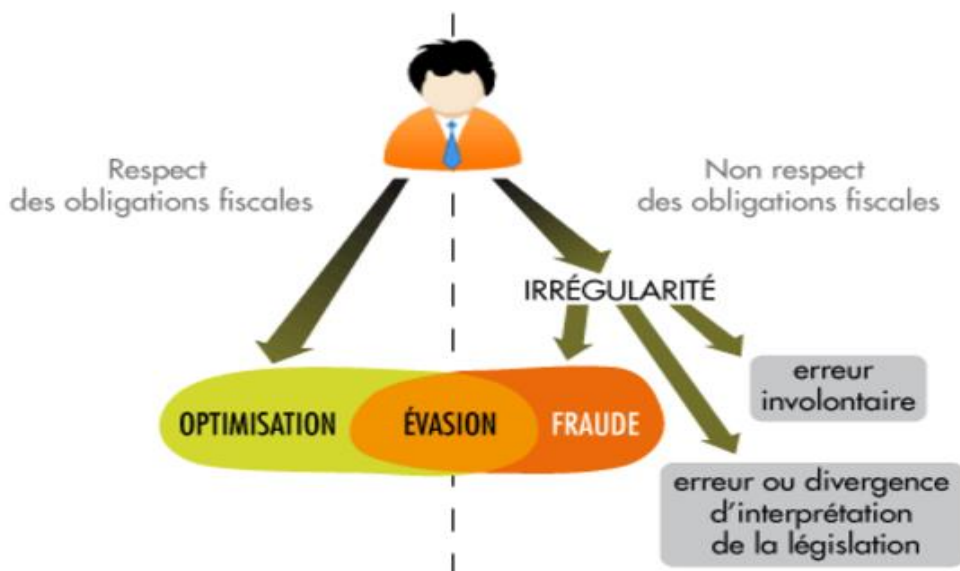
Dans la mesure où la fraude consiste à contourner volontairement la législation fiscale, à la différence de l'optimisation où cette même législation est utilisée pour échapper à l'impôt par différents moyens légaux (régimes dérogatoires, utilisation de niches fiscales⁴...), l'optimisation fiscale est légale contrairement à la fraude même si sa légitimité ou son efficacité peut être contestée.

✓ L'évasion fiscale

L'évasion fiscale se situe entre l'optimisation et la fraude fiscale. Elle correspond aux comportements visant à réduire le montant des prélèvements obligatoires mais sans l'existence de l'élément *intentionnel*, c'est l'absence de cet élément qui permet de distinguer la fraude de l'évasion fiscale. Si le contribuable recourt à des moyens légaux, l'évasion devient de l'optimisation. A l'inverse, si elle s'appuie sur des techniques illicites, l'évasion s'apparente à de la fraude.

Le schéma ci-dessous illustre de manière simplifiée la différence entre ces trois notions.

Figure N°01: Distinction entre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales.



Source: Rapport du Sénat français, l'évasion fiscale les actifs et des capitaux hors de France et ses incidence fiscales, juillet 2012.

⁴ Les niches fiscales désignent des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les contribuables leur permettant de réduire le montant de leur impôt sous certaines conditions. Le bénéfice que peuvent tirer les contribuables est plafonné.

Commentaire: d'après la figure, la frontière entre la fraude et l'évasion fiscales est très fine, l'intention du contribuable en est l'élément différenciateur.

1-2- Caractéristiques des paradis fiscaux

Étant donné qu'il n'existe aucune définition claire des paradis fiscaux, les caractéristiques qui permettent de les reconnaître diffèrent d'une définition à une autre. Cependant, on considère que les paradis fiscaux possèdent généralement les dix caractéristiques communes suivantes⁵:

1-2-1- Une taxation faible ou nulle pour les non-résidents

De nombreux pays considérés comme des paradis fiscaux ne prélèvent aucun impôt ou n'en exigent qu'un faible impôt par rapport à celui supporté par le résident du paradis fiscal dans son pays d'origine. Ce taux d'imposition réduit dans certains pays s'explique par une stratégie, qui consiste à ne pas prélever d'impôts sur les revenus de source étrangère, pour attirer les activités bancaires étrangères, les trusts⁶ et les sociétés commerciales. Comme il peut s'agir de pays sous développés qui n'ont pas estimé nécessaire d'instaurer un impôt sur le revenu, car la faible proportion de la population pourvue d'un revenu au dessus du seuil de subsistance rend tout système d'imposition du revenu impraticable. D'autres pays, instaurent un faible taux d'imposition sur le revenu, mais uniquement pour certaines catégories spécifiques d'opérations. L'exemple le plus illustratif est le Panama avec son système d'imposition exceptionnel pour les compagnies de navigation.

Remarque: Ce critère n'est pas toujours pertinent pour qualifier un pays de paradis fiscal. Prenons le cas de la Suisse, qui, à une certaine époque jouissait d'un taux d'imposition élevé et qui a même prélevé des intérêts négatifs pour décourager les dépôts étrangers. Mais elle est considérée comme un authentique paradis fiscal en raison de son efficace secret bancaire.

1-2-2- Un secret bancaire renforcé

La confidentialité des opérations financières est une caractéristique commune partout dans le monde, la particularité des paradis fiscaux réside dans le fait qu'ils garantissent également la confidentialité des informations relatives aux clients concernant leur origine, nature, et leur nom. Grâce à l'arsenal de réglementations sur le secret bancaire, la révélation de ces informations à des tiers, même au gouvernement, est considéré comme une violation des lois pénales et civiles. C'est le cas par exemple en Suisse, en Autriche et au Luxembourg.

⁵ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. Op.cit., p. 11-14.

⁶ Le trust ou fiducie est un groupement d'entreprises ou de personnes physiques, qui mettent en commun des actifs. Une telle entité juridique gère les apports aux mieux des intérêts, d'où son nom qui signifie confiance en anglais.

1-2-3- Un secret professionnel étendu

Les paradis fiscaux soumettent les avocats, les comptables et les employés de tout genre à un contrôle réglementaire strict du respect de la confidentialité de leurs clients et leurs opérations.

1-2-4- Une procédure d'enregistrement relâché

Les paradis fiscaux offrent aux entreprises qui désirent s'y enregistrer une grande latitude quant aux informations à fournir.

1-2-5- Une liberté totale des mouvements de capitaux internationaux

La nature des activités d'un paradis fiscal fait de lui un parfait exemple de marché libre pour les transactions financières internationales.

1-2-6- Une rapidité d'exécution et d'implantation

Certains paradis fiscaux offrent la possibilité d'acheter des sociétés et de les mettre en activités en un temps record qui ne dépasse pas vingt-quatre heures, en proposant comme directeur local de la société un résident.

1-2-7- Le support d'un grand centre financier

En matière de technologie d'information, les paradis fiscaux sont reliés à un centre financier d'importance via une infrastructure de haut niveau pour permettre à l'argent de transiter rapidement. Ainsi que des moyens de communication modernes, et un minimum de structures sociales pour accueillir les expatriés

1-2-8- Une stabilité économique et politique

La stabilité économique et politique est un critère pour le choix d'un paradis fiscal; les utilisateurs à long terme des paradis fiscaux choisissent généralement les pays stables, dépendant d'une grande puissance (Monaco, Lichtenstein), ou non tel que les Pays-Bas.

1-2-9- Une bonne image de marque

Les paradis fiscaux, désireux d'attirer de plus en plus de capitaux et d'investissements, adoptent continuellement leurs législations et pratiquent une politique agressive de promotion, ce qui peut nuire à leur image de marque. Pour être attractif, un paradis fiscal ne doit pas être associé à des opérations de corruption ou de blanchiment d'argent.

1-2-10- Un réseau d'accords bilatéraux

Les paradis fiscaux se caractérisent généralement par l'existence de conventions avec les grands pays permettant d'éviter la double taxation des filiales des entreprises.

Remarque: Il n'est pas nécessaire de regrouper tous ces critères pour qualifier un pays de paradis fiscal. Cela dit, si un pays présente ces trois caractéristiques, il sera considéré comme

étant un paradis fiscal: territoire à faible contrôle et faible imposition, secret bancaire et résidence fictive.

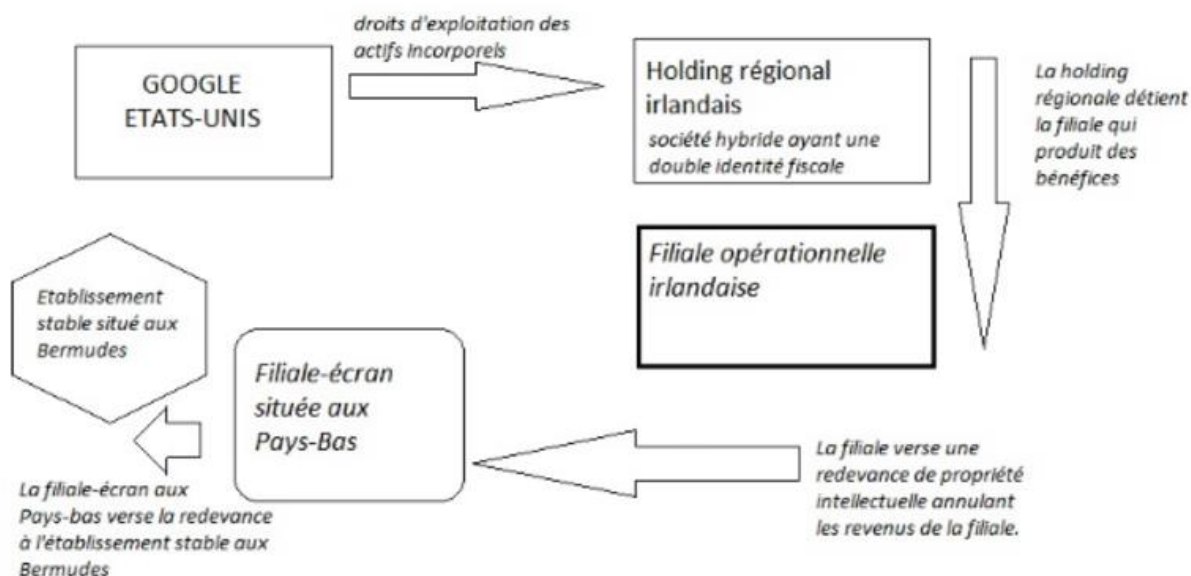
1-3- Les acteurs de l'évasion fiscale

Les paradis fiscaux offrent la possibilité d'abriter des structures qui peuvent être rentables, sans justification d'opérations commerciales véritables. Les acteurs qui font appel à ces paradis fiscaux, à travers une multitude de mécanismes sont les suivants:

- ✓ **Les multinationales:** elles font appel à des comptables, des juristes d'affaires et des banquiers qui les aident à éviter l'imposition, en transférant tout ou une partie de leurs actifs vers les pays dits paradis fiscaux, où sont convoyés les biens matériels et surtout immatériels avec l'appui des sociétés-écran.

Exemple: La société *Google* a mis en place un montage très efficace pour ne payer que 2,5% d'impôt sur ses bénéfices fait à l'étranger. Le principe c'est d'attribuer les profits à des filiales basées dans des pays où le taux d'imposition est réduit, et les dépenses à des filiales établies dans des zones où l'impôt est élevé. Cette stratégie est illustrée dans le schéma ci-dessous.

Figure N°02: Optimisation fiscale de Google.



Source: http://www.memoireonline.com/04/15/9032/m_Les-mecanismes-offshores-entre-optimisation-et-evasion-fiscale3.html (2015).

Commentaire: tout commence au siège historique de *Google* situé en Californie, une licence permettant l'exploitation des produits *Google* hors des Etats-Unis est vendue à une Holding offshore⁷ qui lui appartient établie aux Bermudes (autrement dit, *Google* se vend à lui-même le droit d'exploiter ses produits dans le reste du monde). Selon le droit américain cette

⁷ Une holding offshore est une société non résidente par opposition à une société onshore. La société "offshore" établie son siège social dans un pays dans lequel elle n'exerce aucun commerce et dont les dirigeants responsables n'y sont pas domiciliés (Voire Chapitre II).

transaction doit se faire au prix du marché, mais l'intérêt de *Google* c'est que cette vente se fasse au prix le plus bas possible (c'est une façon de limiter les profits fait par la maison mère et donc son imposition aux Etats-Unis). En 2006, le fisc américain a donné son accord sur cette vente. *Google Bermudes* revend ensuite cette licence à *Google Irlande Limited* (une autre filiale de *Google* établie à Dublin), sachant que l'Irlande c'est le pays européen avec le taux d'imposition sur la société le plus bas (12,5% contre 33% en France). La stratégie de l'entreprise est de centraliser tous les profits de *Google* en Europe au niveau *Google Dublin*. Ensuite, pour faire sortir l'argent à *Google Bermudes* sans qu'il soit taxé, la société le fait transiter par une filiale hollandaise (car le droit irlandais exonère les redevances payés à un autre pays de l'UE). Cette filiale hollandaise est en fait une société qui n'emploie personne (Société-écran: *Google Netherlands Holding*). La transition de l'argent par la Hollande sert à bénéficier d'une convention fiscale entre les Pays-Bas et les Bermudes, cette étape est nommée *le sandwich hollandais*: entre deux sociétés se glisse une tranche hollandaise. Une fois que l'argent est rapatrié aux Bermudes (qui sont un paradis fiscal reconnu) il n'est plus soumis à l'impôt. La dernière étape consiste à faire entrer les capitaux en Californie, mais si ces derniers franchissent la frontière ils seront taxés au taux de 35%. Pour éviter cet impôt, l'argent reste aux Bermudes et ne franchit jamais la frontière.

- ✓ **Les hauts revenus et gros patrimoines:** étant donné que la fortune des personnes physiques est soumise à l'impôt, les plus riches essayent de fuir l'administration fiscale en faisant appel aux paradis fiscaux à travers deux méthodes: soit en devenant résident d'un pays à fiscalité attrayante, soit en créant une société située dans un paradis fiscal.

Exemple: l'acteur français Gérard Depardieu qui s'est installé en Belgique pour des raisons fiscales, ainsi que le chanteur Johnny Hallyday qui s'est expatrié fiscalement en Suisse.

- ✓ **Les banques:** les plus puissantes banques du monde disposent d'un réseau de filiales dans des paradis fiscaux en s'appuyant sur des structures telles que: les coquilles vides (structure juridique n'ayant plus la moindre activité), les structures bancaire parallèles (filiales de grandes banques qui ne sont pas considérées comme appartenant au même groupe) et les banques offshores qui disposent d'une licence d'exploitation en bonne et due forme dans des paradis fiscaux où sont installés leurs bureaux.

Exemple: voir l'annexe 01 qui résume dans une liste non exhaustive établie en 2017 les banques implantées dans les paradis fiscaux.

- ✓ **Les compagnies d'assurance:** l'évasion fiscale peut également se faire à partir des capitaux d'assurance vie, avec les investissements détenus au nom de la compagnie d'assurance, ce qui libère le contractant de l'obligation de déclarer le compte, tout en lui permettant de contrôler les actifs et les placements.

Exemple: aux Etats-Unis, les compagnies d'assurance recevant moins de 350 000\$ de primes sont exemptées par la loi, ce qui leur permet de créer des compagnies d'assurance fictives où

seront mises les primes qui atteindront des montant afin de constituer des réserves. Ces réserves ne sont pas taxées.

- ✓ **Les professionnel du droit et du chiffre:** les experts fiscaux jouent un rôle fondamentale; ils s'appuient sur des incertitudes, voire l'insuffisance des textes législatifs et réglementaires, et mettent en place des stratégies de contentements des administrations fiscales. Leur montée en puissance est justifiée par deux raisons: le développement de produits sophistiqués offrant des leviers de dissimulation puissants, ainsi que le développement et la diversification des sociétés offshores pour un public de plus en plus diversifié et nombreux.

Exemple: on peut citer, à titre illustratif, les avocats spécialistes, les spécialistes indépendants et surtout les Big Four⁸.

- ✓ **Les criminels:** la non coopération de paradis fiscaux avec les systèmes judiciaires des autres Etats constitue une frontière qui protège les criminels tout en leur donnant l'opportunité de blanchir leur argent sale. Tous les trafiquants utilisent de tels services, et les fonds qui ne transitent par les paradis fiscaux peuvent avoir les origines les plus crapuleuses.

Exemple: blanchiment de l'argent⁹ issu de trafic d'armes et financement de guerres, sommes amassées des opérations de racket, édition et mise en circulation de fausse monnaie, trafic de drogue, financement du terrorisme, etc.

D'autres acteurs tels que les fonds d'investissements et les grands pays, font également appel aux paradis fiscaux. Au départ, les grands pays utilisaient les paradis fiscaux pour service leur politique de défense et de sécurité, puis à des fins commerciales et ensuite pour le domaine financier.

1-4- Les paradis fiscaux dans le monde et leurs conséquences

Pour établir une liste exhaustive des paradis fiscaux dans le monde, une définition objective est nécessaire. Or, cette définition n'existe pas, raison pour laquelle il y'a quelques désaccords pour déterminer les pays qui sont des paradis fiscaux.

1-4-1- Les paradis fiscaux dans le monde

Pour s'intéresser aux différents paradis fiscaux, il est nécessaire de les classer selon la situation géographique. On peut alors distinguer cinq zones majeures¹⁰.

⁸ Les Big Four sont les quatre plus grands cabinets d'audit et de conseil dans le monde (Deloitte Touche Tohmatsu, Ernst et Young, KPMG, Price Waterhouse Coopers). Les Big Four succèdent aux Big Five qui comportaient, outre les entreprises citées ci-dessus, la firme Arthur Anderson disparu en 2002 suite à l'affaire Enron.

⁹ Voir l'annexe 02.

✓ **La zone européenne**

Concernant cette zone, on retrouve les territoires et les pays qui sont les plus connus comme étant des paradis fiscaux: Suisse, Irlande, Luxembourg, Belgique, Lichtenstein, Gibraltar, Monaco, Malte, Chypre, L'île de Man, Guernesey, Madère, Jersey, Andorre.

✓ **Le Moyen-Orient**

Dans cette zone, on y trouve: le Bahreïn et Dubaï.

✓ **Les zones des Caraïbes**

Les paradis fiscaux dans cette zone sont: Panama, Belize, Anguilla, Antigua Barbuda, Les Bermudes, Saint Christophe et Niévès, Les Antilles néerlandaises, Les Iles Caïmans, Saint-Kitts-Et-Nevis, Aruba, Costa Rica, Sainte-Lucie, Les Bahamas, La Dominique, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, La Barbade, Les Iles Vierges britanniques, Turks et Caïcos.

✓ **La zone asiatique**

Dans la zone asiatique nous avons: Ile Maurice, Macao, Singapour, Iles Mariannes du Nord, Marshall, Vanuatu, Hong-Kong, Nauru.

✓ **Les destinations diverses**

Outre les quatre zones citées ci-dessus, il existe d'autres paradis fiscaux à savoir: Le Delaware, Campione d'Italie, Les Samoa-Occidentales.

Il convient de souligner que les paradis fiscaux les plus convoités sont: Les Bahamas, les Iles-Vierges-Britanniques, les Iles Caïmans et les Bermudes. Pourtant, ces paradis ne présentent pas tous un avantage fiscal certain, bien au contraire. On peut donc se dire qu'une fiscalité faible n'est pas l'élément clé dans la qualification d'un paradis fiscal.

a)- Selon la Commission européenne

Dans le souci de représenter une liste rigoureuse des paradis fiscaux, nous nous sommes référés au document publié par la Commission européenne dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale. Ce document, rendu public le 17 juin 2015, porte le nom de «liste Moscovici»¹¹. Cette liste noire des paradis fiscaux non coopératifs a suscité de gros remous diplomatiques étant donné que certains paradis fiscaux se sont vu fichés sur cette fameuse liste noire alors qu'ils se sont engagés à pratiquer l'échange automatique de données fiscales dès 2017-2018.

b)- Selon l'OCDE

Il n'existe aucune liste officielle des pays considérés comme des paradis fiscaux. L'OCDE classe les paradis fiscaux en trois listes:

¹⁰ DUHAMEL, Grégoire. *Les paradis fiscaux: Economie légale ou économie souterraine*. Collection: Les pratiques citoyennes, 2006. «Non paginé».

¹¹ Voir l'annexe 03 et 04.

- ✓ La liste noire: regroupe les Etats qui ne coopèrent pas fiscalement;
- ✓ la liste grise: «concerne les Etats qui ont promis de se conformer aux nouvelles règles sans les appliquer, et ceux qui s'y conforment substantiellement»;
- ✓ la liste blanche: pour les Etats qui ont fait un effort réel et dont les règles sont «conformes au standards internationaux de l'OCDE».

Jusqu'au 07 avril 2016, aucun pays ne faisait partie de la liste noire de l'OCDE, et il ne restait plus que huit pays dans la liste grise: Guatemala, Kazakhstan, Liban, Liberia, Micronésie, Nauru, Trinidad-et-Tobago et Vanuatu.

En juillet 2017¹², Trinidad-et-Tobago est le seul pays à figurer dans la liste noire des pays non coopératifs dans la lutte contre l'évasion fiscale que l'OCDE a présenté au sommet du G20 début juillet. En revanche, le Panama, au centre d'un scandale mondial, figure dans la catégorie des pays qui respectent largement les critères aux côtés d'Andorre, des Emirats Arabes Unies, du Liban, du Guatemala, de Vanuatu et enfin de Samoa.

Remarque: Selon Marie Luginsland, le retrait de certain pays de la liste des paradis fiscaux «ne semble pas exempte de toute pression politique et économique»¹³. Autrement dit, cette liste n'a qu'une valeur symbolique puisqu'elle ne peut en aucun cas inclure les Etats forts tels que la Suisse et le Luxembourg pour la simple et bonne raison que ces Etats représentent des places financières incontournables.

1-4-2- Conséquences des paradis fiscaux et de la fraude fiscale

Les paradis fiscaux ont des conséquences à plusieurs niveaux:

- ✓ La dégradation des finances publiques car c'est un manque à gagner pour les États;
- ✓ Une perte d'autonomie des politiques fiscales, car les Etats sont poussés à s'aligner sur les taux d'imposition les plus faibles pour limiter l'évasion fiscale ;
- ✓ L'opacité et l'instabilité financière: les pertes peuvent être plus facilement sorties du bilan, ce qui empêche le contrôle du régulateur, mais aussi des actionnaires et agences de notation. Les grands acteurs financiers peuvent ainsi plus facilement prendre des risques inconsidérés ;
- ✓ L'injustice: ce sont les entreprises et les contribuables les plus mobiles, c'est-à-dire les plus riches, qui peuvent profiter de l'aubaine que constituent ces endroits et ainsi se soustraire à l'impôt ;
- ✓ La criminalité: en proposant des instruments juridiques permettant d'occulter l'origine des fonds, les paradis fiscaux et judiciaires constituent des boîtes noires précieuses pour la criminalité transnationale;

¹² Le Figaro. Paradis fiscaux: Un seul pays figure dans la liste noire de l'OCDE. FILWWW00296. AFP, juin 2017. Disponible sur <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/06/28/97002-20170628FILWWW00296-paradis-fiscaux-un-seul-pays-sur-la-liste-noire-de-l-ocde.php> (consulté le 29/07/2017).

¹³ LUGINSLAND, Marie., *Les Bermudes et Jersey échappent à la liste noire de Bercy*. France: L'argus de l'assurance, 06 janvier 2014, n° 7343, «Non paginé».

L'analyse du chiffrage proposé par Gabriel Zucman¹⁴, qui «s'appuie sur l'enquête la plus détaillée qui existe ... est fondé sur l'exploitation d'une masse de statistiques qui n'avaient jamais été analysées conjointement», permet d'estimer «la richesse manquante des nations» aux chiffres suivants:

- ✓ En 2013, environ 8% du patrimoine financier des ménages se trouve dans les paradis fiscaux, soit 5 800 milliards d'euros sont détenus sur des comptes situés dans des paradis fiscaux;
- ✓ le gouffre luxembourgeois compte 1 000 milliards d'euros qui n'ont aucun propriétaire identifiable dans les statistiques mondiales;
- ✓ 7 billions de comptes courants internationaux appartiennent à des fraudeurs potentiels;
- ✓ la fraude fiscale coûte chaque année 130 milliard d'euros aux Etats du monde entier.

Enfin, une étude menée par le Tax Justice Network estime le montant des actifs financiers cachés dans les paradis fiscaux entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars, soit 30% à 45% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial.

Ces chiffres nous donnent une estimation sur l'ampleur de l'évasion et de la fraude fiscales aidées par les paradis fiscaux, qui cassent les mécanismes de redistribution des richesses.

¹⁴ ZUCMAN, Gabriel. *La richesse cachée des nations: Enquête sur les paradis fiscaux*. France: Edition du Seuil et La République des Idées, Novembre 2013, p 43-62.

Section 02:

Aperçu historique sur l'émergence des paradis fiscaux

Afin de comprendre le phénomène des paradis fiscaux, il faut en connaître l'origine. L'histoire de l'apparition des paradis fiscaux est souvent mystifiée, inventée et réorganisée selon le point de vue du pays ou de l'entreprise à laquelle on s'adresse, tous tentant de se donner le beau rôle dans ce système d'évasion fiscale¹⁵.

2-1- Les fondements théoriques

Les paradis fiscaux ne datent pas d'aujourd'hui. Selon une logique dualiste, «la dérogation naît avec la loi»¹⁶, ce qui revient à dire que l'apparition des paradis fiscaux, qui sont des zones d'esquive de la charge fiscale, est «né pratiquement avec l'impôt»¹⁷.

D'un point de vue théorique, depuis l'antiquité, l'homme a toujours refusé de payer l'impôt. Ce refus a été justifié par le célèbre économiste de l'offre Arthur Betz Laffer à travers une courbe qui modélise une relation positive entre la croissance du taux d'imposition et la croissance des recettes de l'Etat (augmentation du taux d'imposition). Cette théorie tend à démontrer que «trop d'impôts tue l'impôt».

En effet, selon la courbe de Laffer, le contribuable ne refuse pas l'impôt en tant que tel, mais ce dernier s'oppose à un taux d'imposition qu'il estime trop élevé. Par conséquent, pour alléger la marge imposable, le contribuable réagit comme suit:

- ✓ Majoration des charges: réduire la matière imposable en gonflant abusivement le montant des charges, mais avec l'obligation que ces dernières soient déductible de ladite matière;
- ✓ minoration des recettes: faire échapper tout, ou partie de la matière imposable. Pour les entreprises, cela consiste en l'absence de distribution des bénéfices par les filiales. En revanche, pour les hauts revenus et gros patrimoines, cela se traduit par la création de sociétés offshores dans des pays offrant des avantages fiscaux.

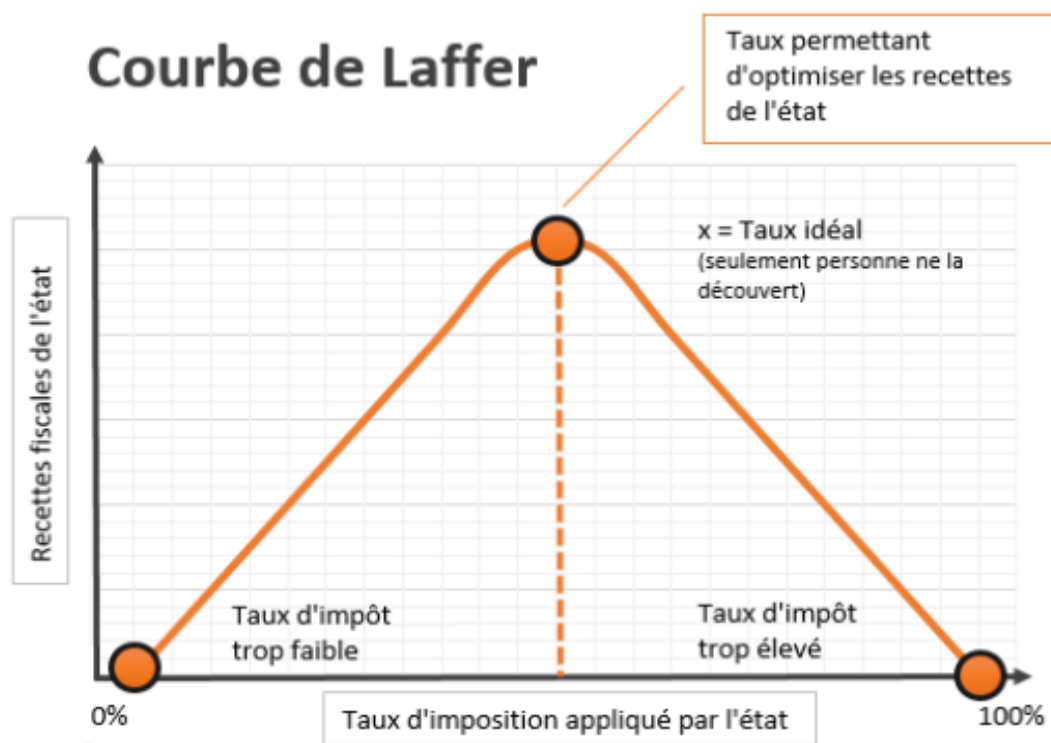
La figure ci-dessous illustre la courbe de Laffer.

¹⁵ DIA. L'histoire des paradis fiscaux: Apparition et évolution. Mai 2015, p. 833. Disponible sur: <http://dia.nlaferte.profweb.ca/?p=833> (consulté le 30/07/2017).

¹⁶ CRUSE, R. *L'antimonde Caribéen: entre les Amériques et le Monde*, Thèse de doctorat. Université d'Artois, Décembre 2009, p. 99.

¹⁷ LESERVOISIER, Laurent. *Les paradis fiscaux*, collection Que sais-Je ?, Presses Universitaires de France, 2e édition, Paris, décembre 1992, p. 3.

Figure N°03: La courbe de Laffer.



Source: <http://www.melchior.fr/notion/la-courbe-de-laffer> (2013).

Commentaire: la figure explique que lorsque l'Etat, souhaitant collecter plus de recettes fiscales, augmente le taux d'impositions, provoque le mécontentement et la résistance du contribuable qui refuse de payer l'impôt: c'est ainsi que se manifeste la fraude et l'évasion fiscales.

2-2- L'impact de la mondialisation économique

Les premières expérimentations sur l'apparition des paradis fiscaux sont concomitantes de l'avènement des Etats-nations modernes et leur inscription dans une économie en cours de mondialisation¹⁸. En effet, au cours du XIX^e siècle, la mondialisation économique marquée par une forte mobilité des capitaux internationaux s'est greffée à la séparation du monde en Etats-nations pour remettre en cause «la souveraineté exclusive de chaque Etat sur son territoire»¹⁹ au moment où des acteurs économiques privés dépasseront les frontières, ainsi que «le soutien des grands pays industrialisés...à leurs entreprises phares et à leur internationalisation»²⁰.

¹⁸ DUPRE, Mathilde., MERCKAERT, Jean. *Paradis fiscaux : la souveraineté à l'épreuve de la mobilité*. CERISCOPE Puissance, 2013, [en ligne]. Disponible sur: <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part5/paradis-fiscaux-la-souverainete-a-l-epreuve-de-la-mobilite> (consulté le 30/07/2017).

¹⁹ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. Op.cit., p. 29.

²⁰ Ibid., p. 29-30.

Quatre solutions²¹ naissent progressivement pour répondre au double objectif de la consolidation de la construction des Etats-nations et de l'expansion internationale du capitalisme:

- ✓ Développer un droit national traitant des affaires économiques extérieurs, ainsi qu'un droit international portant sur la façon de traiter les contrats signés dans des territoires étrangers;
- ✓ prolifération des traités commerciaux bilatéraux dans le souci d'harmoniser les législations traitant des investissements étrangers, à titre d'exemple le traité franco-britannique de 1860 connu sous le nom de "*Cobden-Chevalier*";
- ✓ la loi des marchands "*lex mercatoria*"²²: laisser une certaine marge de liberté aux entreprises privées pour régler entre elles les problèmes des implantations internationales des unes et des autres;
- ✓ et enfin, la création d'une économie offshore dont l'ultime objectif était d'éviter les conflits issus des lois nationales et des échanges internationaux, en créant un espace où celles-ci s'appliqueraient moins, voire ne s'appliqueraient pas.

2-3- L'émergence des paradis fiscaux et «la naissance de l'offshore»²³

Le mouvement de "*l'offshore*"²⁴ et des paradis fiscaux est né aux Etats-Unis, au XIX^e siècle, lorsque des avocats new yorkais conseillèrent aux Etats du New Jersey et du Delaware, qui rencontraient des problèmes budgétaires, d'offrir aux entreprises, qui viendraient s'y installer, des conditions fiscales et réglementaires exceptionnelles. Ces Etats américains ont ainsi «bâti le premier pilier des paradis fiscaux»²⁵.

Le mouvement s'est ensuite étendu aux pays d'Europe du nord, où le principe d'enregistrement fictif des entreprises fut créé au cours des années 1920 par le Royaume-Unis, avant de s'étendre aux pays d'Europe continentale.

Après la Première Guerre Mondiale, la Suisse, qui profitait d'une conjoncture favorable due principalement à la sophistication de son système bancaire, attira massivement les capitaux français, allemands et autrichiens et devint une industrie de l'évasion fiscale au bénéfice des grandes fortunes.

²¹ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. Op.cit., p. 30.

²² La "*lex mercatoria*" est une méthode de solution des conflits du commerce international conçue par la pratique sans qu'il y ait eu des faire référence aux dispositions nationales. Historiquement, c'est un ensemble de règles de droits qui servent à encadrer les relations contractuelles entre commerçants.

²³ PICCIOTTO., SALAMONE, *La naissance d'offshore, les paradis fiscaux, et le système international*. Econ. Polit., 4 (4), p. 44-69.

²⁴ Offshore signifie en anglais «au large» ; il évoque dans son sens premier l'exploitation de pétrole au large des rivages. Aujourd'hui, le terme offshore se traduit plus souvent par la délocalisation et concerne à la fois les délocalisations des prestations de service et les délocalisations industrielles. Mais le sens du mot a encore évoluer (voir chapitre II).

²⁵ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. Op.cit., p. 33.

A la veille de la Seconde Guerre Mondiale (entre 1920-1938), il y'a eu le "big bang suisse"²⁶. Ce phénomène se traduit dans un premier temps par la croissance réelle des avoirs sous gestion, entre 1920 et 1929 en Suisse, estimée en moyenne à 14% par an. Et dans un second temps, par le montant des fortunes gérées par les banques suisses qui passe de 10 à 125 milliards de franc suisses au cours de la période 1920-1938. Il convient de souligner que, durant cette même période, «la fortune privée des grands pays d'Europe est à peu près la même»²⁷.

En 1934, la Loi bancaire suisse, plaça le secret bancaire sous la protection du droit pénal.

Après la Seconde Guerre Mondiale, et plus particulièrement entre 1950-1980, on assista à l'âge d'or des paradis fiscaux en Suisse, mais aussi au Liechtenstein, en Autriche et à Monaco. Après les années 1980, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande devinrent eux aussi des paradis fiscaux majeurs, aux côtés d'autres paradis de moindre importance, à savoir: la Belgique, Gibraltar, Andorre, Malte, Chypre, etc. D'autres paradis fiscaux se sont également développés en Amérique Centrale et dans les îles des Caraïbes.

2-4- Paradis fiscaux, déstabilisation financière et enjeux géopolitiques²⁸

Les paradis fiscaux, connus pour leur rôle déstabilisateur des systèmes financiers les plus solides, permettent de court-circuiter la réglementation financière. A l'abri des paradis fiscaux, les grands acteurs financiers peuvent prendre des risques inconsidérés et créer des produits financiers toxiques qui ont le potentiel de déstabiliser non seulement l'économie financière, mais aussi l'économie réelle.

2-4-1- Paradis fiscaux et déstabilisation financière

La crise des "subprimes"²⁹, qui s'est déclenchée aux Etats-Unis, résulte à la fois d'un manque de transparence dans les produits financiers mis sur le marché, de l'absence d'une quelconque régulation efficace de la finance internationale et de l'existence de paradis fiscaux qui alimentent l'opacité des systèmes financiers internationaux avec leur rôle dissimulateur de richesse. En effet, les paradis fiscaux:

- ✓ Fragilisent les systèmes bancaires: le secret bancaire pratiqué par les paradis fiscaux rend difficile, voire impossible toute enquête judiciaire pour déterminer la provenance des fonds;
- ✓ les paradis fiscaux facilitent toutes les déréglementations: ils offrent une réglementation laxiste et non contraignante pour être attractif;

²⁶ ZUCMAN, Gabriel. Op.cit., p. 23.

²⁷ PIKETTY, Thomas., ZUCMAN, Gabriel. *Capital is back: Wealth-Income Ratio in Risk Countries, 1700-2010*. Document de travail; Ecole d'économie de Paris (PSE), 2013, «non paginé».

²⁸ Le terme géopolitique renvoie à la science qui étudie l'influence des facteurs géographiques, économiques et culturels sur la politique des Etats et les relations internationales.

²⁹ Le "subprime" désigne un crédit à risque détenu par un emprunteur qui n'offre pas les garanties suffisantes pour bénéficier d'un taux d'intérêt au pris du marché. Les établissements financiers prêteurs consentent ainsi des crédits à des taux variables et de niveau élevé.

- ✓ ils facilitent la création et la concentration de masses financières énormes en étant des havres de tranquillité pour les profits qui résultent des trafics en tout genre et de la corruption;
- ✓ ils facilitent la spéculation et l'instabilité financière: les énormes masses financières provenant des profits accumulés non taxés deviennent une véritable machine à fabriquer des bulles, étant donné que leurs détenteurs peuvent prendre plus de risques à cause de la souplesse de la réglementation des paradis fiscaux.

2-4-2- Paradis fiscaux et enjeux géopolitiques³⁰

Selon Vincent Piolet, la définition du concept «paradis fisca» est un acte politique par excellence. Les grandes puissances étatiques se battent pour faire prévaloir leurs définitions et leurs listes des paradis fiscaux, toutes deux mues par leurs intérêts nationaux. Mais, seul l'examen des pratiques des territoires de complaisance³¹ permet d'établir une définition objective des paradis fiscaux. Piolet présente donc deux typologies complémentaires pour classer les paradis fiscaux:

- ✓ Une typologie fonctionnelle: les Etats se spécialisent dans des activités particulières pour attirer les clients vers leurs paradis fiscaux (par exemple: la Suisse, le Luxembourg et le Lichtenstein se spécialisent dans les capitaux étrangers, tandis que le Delaware et les Iles-Vierges-Britanniques se spécialisent dans les trusts et les sociétés-écrans);
- ✓ une typologie géographique: chaque Etat (puissant) dispose de ses propres paradis fiscaux non déclarés officiellement mais politiquement soumis (prenons l'exemple des Caraïbes qui appartiennent aux Etats-Unis, le Liechtenstein pour l'Allemagne, Monaco et Andorre pour la France, etc.), l'avantage étant de «proposer un droit négatif et de réaliser sur un territoire ce qui est interdit sur un autre».

Ainsi, ces paradis fiscaux, qui permettent aux grandes puissances économiques d'attirer des flux financiers et de les investir chez elles ou bien les réinvestir dans le reste du monde via les grandes entreprises et les fonds spéculatifs, leur sont indispensables.

³⁰ PIOLET, Vincent. *Paradis fiscaux: Enjeux géopolitiques*. Paris: Edition Technip, Septembre 2015, p. 174-187.

³¹ Les territoires de complaisance sont des territoires qui disposent d'une législation appropriée pour attirer les capitaux qui échappent au Etats. Ce terme doit être distingué des *Pavillons de complaisance* appelés également *pavillons de libre immatriculation*, qui ont été instaurés au Panama au début des années 1920, et qui consiste en l'immatriculation d'un navire dans un pays étranger, permettant aux propriétaires de placer leurs bateaux sous la juridiction du pavillon de complaisance. Le choix de cette juridiction se justifie par une fiscalité avantageuse, raison pour laquelle ils sont associés aux paradis fiscaux et à l'offshore.

Section 03:

Manifestation et formes de l'évasion et de la fraude fiscales

Les paradis fiscaux apparaissent comme l'instrument essentiel pour l'évasion et la fraude fiscales des multinationales, des riches individus et les transferts illicites de fonds issus de la corruption et du crime organisé. Le développement de l'industrie de l'évasion et la fraude fiscales se manifeste à travers: l'intermédiation bancaire, le transfert de bénéfices entre sociétés, ainsi que le transfert de revenus et de fortunes des personnes physiques.

3-1- L'intermédiation bancaire

Les banques, acteur incontournable de tout système financier, manifestent un intérêt particulier pour les paradis fiscaux, qui, outre leur attractivité fiscale, leur secret bancaire, leur absence de zèle judiciaire, et leur rôle facilitateur, leur permettent assez souvent de camoufler la fraude fiscale et l'argent provenant de trafics illégaux.

L'ambiguïté entre l'évasion et la fraude fiscales est intelligemment exploitée par les banques, très actives en termes de conseil à la clientèle, pour passer entre les mailles du filet de manière non répréhensible officiellement et au même temps pour pouvoir échapper à la fiscalité. En effet, les banques proposent des solutions pour faire de l'optimisation fiscale qui peuvent aller jusqu'à la création de sociétés-écrans. Celles-ci mettent un écran entre l'administration fiscale du client et le paradis fiscal où l'argent va être logé, en brouillant toute piste qui permettrait aux autorités fiscales de poursuivre les entreprises ou les particuliers qui échappent à l'impôt. Cette activité d'intermédiation, qui passe par les paradis fiscaux, rapporte beaucoup d'argent pour les banques qui font également de l'évasion fiscale pour leurs propres comptes.

Toutefois, de nombreuses enseignes bancaires réputées et mondialement connues ont fait la une des médias en raison de leur implication dans des scandales d'évasion fiscale.

Exemple: la fraude fiscale d'HSBC

Le scandale Swiss Leaks³² est l'exemple qui illustre le mieux l'implication des banques dans des affaires de grande ampleur de fraude fiscale. Ce scandale a été déclenché lorsque l'informaticien Hervé Falciani³³ a soustrait des milliers de données concernant des comptes de

³² Swiss Leaks est le nom donné à la révélation, par plusieurs médias dans le monde, d'un système international de fraude fiscale et de blanchiment d'argent qui a été mis en place par banque britannique HSBC à partir de sa filiale suisse.

³³ Hervé Falciani est un ingénieur système au sein de la filiale suisse d'HSBC. Il se présente comme un lanceur d'alerte, car c'est lui qui a livré les informations concernant plus de 130 000 comptes bancaires en Suisse appartenant à des évadés fiscaux présumés.

clients de la filiale suisse de la banque britannique HSBC. Ces fichiers ont été transmis au journal *Le Monde* qui les a partagé avec 40 autres médias internationaux.

Ces documents ont révélé, qu'entre 2006 et 2008, 85,5 milliards d'euros ont été dissimulés dans des paradis fiscaux avec la complicité de la banque HSBC. D'après les enquêtes menées, plus de 180 milliards d'euros auraient transité par les comptes HSBC de plus de 100 000 clients à Genève et de 20 000 sociétés offshores³⁴.

La procédure qu'a suivie HSBC dans son opération d'évasion fiscale à vaste échelle est la suivante:

- ✓ En février 2005, la direction de la banque averti ses clients pas un courrier qu'une nouvelle taxe européenne sur l'épargne sera mise en place dans quelques mois, tout en précisant qu'il existe une multitude d'instruments et structures permettant d'échapper à cette taxation;
- ✓ les clients qui souhaitent échapper au fisc et avec une certaine somme déposée dans les comptes de la filiale d'HSBC à Genève "*HSBC Private Bank*", sont tout d'abord rattaché à un profil numéroté correspondant à un ou plusieurs comptes bancaires sur lesquels seront placé leurs avoirs. Grâce au secret bancaire suisse, cette opération garantie l'anonymat, ce qui constitue un premier écran;
- ✓ afin d'opacifier encore plus la procédure, les comptes sont rattachés à un profil dont le titulaire n'est plus une personne physique, mais une personne morale. La banque propose à ses clients, moyennant le paiement d'une commission facturée par la banque, de créer une société fictive qui sera officiellement enregistrée dans un paradis fiscal. Cette société-écran dispose d'un profil client à son propre nom et possède un ou plusieurs comptes. Le client est donc rattaché à sa propre société en tant que mandataire;
- ✓ une fois la société enregistrée discrètement dans les comptes de la banque, le client peut récupérer son argent quant il le souhaite.

Ce montage, particulièrement complexe, permet aux clients de bénéficier d'une confidentialité absolue et d'éviter la traçabilité de l'opération.

Remarque: «L'Algérie est grandement concernée. Au moins 440 de ses ressortissants possèdent dans les caisses de la banque HSBC à Genève plus de 671 millions de dollars» rapporte *Algérie-Focus*. «Ces Algériens ont ouvert pas moins de 590 comptes chez *HSBC Private Bank*».

³⁴ *Swiss Leaks. HSBC: Un scandale planétaire.* (s.a). Le Monde, Paris: Courrier international, 18 février 2015, n° 45785 [en ligne]. Disponible sur: <http://www.courrierinternational.com/article/2015/02/09/hsbc-un-scandale-planetaire>. (Consulté le 31/07/2017).

Par conséquent, les paradis fiscaux permettent aux banques de réaliser des profits ahurissants, et la montée en puissance du "shadow banking"³⁵ n'arrange en rien cette situation.

3-2- Le transfert des capitaux et des revenus entre sociétés

Les filiales des plus puissantes entreprises du monde sont omniprésentes dans les paradis fiscaux. Dans le but de réduire au maximum la facture fiscale du groupe au niveau mondial et pour maximiser les bénéfices et les dividendes, celles-ci recourent à des méthodes légales d'évasion fiscale, mais aussi à des méthodes illégales de fraude fiscale.

Les procédés de transfert indirect des capitaux et des revenus entre sociétés constituent un mécanisme important pour échapper aux impôts et frauder le fisc. La notion de transfert indirect des bénéfices a une conception très large et s'étend à tout procédé ayant pour résultat la diminution du bénéfice imposable, il s'agit entre autre de:

- ✓ L'achat à des prix majorés ou la vente à des prix minorés;
- ✓ le versement de redevances excessives;
- ✓ les prêts consentis à la société étrangère à des conditions normales;
- ✓ l'abandon de créances entre sociétés dépendantes;
- ✓ la participation forfaitaire aux frais d'exploitation d'une société étrangère.

Dans un souci de maximisation de la rentabilité, les multinationales utilisent les disparités fiscales pour optimiser leurs prix et leurs flux de marchandises et de services. Les outils des stratégies d'optimisation peuvent être regroupés en quatre points essentiels³⁶:

- ✓ Le régime de type «mère-fille»: permet d'exonérer la totalité ou la quasi-totalité des dividendes qu'une filiale établie dans un Etat et qu'elle transfère à la maison mère située dans un autre Etat;
- ✓ le financement par endettement: génère des charges financières déductibles de l'assiette imposable (tandis que le financement par augmentation de capital ne permet pas de déduire les dividendes versés en contrepartie);
- ✓ l'optimisation des produits hybrides³⁷: ces produits sont considérés comme des titres de dette dans certains Etats, de ce fait, leur émission génère des charges déductibles.

³⁵ Le "Shadow banking", en français «finance de l'ombre» ou «la finance fantôme», désigne le système bancaire parallèle. Il s'agit de tous les intermédiaires financiers qui sont en dehors du système bancaire traditionnel, et qui participent au financement de l'économie mondiale. En d'autres termes, ce sont toutes les opérations financières qui se font hors des bilans des banques.

³⁶ *La fraude et l'évasion fiscale: Manifestation et moyens de lutte.* (s.a). Droit tout Droit: Dissertations gratuites en exclusivité, [en ligne]. Disponible sur: <http://droit-td.blogspot.com/p/la-fraude-et-levasion-fiscales.html>. (Consulté le 31/07/2017).

³⁷ Les produits hybrides sont des produits financiers qui combinent les caractéristiques de plusieurs types de valeurs mobilières. Ils se situent entre la dette pure et le capital d'une entreprise. Les ressources qui émanent de ces titres hybrides sont souvent qualifiées de quasi-fonds propres. Par exemple: une obligation convertible est un titre hybride, puisque le titre de dette que représente l'obligation convertible, peut être transformé en titre de capital.

D'autres Etats les considèrent comme des titres de participation, par conséquent, les produits qu'ils génèrent ne sont pas imposés lorsqu'ils sont perçus sous un régime «mère-fille»;

- ✓ les prix de transfert qui valorisent les échanges transfrontaliers réalisés entre entités liées, typiquement au sein d'un groupe de sociétés. «En application des principes de l'OCDE, ces prix de transfert doivent être déterminés selon le principe de pleine concurrence, comme s'ils valorisaient des échanges entre entreprises indépendantes. Or, les entreprises peuvent manipuler ces prix de transfert, toujours selon la même logique de localisation des charges et des produits. Si elle n'est pas nouvelle, l'optimisation fiscale des entreprises est profondément renouvelée par la conjonction de deux phénomènes : la globalisation de l'économie, d'une part, et le développement de l'économie numérique³⁸, d'autre part. Du fait de la globalisation de l'économie, les flux intragroupe représentent environ 60% du commerce mondial; la problématique des prix de transfert est donc cruciale. Elle l'est d'autant plus que les prix de transfert les plus difficiles à valoriser et, pour la rémunération des actifs incorporels. Or, la place des actifs incorporels devient centrale du fait du développement de l'économie numérique».

3-3- Le transfert des revenus et de la fortune de personnes physiques

Parmi les acteurs qui recourent aux paradis fiscaux pour se soustraire au devoir de contribution à l'impôt sur les revenus et sur les placements d'une part et pour échapper aux droits de succession ou aux pensions alimentaires à verser en cas de divorce on trouve: les dirigeants politiques, les trafiquants d'armes, les personnes liées au crime organisé, les chefs d'entreprises, les têtes couronnées, les sportifs de haut niveau, ou encore les personnalités du Show-business.

3-3-1- Le transfert de revenus

Il y'a transfert de revenus à l'étranger, lorsqu'une personne physique ou morale établit dans un Etat étranger, où elle est assujettie à l'impôt, perçoit en contrepartie du service effectivement rendu des revenus dont les montants sont non enregistrés mais dont le bénéficiaire réel est une personne relevant de l'impôt de son propre pays.

Les personnes aux revenus très élevés (footballeurs professionnels, patrons des Petites et Moyennes entreprises (PME), directeurs financiers d'une grande entreprise, etc.) créent une société, qui sera enregistré dans un paradis fiscal, à laquelle ils versent leurs salaires pour échapper au fisc. Les propriétaires de ces revenus deviennent de ce fait salariés de leurs propres entreprises et perçoivent une rémunération symbolique qu'ils rapatrient dans leurs

³⁸ L'économie numérique englobe les activités économiques et sociales qui sont activées par des plateformes telles que les réseaux internet, mobiles et de capteurs, y compris électroniques.

pays et qui est taxée. En revanche, la partie la plus importante de leurs revenus reste dans les comptes de leurs sociétés établies dans le paradis fiscal.

3-3-2- Le transfert de fortunes

L'impôt sur la fortune est l'impôt auquel est soumis le transfert de la fortune. Ce transfert entraîne la perception des droits de mutations dès lors que ce transfert intervient à la suite d'une donation ou d'un décès. Le fait générateur de l'impôt sur la fortune est constitué soit par la possession d'un patrimoine soit par la transmission de celui-ci.

Les personnes fortunées échappent à l'impôt sur leurs fortunes par le billet de deux moyens:

- ✓ Le premier moyen consiste à devenir résident d'un autre pays à fiscalité avantageuse, la fortune sera ainsi taxée à un taux nettement inférieur que celui du pays d'origine du propriétaire de ladite fortune;
- ✓ le second moyen consiste à «multiplier les revenus issus de sociétés différentes, situées dans des juridictions différentes»³⁹. Les détenteurs de ces fortunes créent des sociétés-écrans dans des paradis fiscaux caractérisés par le secret et la non transparence.

Cette activité de gestion de fortunes privées, appelée également " *private banking*", est fortement pratiquée en Suisse, qui est le «premier centre mondiale en la matière».

3-4- Les supports de la fraude et de l'évasion fiscales

Les paradis fiscaux livrés à eux mêmes ne permettraient guère de contester le fisc. Mais grâce à l'appui de certains supports, les procédés de la fraude et de l'évasion fiscale aboutissent. Ces supports peuvent être classés en deux catégories: des supports effectifs, qui réalisent une activité réelle, et des supports fictifs sans aucune activité, qui n'existent que sur le plan juridique.

3-4-1- Les supports effectifs de la fraude et de l'évasion fiscales

Les supports effectifs, qui permettent d'échapper à l'impôt dans un pays à forte pression fiscale, et de centraliser la matière imposable dans un pays avec un régime privilégié, regroupent les sociétés de service et les holdings.

a)- Les sociétés de service

Par définition, une société de service est «une société qui assure la gestion de brevets et procédés techniques qu'elle est chargée de mettre en valeur. Elle accorde les licences

³⁹ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN; Ronen. Op.cit., p. 60.

d'exploitations aux diverses unités du groupe dont elle est dépendante, et reçoit en contrepartie des honoraires, des commissions ou des redevances»⁴⁰.

b)- Les holdings

Connue aussi sous le nom de société de gestion, société mère ou encore société de portefeuille, les holdings sont des «sociétés dont les actifs sont constitués par des participations dans différentes entreprises industrielles, commerciales ou financières»⁴¹. Autrement dit, les holdings permettent de «regrouper des participations issues de diverses sociétés, et d'en assurer la gestion»⁴².

La différence entre une société de service et une holding se situe à deux niveaux:

- ✓ les sociétés de services détiennent rarement des participations financières dans d'autres sociétés,
- ✓ les sociétés de services sont, très souvent, des filiales possédées par une société mère, qui les contrôle.

3-4-2- Les supports fictifs de la fraude et de l'évasion fiscales

Les supports fictifs, quant à eux, comprennent: les sociétés-écrans et les sociétés relais.

a)- Les sociétés-écrans

Comme son nom l'indique, une société-écran est une société fictive créée dans le but de dissimuler les transactions financières d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Etablie dans un paradis fiscal, l'objectif ultime d'une société-écran est d'endosser les bénéfices et rapatrier la matière imposable.

b)- Les sociétés relais

Les sociétés relais sont des «entités juridiques installées et imposables dans un pays à faible taux d'imposition, en l'occurrence un paradis fiscal. Ces sociétés sont créées et contrôlées par des personnes physiques ou morales installées dans un pays à fort taux d'imposition»⁴³. La mise en place d'une société relais répond à trois objectifs, et prend en considération trois éléments.

Les objectifs:

- ✓ Réduire la masse imposable;
- ✓ dissimule l'identité de l'investisseur;
- ✓ transmettre les fonds.

⁴⁰ *La fraude et l'évasion fiscale: Manifestation et moyens de lutte.* (s.a). Op.cit. (Consulté le 02/08/2017).

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

Les éléments pris en considérations:

- ✓ Le pouvoir de la personne morale ou physique qui contrôle la société relais est total;
- ✓ la société relais est située dans un paradis fiscal et prend la forme d'une société de capitaux,
- ✓ les revenus de la société relais peuvent provenir soit du pays du fondateur et actionnaire principal de la société relais, soit d'un autre pays.

Certes, il existe plusieurs différences entre ces supports, mais l'objectif escompté reste le même à savoir: diriger la matière imposable vers des pays à faible pression fiscale.

Section 04

Moyens et mesures de lutte contre les paradis fiscaux

L'opacité qu'offrent les paradis fiscaux permet, en plus de la fraude et de l'évasion fiscales, le blanchiment de l'argent de la corruption participant ainsi au soutien des mafias et des trafiquants en tout genre. Ces problèmes qui en sont engendrés contribuent à l'aggravation des inégalités sociales et freinent le développement de nombreux Etats, ce qui a poussé l'OCDE, l'UE et les Etats-Unis à prendre des mesures pour lutter contre les paradis fiscaux.

4-1- Les initiatives de l'OCDE

Les travaux de l'OCDE sont axés sur la mise en place d'un ensemble de mesures visant à renforcer les moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à l'encontre des Etats ou des territoires qui refusent de s'aligner sur les standards internationaux d'échange d'informations en matière fiscale. Ses travaux visent également à réduire la possibilité pour les multinationales d'exploiter les différences entre les régimes fiscaux à travers la mise en œuvre de mesures pour contrer l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, de façon uniforme et coordonnée dans tous les pays du G20 et de l'OCDE.

Les actions menées par l'OCDE à l'encontre des paradis fiscaux ne datent pas d'aujourd'hui:

- ✓ Dans les années 70, l'OCDE a élaboré des recommandations visant à favoriser l'échange d'informations entre administrations fiscales. Cette mesure prend la suite du travail de la Société Des Nations (SDN) concernant la double imposition, entamé dans les années 20;
- ✓ au milieu des années 90, l'OCDE met en place un «Forum sur les pratiques fiscales dommageables» au détriment de l'approche normative des années 70, qui s'est heurté à la souveraineté des Etats et au secret bancaire. Cette mesure a stigmatisé les pays, ou les territoires, pratiquant une imposition faible ou nulle, qui autorisent l'existence de sociétés-écrans, et qui refusent l'échange de renseignements;
- ✓ en juin 2000, 35 paradis fiscaux figurent sur la liste de l'OCDE. Ceux désirant sortir de la liste doivent se conformer aux recommandations. Autrement dit, pratiquer l'échange international d'informations et lever le secret sur l'identité des bénéficiaires des sociétés-écrans et des trusts;
- ✓ en 2001, un groupe de places offshores mène une contre-offensive, montrant du doigt les propres responsabilités des pays de l'OCDE, ce qui a freiné leur dynamique. L'arrivée des Républicains aux Etats-Unis, qui font valoir l'intérêt de

l'évasion fiscale à travers les lobbies⁴⁴ du pétrole et de l'armement, a aussi contribué à freiner les initiatives de l'OCDE;

- ✓ en septembre 2006, l'OCDE adopte la «déclaration de Séoul»⁴⁵, qui complète l'approche par la surveillance des territoires par une autre approche visant les praticiens privés de la fraude fiscale. La déclaration de Séoul reconnaît l'ampleur de la fraude fiscale et le rôle joué par les institutions financières, les patrons d'entreprises et les professionnels du chiffre et du droit dans l'aggravation de ce phénomène. Elle dénonce également les mauvaises pratiques des prix des transferts, et menace les fraudeurs de recourir à des sanctions pénales;
- ✓ en 2013, l'OCDE et le G20 mettent en place un plan d'action contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices⁴⁶: "*Base Erosion and Profit Shifting*" (BEPS). Ce projet comporte 15 instructions relatives à la mise en œuvre de la documentation des prix de transfert et de la déclaration pays par pays;
- ✓ en juillet 2014, l'OCDE a publié une version définitive de la norme de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale. La norme offre un cadre pour l'échange automatique de renseignement multilatéral sur les comptes et les institutions financières d'un pays, qui sont détenus par les résidents d'autres pays;
- ✓ automne 2014, les Ministères des Finances et les dirigeants du G20 approuvent la norme d'échange automatique de renseignements;
- ✓ en février 2015, les pays de l'OCDE et du G20 se sont accordés sur trois éléments pour mettre en œuvre le projet BEPS: le premier élément est un mandat pour l'ouverture des négociations relatives à un instrument multilatéral qui simplifiera l'adoption du BEPS. Le second élément est un dispositif d'application des déclarations pays par pays en 2016 et du mécanisme d'échange de renseignements entre Etats à compter de 2017. Le dernier élément portait sur des critères permettant d'évaluer si les régimes préférentiels en matière de propriété intellectuelle constituent, ou non, des pratiques fiscales dommageables;
- ✓ le 5 octobre 2015, l'OCDE publie ses rapports finaux après l'adoption du paquet BEPS par ses pays membres et ceux du G20. Les rapports présentaient les recommandations de l'OCDE et du consensus des pays participants portant sur chacune des 15 actions précises, énumérées dans le plan d'actions concernant le BEPS⁴⁷ (voir l'annexe 05);

⁴⁴ Les lobbies, ou les groupes de pressions, sont des regroupements plus ou moins formels d'acteurs d'un secteur professionnel ou partageant des intérêts communs. Le groupe est constitué afin de défendre ses intérêts face à des institutions ou individus ayant la faculté de prendre des décisions qui peuvent les affecter. Les lobbies cherchent beaucoup plus à influencer les décideurs politiques nationaux, ou internationaux, en charge de l'élaboration ou du vote des lois et règlements.

⁴⁵ OCDE: Troisième Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE. *Déclaration de Séoul*. 37414694. Corée: Séoul, 14-15 septembre 2006. «Non paginé». Disponible sur: <https://www.oecd.org/fr/ctp/administration/37414694.pdf>. (Consulté le 03/08/2017).

⁴⁶ OCDE (2013), *Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Éditions OCDE. Disponible sur: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203242-fr>. (consulté le 03/08/2017).

⁴⁷ OCDE (2015), *Exposé des actions 2015, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, OCDE. Disponible sur: www.oecd.org/fr/fiscalite/beps-expose-des-actions-2015.pdf. (Consulté le 03/08/2017).

- ✓ le 27 octobre 2016, l'OCDE organise une cérémonie durant laquelle le Panama a signé une convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Par cette action, qui survient juste après l'éclatement de l'affaire des "*Panama Papers*", le Panama tend à démontrer son engagement à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux attentes internationales en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales;
- ✓ le 27 juillet 2017, l'OCDE publie un rapport intitulé «Neutraliser les dispositifs hybrides impliquant une succursale», qui correspond à l'action 02 du projet BEPS. Ce rapport présente des recommandations portant sur des règles relatives aux asymétries impliquant des succursales, de nature à aligner le traitement de ces structures sur le traitement des dispositifs hybrides décrits dans l'action 02 du rapport de 2015.

Par toutes ces mesures préventives et répressives, l'OCDE s'est engagé dans une véritable course contre les paradis fiscaux.

4-2- Les actions de l'UE

L'Union Européenne est, par tradition, une alliée des militants de la justice fiscale. Depuis 2001, la Commission européenne essaye de lutter contre les paradis fiscaux à travers:

- ✓ L'harmonisation des assiettes fiscales de l'impôt sur la société;
- ✓ un code de conduite élaboré en juin 2003 représentant «un mode de régulation informelle qui dispose d'une certaine force politique»⁴⁸. A travers l'adoption de ce code, les Etats de l'UE se sont engagés à éliminer les pratiques de concurrence fiscale;
- ✓ la directive épargne, entrée en vigueur en 2005: elle stipule que si une personne physique place ses avoirs dans un autre pays, l'établissement sollicité doit le signaler au fisc du pays en question qui transmettra l'information au pays du client. C'est la taxation de l'épargne des non-résidents.

Depuis 2014, L'UE s'est engagée dans une série de mesures ambitieuses pour que les entreprises payent leurs impôts là où elles génèrent des profits. En effet, la Commission européenne a déployé son bouclier anti-fraude fiscale par le redressement fiscal de *Apple*, *Fiat* ou encore *Starbucks*. Dès 2017, les entreprises dont le chiffre d'affaire est de 750 millions d'euros et plus, déclarent leurs activités à l'administration fiscale du pays où se trouve leur siège social.

4-3- Les actions des Etats-Unis

⁴⁸ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN; Ronen. Op.cit., p. 102.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, les Etats-Unis ont proposé en mars 2010 un dispositif légal à portée extraterritoriale, connu sous le nom "*Foreign Account Tax Compliance Act*" (FACTA), dont l'objet consiste à contrôler la cohérence entre la déclaration de revenu des contribuables américains et leur déclaration de revenu et avoirs à l'étranger. Cette initiative «comporte une disposition prometteuse»⁴⁹.

La loi FACTA, entrée en vigueur en 2013, s'applique aux institutions financières étrangères installées aux Etats-Unis, qu'il s'agisse de banques, de hedge funds ou encore de fonds communs de placements, et impose des obligations déclaratives sur les revenus versés aux contribuables américains. L'application de cette législation s'inscrit dans le cadre d'accords intergouvernementaux.

Cependant, les Etats-Unis font souvent l'objet de critiques à cause de leur manque de coopération à l'international. En effet, l'envoi automatique des données financières qu'ils ont imposé à tous les pays leur permet de récupérer des informations détaillées du monde entier alors que de leur côté ils ne transmettent ni les transactions ni les dividendes de leur ressortissants.

Avant l'arrivée de Donald Trump à la tête du gouvernement américain, l'ex-président des Etats-Unis; Barak Obama, a fait passer des réformes concernant le statut fiscal du Delaware, du Wyoming et du Nevada, qui sont des paradis fiscaux reconnus pour les entreprises qui s'y installent. L'administration américaine a ainsi adopté un texte obligeant les bénéficiaires réels des sociétés offshores opaques, immatriculées dans les trois paradis fiscaux cités précédemment, à révéler leur identité au fisc. Cette nouvelle exigence sur la transparence facilitera les contrôles sur le Delaware, le Wyoming et le Nevada qui offrent un double avantage aux entreprises: une fiscalité avantageuse et une discrétion totale.

L'arrivée de Donald Trump aux commandes des Etats-Unis, en janvier 2017, augmente l'incertitude qui pèse déjà sur l'application des accords de l'OCDE par les américains. En dépit de leur adoption du reporting pays par pays, qui oblige les entreprises à transmettre leurs informations pays par pays, ces derniers n'ont rien acté concernant l'échange automatique de renseignements entre pays de l'OCDE, étant donné que Washington n'a jamais signé l'accord d'échange international. En effet, la préoccupation majeure de l'administration américaine est axée sur la défense des intérêts de ses multinationales au détriment de la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales. Concernant la divulgation d'informations en direction de l'étranger, les Etats-Unis sont très réticents et l'élection de Trump ne fait que fragiliser d'avantage le situation. Ce dernier propose aux firmes américaines de rapatrier leurs bénéfices avec un taux d'imposition ultra-réduit.

La position adoptée par les Etats-Unis par rapport aux phénomènes de la fraude et de l'évasion fiscales a poussé l'UE à envisager de l'intégrer à sa liste noire des paradis fiscaux. Les Etats-Unis, avec ses trois plus grands paradis fiscaux (Delaware, Wyoming et Nevada), fait partie des 92 pays figurant dans la liste intermédiaire qu'a dresser l'UE et avec lesquels elle va

⁴⁹ ZUCMAN, Gabriel. Op.cit., p. 63.

discuter en vue d'aboutir, avant la fin de l'année en cours (2017), à une liste noire définitive des paradis fiscaux.

4-4- Le Financial Secrecy Indice (FSI)

L'Organisation Non Gouvernementale (ONG) de la lutte contre les paradis fiscaux "*Tax Justice Network*", entièrement indépendante et composée d'économistes, d'avocats fiscalistes et de scientifiques, a créé en 2009 le FSI, qui est à la fois un indicateur qualitatif et quantitatif. Les critères qualitatifs, qui se basent sur les lois, les règlements, le niveau de régulation et de coopération et les traités internationaux, évalue la qualité du secret offert par les pays, est pondérée à des considérations quantitatives en fonction de la taille du territoire, le montant des transferts estimés, son activité transfrontalière et son importance globale sur les marchés financiers mondiaux. De la combinaison de ces deux critères ressort une note finale: le FSI ou l'indice d'opacité financière.

Cet outil de mesure de l'attractivité fiscale classe les juridictions par ordre de responsabilité dans la création du secret et de l'opacité financière⁵⁰. Il offre ainsi une base pour une nouvelle étape de compréhension de la corruption et du phénomène des flux financiers illicites. En identifiant ceux qui génèrent du secret, le FSI met à jour les juridictions qui interdisent au commerce international de bénéficier aux populations les plus déshéritées.

Le tableau ci-dessous reprend le classement établi par TJN, en 2009, de quelques juridictions selon le FSI.

Tableau N°01: Classement des paradis fiscaux selon le FSI.

Classement	Juridiction	Valeur du FSI
01	Etats-Unis (Delaware)	1503.7989
02	Luxembourg	1127.0241
03	Suisse	513.4
04	Iles Caïman	403.47888
05	Royaume-Unis (La city)	347.79024
06	Irlande	143.72716
07	Bermudes	122.3048
08	Singapour	109.34232
09	Belgique	78.60275
10	Hong-Kong	76.34184

Source: conçu à partir des données du site de Tax Justice Network.

⁵⁰ Voir l'annexe 06.

Commentaire: Ce tableau montre que des pays comme les Etats-Unis et le Royaume-Unis, pourtant absents de la liste des paradis fiscaux de l'OCDE, occupent respectivement la 1^{ère} et la 5^{ème} place. Malgré que ces deux pays contribuent à l'opacité des marchés financiers internationaux, ils se considèrent comme des champions de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, se justifiant par le fait que les Britanniques et les Américains paient des impôts. Ce qu'il faut donc comprendre «c'est qu'un paradis fiscal ne l'est jamais pour ses propres ressortissants, mais pour les étrangers»⁵¹.

⁵¹ CHAVAGNEUX, Christian. A quoi servent les paradis fiscaux. *Alternatives économiques*, 1 juillet 2011, n°92, p. 9.

Conclusion

A travers ce premier chapitre, nous avons essayé d'analyser les différents aspects des paradis fiscaux et de la fraude fiscale. Nous avons commencé par la présentation des paradis fiscaux et la définition de certaines notions importantes qui nous semblaient utiles pour la bonne compréhension de ce premier chapitre et de l'ensemble du mémoire d'une manière générale. Puis, nous nous sommes penchés sur l'histoire des paradis fiscaux, leur apparition, leur émergence et leur développement qui est intimement liée à la mondialisation économique. Par la suite, nous avons consacré une section pour étudier les formes et la manifestation des paradis fiscaux. Pour terminer ce chapitre, nous avons ciblé la lutte que mène l'OCDE, de l'UE et des Etats-Unis contre ces paradis fiscaux.

Pour répondre aux questions que nous nous sommes posées, il convient de dire que la fraude et l'évasion fiscales sont des phénomènes sociaux complexes, dont la caractéristique principale est le «manquement à l'éthique social». En effet, l'interdépendance et l'interaction de divers facteurs politiques, économiques, administratifs et culturels conditionnent le comportement frauduleux des acteurs économiques. Les formes que peuvent revêtir la fraude et l'évasion fiscales sont: l'intermédiation bancaire, le transfert de bénéfices entre sociétés et le transfert de revenus et de fortune entre personnes physiques.

La conjoncture économique d'aujourd'hui ne fait qu'aggraver la situation. La fraude et l'évasion fiscales prennent des formes inédites grâce aux structures juridiques complexes et opaques qu'offrent les paradis fiscaux, à l'internationalisation des échanges qui permettent une certaine délocalisation en matière fiscale, et aux nouvelles technologies qui fluidifient la fraude.

Pour limiter les pertes fiscales, l'OCDE s'est engagée dans une véritable lutte en instaurant l'échange automatique d'informations, la Commission européenne mobilise les pays membres de l'UE pour que les grandes entreprises publient leurs profits et impôts pays par pays, et les Etats-Unis, souvent critiquée à cet égard, montrent leur soutien à travers l'instauration de la loi FACTA. Cependant, l'indice d'opacité financière permettra de franchir le pas le plus important dans l'histoire de la lutte contre les paradis fiscaux.

Au final, la réussite d'une stratégie de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales dépend, dans un premier temps, de l'importance attachée à cette dernière par chaque pays, et de l'harmonisation des régimes fiscaux à l'échelle internationale. Jusqu'à ce jour, le principal frein à cette lutte qui a été identifié est le principe d'échange d'informations à la demande, qui demeure insuffisant et rend la lutte contre les paradis fiscaux inefficace.



CHAPITRE II:

*Les sociétés offshores et
l'offshoring à l'international*

Introduction

Comme nous l'avons exposé dans le premier chapitre, les paradis fiscaux sont bâtis sur deux principaux piliers: une fiscalité avantageuse, voire nulle, pour les non-résidents et un secret bancaire renforcé. Les flux financiers qui y transitent sont considérables et révèlent une faille dans l'économie mondiale. Ceci prive les Etats de milliards d'euros de ressources pour réaliser les investissements et combattre les inégalités.

Les pays qualifiés de paradis fiscaux se caractérisent par un usage dévoyé de la notion juridique de personne morale, une opacité fiscale organisée au sein d'entités juridico-financières, notamment les trusts et les sociétés offshores qui assurent l'anonymat des détenteurs de capitaux, et une vitesse de circulation des capitaux d'origine frauduleuse favorisé par les Nouvelles Technologies d'Informations et de Communications (NTIC) et le développement l'économie numérique.

Dans le souci de réduire substantiellement les impôts payés par les sociétés, de les débarrasser des contraintes fiscales et réglementaires, et de limiter la responsabilité civile, pénale et financière de leurs dirigeants, les paradis fiscaux utilisent des montages de plus en plus sophistiqués, en l'occurrence des sociétés offshores. Cette structure, particulièrement opaque, fait partie d'un dispositif de transmission du patrimoine et d'optimisation de la rentabilité.

Les sociétés offshores sont le premier instrument d'opacité qui s'offre aux clients qui veulent rester discrets face au fisc, mais s'agit-il d'un instrument légal? Et quels avantages procurent-elles pour les multinationales, qui y ont souvent recours?

Afin de répondre à ces questions, nous allons, dans ce deuxième chapitre procéder à la présentation des sociétés offshores, avant d'analyser les différentes pratiques de l'offshoring à l'international, ce qui nous permettra de comprendre pourquoi et comment les multinationales les plus réputées sollicitent les sociétés offshores. Et enfin, nous terminerons par des exemples portant sur quelques montages fiscaux offshores.

Pour atteindre ces objectifs, ce chapitre comporte quatre sections:

Section 01: Présentation des sociétés offshores

Section 02: L'offshoring à l'international

Section 03: Les multinationales et l'offshore

Section 04: Exemples de montages fiscaux offshores

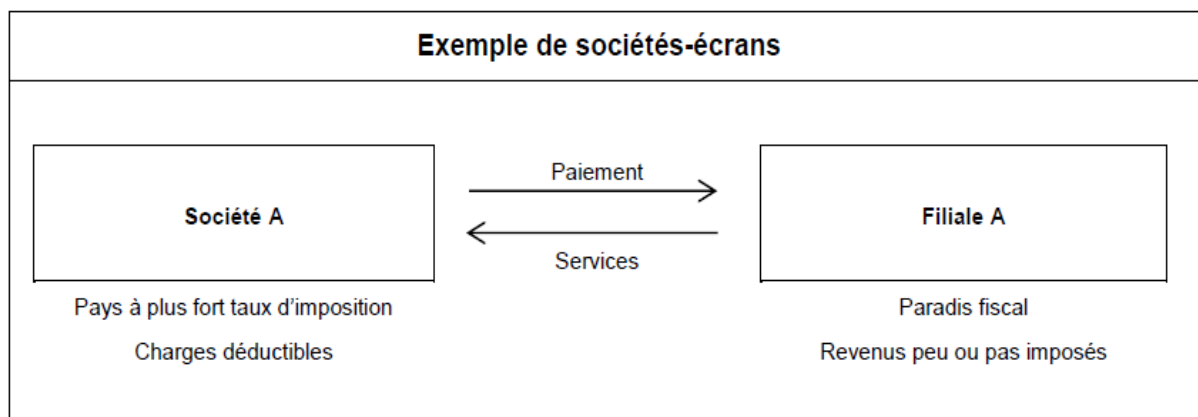
Section 01:

Présentation des sociétés offshores

Les sociétés offshores, maillon essentiel dans la chaîne de l'évasion fiscale, est un type de société-écran. Cette dernière est une société fictive créée pour dissimuler les transactions financières d'une ou plusieurs autres sociétés. Celle-ci peut être considérée comme une boîte postale basée dans un paradis fiscal dont le but peut être honnête ou non (évasion fiscale, blanchiment d'argent). En effet, pour éviter d'afficher des résultats importants dans leurs sociétés réelles, les chefs d'entreprises effectuent une transaction intermédiaire de manière à ce que les revenus soient déclarés en tant que bénéfice des sociétés-écrans, c'est le principe de l'évasion fiscale, qui est illégal dans certains pays.

Le schéma ci-dessous illustre de manière simpliste le fonctionnement d'une société-écran:

Figure N°04: Exemple d'une société-écran



Source: Schéma établi à partir de la définition d'une société écran.

Commentaire: La société A établie dans un pays à fort taux d'imposition crée une société-écran (filiale A) établie cette fois dans un paradis fiscal. L'entreprise transfère ses revenus (paiements) à sa société-écran où ils seront déclarés et bénéficieront par conséquent d'un taux d'imposition très bas, ou nul.

1-1- Définition, historique et cadre légal

Le terme "*offshore*" est un terme anglais:

- ✓ "*off*": loin de, hors de;
- ✓ "*shore*": rivage, côte.

Littéralement, ce mot signifie «au large des côtes», c'est-à-dire extraterritorial ou loin du territoire d'origine. Son opposé est le terme "*onshore*" qui signifie «sur le rivage» ou «dans l'espace terrestre».

1-1-1- Définition des sociétés offshores

Une société offshore est une société enregistrée à l'étranger, dans un pays où le propriétaire n'est pas résident. Autrement dit, son siège est établi dans un territoire étranger dans lequel elle n'exerce aucun commerce et où les dirigeants responsables ne sont pas domiciliés. Il s'agit donc d'une société non résidente qui profite de certains avantages fiscaux offerts par le pays d'accueil. La société est ainsi gérée de l'extérieur sans faire usage de l'économie ou des facilités du territoire de son implantation où elle est inactive, elle est juste le réceptacle de l'argent du propriétaire qui veut garder l'anonymat. Par ailleurs, les sociétés offshores peuvent être représentées par un représentant local.

Remarque: une société onshore est, par définition, une société créée dans un pays à fiscalité avantageuse et dans lequel elle exerce une activité. Elle a donc l'obligation de tenir une comptabilité dans le pays d'accueil et de déposer annuellement une liasse fiscale. La société sera imposée à l'impôt sur les sociétés, au taux en vigueur dans le territoire, sur la base du bénéfice réalisé.

La différence entre une société offshore et une société onshore se situe à deux niveaux:

- ✓ Contrairement à la société onshore, qui procède à des ventes ou des achats dans le pays de son installation, la société offshore ne réalise aucune activité dans le paradis fiscale dans lequel elle est immatriculée;
- ✓ du fait de l'activité qu'elle exerce dans le territoire de son implantation, la société onshore est sujette à l'impôt sur les sociétés, tandis que la société offshore ne paye pas d'impôt. Cependant, les taux d'impositions auxquels sont soumises les sociétés onshores sont particulièrement favorables (12,5% en Irlande et 10% à Chypre et Gibraltar contre 33% et 35% en France et aux Etats-Unis respectivement).

Définition des banques offshores

La banque offshore est une banque située à l'extérieur du pays de résidence du propriétaire des fonds, typiquement dans un pays à faible imposition (ou paradis fiscal), à la législation souple et bénéficiant d'une culture de discrétion proche du secret bancaire. La banque offshore offre plusieurs avantages:

- ✓ Une imposition faible ou nulle,
- ✓ une plus grande protection de la vie privée grâce au secret bancaire;
- ✓ un accès facile aux dépôts (en termes de régulation),
- ✓ une protection contre l'instabilité politique ou financière locale.

1-1-2- Historique des sociétés offshores

L'histoire du recours aux mécanismes offshores, afin d'optimiser ses revenus, va de pair avec celle du développement des paradis fiscaux.

A l'origine, le choix d'une juridiction offshore était réalisé par des personnes physiques voulant bénéficier d'avantages fiscaux inexistant dans leurs pays de résidence. Par la suite, le recours aux pays à faible fiscalité a été de plus en plus réservé à l'implantation de sociétés offshores désirant alléger les surcharges fiscales auxquelles elles auraient été soumises en cas de non délocalisation¹.

Dans les années 1980, le premier type de société offshore à voir le jour est l'*International Business Company* (IBC), qui est actuellement très répandue aux Seychelles².

Ce type de société, qui a pour but de localiser les bénéfices d'autres sociétés présentes sur des territoires à fiscalité lourde, attire énormément d'entreprises et de sociétés étrangères. Les IBC ont été accueillies, dès leur apparition, par Gibraltar, les Bahamas et les Iles-Vierges-Britanniques.

Par la suite, de nombreuses autres types de sociétés offshores sont apparues dans les divers paradis fiscaux, les plus connues sont: *Limited Liabilities Partner (LLP)*, les captives d'assurance, les sociétés avec capital social, les sociétés limitées par cautionnement, les sociétés hybrides, les sociétés dormantes, etc. Certaines d'entre elles feront l'objet de la 4^{ème} section.

1-1-3- Cadre légal des sociétés offshores

Il est évident que le cadre légal et réglementaire de la mise en place et la gestion d'une société offshore diffère d'une juridiction à une autre. Mais toujours est-il, certains aspects demeurent identiques.

La création d'une société offshore n'est pas forcément illégale, comme pour un compte bancaire. Cependant, pour profiter d'une société offshore qui exerce dans un cadre légal, il faut respecter quelques règles. Il y a lieu de signaler qu'il n'est, normalement, pas possible d'être salarié d'une société offshore du fait que cette dernière n'exerce aucune activité, c'est donc une «coquille vide»³, mais les paradis fiscaux offrent cette possibilité grâce à des procédures d'enregistrements relâchées et un secret professionnel étendu.

¹ EL CHALOUHI, Nouhad., EL Ramy, Estelle. *Les sociétés offshores: Entre expansion et remise en question*. FGM, 2010, p. 01. Disponible sur: <https://fgm.usj.edu.lb/pdf/a202010.pdf>. (Consulté le 05/08/2017).

² Les Seychelles est un archipel de 115 îles situé dans le nord-est de l'océan indien et rattaché au continent africain. Officiellement ce n'est pas un paradis fiscal, puisque les Seychelles ne figurent ni sur la liste noire ni sur la liste grise de l'OCDE. Sauf que de nombreuses structures proposent toujours ouvertement d'y placer son argent à l'abri de comptes bancaires que l'on peut ouvrir sans se déplacer.

³ Les coquilles vides sont des structures juridiques qui n'ont aucune activité. Elles naissent, généralement, lorsqu'une entreprise cède peu à peu ses actifs, ou quand elle arrête ses activités.

En somme, détenir une société offshore n'est pas illégale tant que l'activité réelle de celle-ci, et l'origine des flux financiers sont connus, et les profits réalisés déclarés au fisc. Dans le cas contraire, le bénéficiaire de la société offshore sera poursuivi par l'administration fiscale.

1-2- Objectifs, avantages et inconvénients des sociétés offshores

Chaque paradis fiscal, et chaque juridiction offshore se distingue par des plus dans les atouts qu'ils apportent aux sociétés étrangères qui viennent s'y installer. Néanmoins, la création d'une société offshore dans un quelconque paradis fiscal répond à un même objectif et présente une série d'avantages et d'inconvénients indéniables.

1-2-1- Objectifs des sociétés offshores

Une société offshore ne peut être créée que pour deux objectifs: la fraude fiscale et/ou l'optimisation fiscale.

- ✓ **La fraude fiscale:** les fraudeurs, qui veulent dissimuler leurs avoirs au fisc de leurs pays, créent des sociétés offshores dans des paradis fiscaux offrant opacité et fiscalité avantageuse, pour accueillir leur argent. Pour brouiller les pistes et garantir l'anonymat du fraudeur, les sociétés offshores recourent à des prête-noms⁴ et mettent en place des montages complexes à travers la création de sociétés en cascade. Les fraudeurs peuvent être: des terroristes et des criminels en tout genre qui cherchent à blanchir leur argent, ou des personnes riches qui veulent échapper à l'impôt.
- ✓ **L'optimisation fiscale:** les multinationales, qui réalisent de très importants bénéfices, créent des sociétés offshores dans des paradis fiscaux pour y déclarer leurs bénéfices, ce qui leur permettra de payer beaucoup moins d'impôt que si elles le faisaient dans leurs pays d'origine où les régimes fiscaux sont très lourds

1-2-2- Avantages des sociétés offshores

Grâce à leur caractère fictif, et la souplesse de la fiscalité dont elles bénéficient, les sociétés offshores présentent de nombreux avantages qui peuvent être regroupés en neuf points essentiels:

- ✓ **Les avantages fiscaux:** les sociétés offshores permettent de réaliser des économies d'impôts ce qui optimise la rentabilité des entreprises. Certaines juridictions offshores offrent une réduction d'impôt sur la société de 100% et une exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA);
- ✓ **La confidentialité et l'anonymat:** les sociétés offshores garantissent l'anonymat offrant ainsi un niveau de confidentialité élevé afin de protéger la vie privée de leurs propriétaires. Leurs noms ne figurent jamais sur les documents lors de l'exécution des transactions,

⁴ Voir section 03, chapitre II.

- ✓ **La protection juridique:** détenir une société offshore dans certains paradis fiscaux offre une protection contre toute poursuite judiciaire. Prenons le cas de la Suisse où il est formellement interdit de divulguer des informations bancaires, sauf quant il s'agit d'actes criminels;
- ✓ **La protection des actifs:** en plus de l'absence des droits de succession sur les actions détenues par les non-résidents, les biens des détenteurs des sociétés offshores sont à l'abri des poursuites judiciaires et toute autre décision émanant de la justice;
- ✓ **La souplesse des procédures:** la plupart des juridictions offshores offrent la possibilité, pour les non-résidents, de créer et d'exploiter des sociétés offshores sans passer par une bureaucratie excessive et avec des procédures simples et flexibles;
- ✓ **La reddition des comptes:** les exigences en matière de reddition des comptes sont bien moindre pour les propriétaires des sociétés offshores;
- ✓ **Une capitalisation restreinte:** les juridictions offshores n'exigent pas un capital minimum pour créer une société offshore. Celles-ci peuvent, donc, être constituées de placement en actions purement nominaux;
- ✓ **Une assistance financière:** les sociétés offshores proposent une assistance financière pour l'acquisition de leurs parts, afin d'éviter les procédures de blanchiment dans le cadre de certaines transactions financières,
- ✓ **Un coût d'exploitation minimum:** les sociétés offshores ne nécessitent ni l'achat ou la location de locaux, ni le recrutement de personnel, puisqu'elles sont fictives. Par conséquent, elles engendrent un coût d'exploitation largement inférieur à celui des autres sociétés.

1-2-3- Les inconvénients des sociétés offshores

Comme tout autre type de société, la détention d'une société offshore a aussi ses inconvénients:

- ✓ **La confidentialité et l'anonymat:** ces deux caractéristiques, pourtant citées comme avantages, constituent également un inconvénient dans la mesure où le propriétaire de la société offshore aura moins de chances de se voir octroyé de l'aide financière de la part d'investisseurs ou de partenaires financiers potentiels;
- ✓ **Une activité limitée:** certaines juridictions offshores imposent des restrictions quant à l'activité des sociétés offshores;
- ✓ **Un contrôle renforcé:** les atouts qu'offrent les sociétés offshores les rendent très attrayantes, raison pour laquelle elles font l'objet de contrôle et de surveillance continue;
- ✓ **D'autres inconvénients:** du fait de son installation dans un pays autre que le sien, le propriétaire d'une société offshore pourrait, éventuellement rencontrer des problèmes d'ordre culturels et linguistiques. De plus, les sociétés offshores sont sujettes à des risques de défaillance de la qualité.

1-3- Fonctionnement des sociétés offshores

Les sociétés offshores sont le fruit d'un ensemble de montages financiers complexes visant à favoriser l'évasion fiscale d'un côté, et à développer des activités via l'optimisation des charges et des impôts, de l'autre côté. De ce fait, leur fonctionnement se distingue de celui des entreprises classiques.

1-3-1- Fonctionnement juridique

Sur le plan juridique, une société offshore est représentée par un prête-nom. Ce qui permet aux propriétaires étrangers de garder leur anonymat, étant donné que leurs noms ne s'affichent pas sur les statuts. Les prête-noms, quant à eux, sont propriétaires de la société offshore uniquement sur papier et sont rémunérés sur la préservation de la confidentialité des véritables propriétaires de la société.

Pour assurer la vie de la société offshore, les mandats des prête-noms sont renouvelés chaque année, ce qui engendre des frais de fonctionnement incompressibles.

Les sociétés offshores peuvent avoir plusieurs statuts juridiques, selon la juridiction offshore.

1-3-2- Fonctionnement comptable

Pour ce qui est de la comptabilité des sociétés offshores, les paradis fiscaux n'exigent pas le dépôt de comptes annuels. Ses traitements comptables se résument à la gestion d'une trésorerie qui peut être suivie via des relevés bancaires du compte offshore. Une société offshore n'a donc pas d'obligations comptables. Par contre, il lui est indispensable d'avoir un compte offshore pour régler ses dépenses et frais et réceptionner des virements et des fonds dans n'importe quelle devise.

Les paradis fiscaux exonèrent les comptes bancaires offshores de frais et de charges. D'autres instruments peuvent faire office de système de paiement comme la carte de crédit et les portefeuilles électroniques en ligne.

1-3-3- Fonctionnement fiscal

En matière fiscale, chaque paradis fiscal a ses règles spécifiques. Néanmoins, ils ont tous la particularité d'offrir un régime fiscal extrêmement léger et pas du tout exigeant, il se caractérise par:

- ✓ absence de la TVA sur les ventes effectuées dans le cadre de l'offshoring;
- ✓ les sociétés offshores ne paient pas d'impôt sur le bénéfice, ce qui justifie l'absence d'une comptabilité obligatoire,
- ✓ une taxe locale que les propriétaires des sociétés offshores doivent payer, qui est la «licence locale».

La particularité des sociétés offshores est que leur trésorerie peut être utilisée à des fins personnelles du propriétaire du compte bancaire de ladite société, sans faire l'objet d'un délit.

1-4- Activités légales et utilisation frauduleuse des sociétés offshores

La société offshore est un montage entièrement légal, du moment que cette dernière ne sert pas à des activités illicites. Celle-ci ne fonctionne pas comme une structure entrepreneuriale locale ordinaire.

1-4-1- Les activités légales des sociétés offshores

Une société offshore a la faculté d'exercer plusieurs activités dans divers secteurs, en fonction de la juridiction où elle est implantée:

- ✓ Le consulting et le conseil: gestion allégée de l'entreprise, fiscalité avantageuse;
- ✓ le commerce sur internet: détenir un nom de domaine, gérer des sites internet;
- ✓ le commerce international: achat et vente dans un pays étranger;
- ✓ la détention de biens et immobiliers: bateaux, yachts, immeubles;
- ✓ la détention de droits de propriété intellectuelle: marques, patentes,
- ✓ la succession: l'utilisation d'une société offshore combinée à un trust ou une fondation permet d'éviter l'impôt sur la succession;
- ✓ la bourse/le forex: les sociétés offshores offrent l'anonymat et une fiscalité attrayante lorsqu'elles interviennent dans une opération de bourse ou sur le forex⁵.

1-4-2- L'utilisation frauduleuse des sociétés offshores

La société offshore est un outil indispensable à la réalisation de montages frauduleux, elle est efficacement utilisée dans les opérations de corruption.

Une opération de corruption peut être décortiquée en quatre étapes:

- ✓ Un accord entre les parties prenantes sur la «chose» qui fera l'objet de corruption et son prix,
- ✓ une surfacturation directe ou liée à la sous-traitance, le but étant de générer un produit sans justification économique réelle pour payer la corruption sans déséquilibrer l'opération;
- ✓ la mise en place d'une documentation falsifiée pour justifier soit une sortie de fonds soit une entrée de fonds illicite;
- ✓ la mise en place d'une société offshore, cette dernière étape est justifiée par le fait que la corruption procure énormément de liquidités, qui deviennent au fil du temps trop voyantes et peuvent attirer l'attention des autorités. Pour organiser et gérer les recettes de la corruption, il devient plus que nécessaire de créer une société offshore pour y transmettre et blanchir l'argent sale issu de ladite corruption.

⁵ Forex en anglais est l'acronyme de "*Foreign Exchange Market*", désignant le marché des changes. C'est un marché sur lequel les devises convertibles s'échangent l'une contre l'autre à des taux de change qui varient en permanence.

Le caractère illicite des sociétés offshores est reconnu par les législations du monde entier et permet de lutter contre les différentes dérives. Mais, le manque de cohérence entre les législations est un véritable frein à la réussite de cette lutte. Toutefois, détenir une société offshore n'est pas illégal, en revanche, ne pas déclarer son argent et la nature de son activité au fisc constitue le caractère illégal de la société offshore.

Section 02:

L'offshoring à l'international

Le terme "*offshore*" a évolué au cours de ces dernières années, il se traduit le plus souvent par la délocalisation et concerne à la fois la délocalisation des prestations de services et la délocalisation industrielle. Il désigne, spécifiquement, une délocalisation de services réalisés, en partie ou en totalité, dans un pays autre que celui du bénéficiaire.

2-1- Définition de l'offshoring à l'international

Dans le domaine du commerce international, le terme "*offshore*" est utilisé pour désigner la création d'une entité juridique dans un autre pays (centre offshore) que celui où se déroule l'activité, afin d'optimiser la fiscalité ou la gestion financière des capitaux et/ou des activités de services, notamment les achats et le développement informatique, voire même de production.

2-1-1- Définition

"*L'offshoring*" désigne le processus de délocalisation de tout, ou partie, des activités de service ou de production d'une entreprise vers un pays étranger. Ce processus d'externalisation offshore concerne les fonctions support des entreprises: l'informatique, les centres d'appels, la comptabilité, les achats, les ressources humaines, l'ingénierie, et la recherche.

L'objectif de l'offshoring à l'international est de bénéficier, soit d'un savoir-faire très pointu, soit d'une législation de travail plus avantageuse sur le plan fiscal et salarial, ou les deux à la fois, ce qui est encore plus attractif.

L'externalisation des activités d'une entreprise suppose, le plus souvent, un transfert de responsabilités vers un tiers.

Remarque: l'expression "*backshoring*" ou "*re-shoring*" sont utilisées lorsque l'entreprise rapatrie une production jusqu'alors externalisée hors les frontières, pour des raisons de qualité non conforme, de délais trop importants, de différences culturelles non maîtrisées, ou tout simplement de différentiel de coûts ne se justifiant plus. Par contre, si les entreprises trouvent les compétences nécessaires à leur développement en faisant appel à des sous-traitants spécialisée dans d'autres pays, on parlera alors de "*outsourcing⁶ offshore*". Dans le cas où les entreprises délocalisées sont des filiales de la société mère, il s'agit d'Investissements Directs à l'Etranger (IDE).

⁶ Le mot anglais "*outsourcing*" signifie en français «sous-traitance».

2-1-2- Apparition de l'offshoring à l'international

C'est durant les années 1960 que le phénomène de l'offshoring a vu le jour par des firmes transnationales. A l'époque, le secteur concerné par les délocalisations était celui des produits de grande consommation demandant une forte main d'œuvre.

La mondialisation et l'essor des NTIC ont favorisé le développement de l'offshoring, qui a touché par la suite le secteur des technologies complexes et le domaine des services, pendant les années 80-90.

En 2000, avec l'essor d'internet et celui des systèmes de gestion, les pays occidentaux se sont retrouvés face à un manque de ressources. Ils se sont orientés vers l'Inde qui a absorbé le pic de demande d'internet.

Le contexte de crise de la bulle internet de 2001 a obligé les entreprises à réduire les coûts, notamment ceux des services internet. Ce qui a eu comme résultat la chute du volume de demande pour les prestataires de services entraînant un effondrement des prix. C'est cette phase qui a lancé définitivement le modèle de l'offshore pour les Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII).

Le mouvement de l'offshoring, qui est né aux Etats-Unis, a connu une expansion rapide et s'est très vite étendu vers les pays de l'Europe et le reste du monde pour faire de l'Inde un leader du domaine. Aujourd'hui on parle d'un marché de l'offshoring, tant le phénomène est développé.

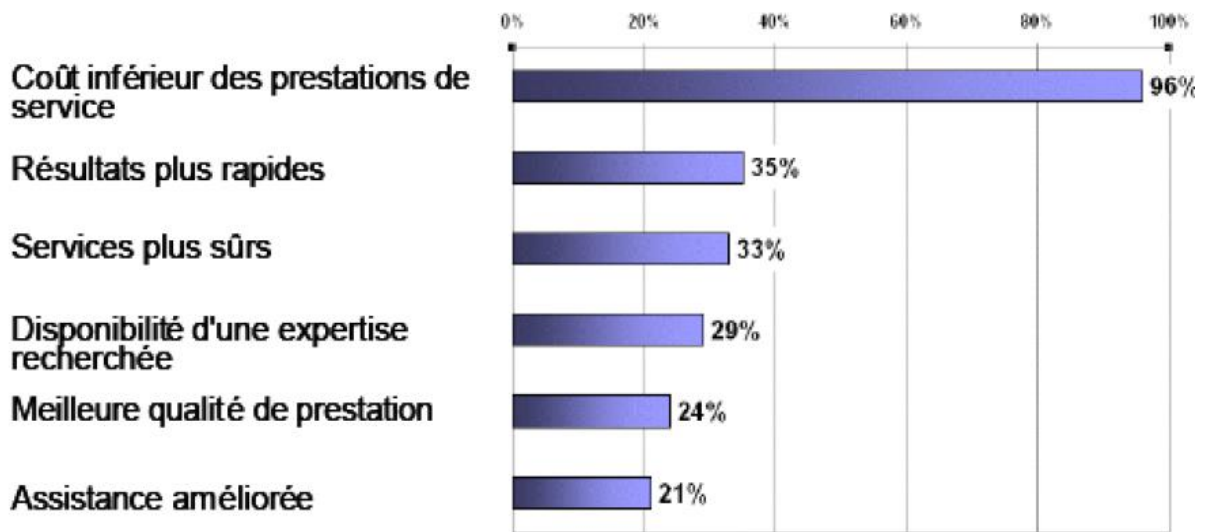
2-1-3- Développement de l'offshoring

Les facteurs qui favorisent le développement du marché de l'offshoring sont:

- ✓ la réduction des coûts,
- ✓ réalisation des projets dans des délais de plus en plus courts;
- ✓ besoin de compétences externes pour maîtriser les nouvelles technologies;
- ✓ accompagnement du business de l'entreprise dans les pays émergents;
- ✓ globalisation des entreprises et des services informatiques.

Le graphe ci-après permet d'analyser les qualités que recherchent les entreprises qui investissent dans l'offshoring.

Figure N°05: Les qualités recherchées par les investisseurs en offshoring.

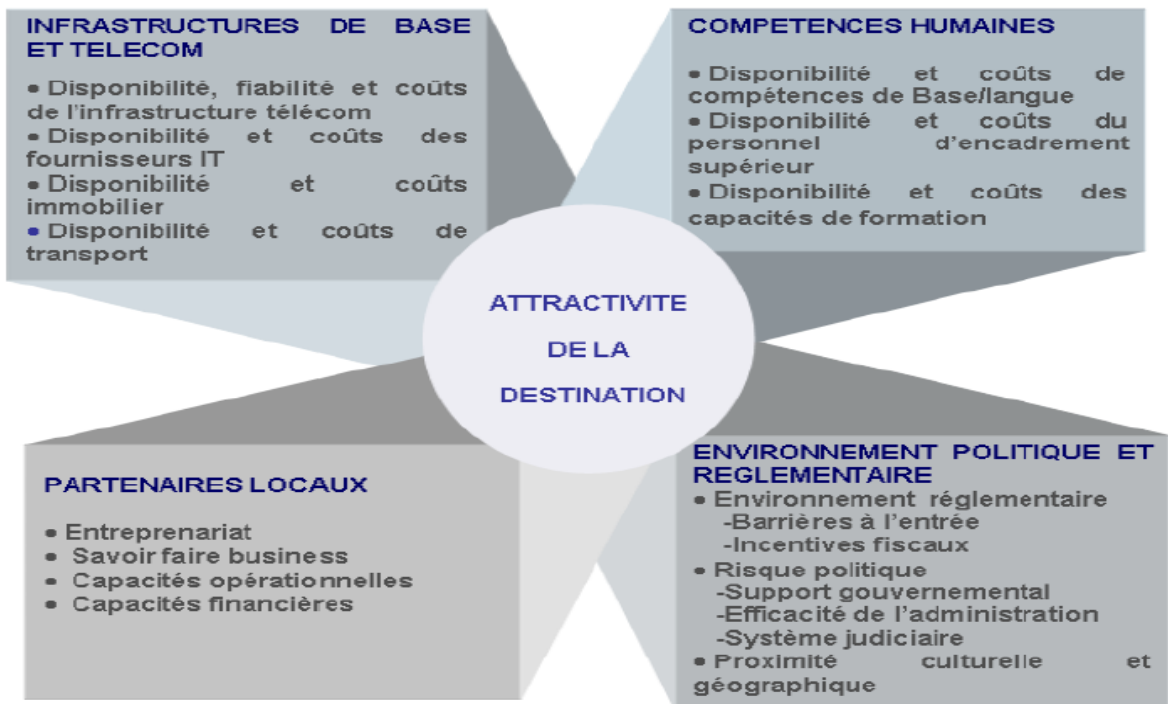


Source: Etude Forrester Recherche/01 Informatique, 01 Hebdo n° 1773.

Commentaire: D'après la figure, 96% des investisseurs recherchent les coûts bas des prestations de service, 35% voient en la rapidité de l'obtention des résultats un facteur extrêmement important, 33% sont à la recherche de sûreté des services et 24% sont en quête d'une meilleure qualité de prestation.

Le choix d'une destination offshore est influencé par des facteurs d'ordre humains, économiques et environnementaux qui sont résumés dans la figure ci-dessous.

Figure N°06: Les facteurs d'attractivités d'une destination offshore



Source: site de l'OCDE.

Commentaire: les facteurs qui contribuent à rendre une zone offshore attrayante sont: la disponibilité des Infrastructures télécoms (IT) à bas coûts, des compétences humaines avec capacité de formation, savoir-faire et capacités financières, et un environnement politique et réglementaire favorable.

2-2- Les formes de l'externalisation offshore

L'externalisation offshore donne aux entreprises plusieurs façons de délocaliser leurs activités pour profiter au maximum des avantages en matière de fiscalité, de coûts et de gestion financière. Il en existe cinq formes:

✓ On-site

L'entreprise fait appel à un fournisseur situé à l'étranger, qui viendra avec ses ressources pour travailler dans les locaux de l'entreprise. Cette méthode présente l'avantage d'être simple et rapide pour renforcer ponctuellement les équipes en place, sans pour autant remettre en cause l'organisation existante, ça permet surtout de garder le contrôle total du projet. Ce mode est, de loin, le moins économique étant donné que l'entreprise prend en charge les coûts de subsistance du personnel étranger déplacé. Il nécessite également de mettre en place une gestion complexe de Visa de travail dans le pays d'accueil, et rend les équipes "offshores" très visibles des collaborateurs internes d'une société, cela peut engendrer un problème social épineux. Pour tous ses inconvénients, l'on-site n'est utilisé que pour des petits projets limités dans le temps.

✓ Off-site

C'est l'utilisation proprement dite de l'offshore. L'entreprise donneuse d'ordre confie un projet à un fournisseur situé à l'étranger. Il s'agit d'un processus assez complexe à mettre en place car l'organisation interne de l'entreprise doit s'adapter et gérer la distance, le décalage horaire, les différences culturelles, et éventuellement la langue du fournisseur. L'off-site permet d'obtenir tous les avantages de l'offshore: réduction des coûts, meilleure qualité et flexibilité accrue⁷.

✓ Nearshore

Le nearshoring consiste à délocaliser une activité mais dans une autre région du même pays ou dans un pays proche. Le but recherché est de permettre des gains de compétitivité importants avec en moins les aléas et les mauvaises surprises de l'offshoring⁸. Cette forme d'externalisation a permis aux entreprises, qui hésitaient à se lancer dans l'offshore à cause des risques associés, de franchir le pas et d'y recourir finalement.

⁷ DUFOUR, Nicolas., TENEAU, Gilles. *L'externalisation des centres de service: Analyse comparative sur site et hors site*. La Revue des Sciences de Gestion, février 2014, n°226, p. 13-22.

⁸ Ibid.

✓ **Global sourcing**

Ce concept est né avec la diversification de l'offre de services offshores et l'appariation de nouvelles zones offshores⁹. Le terme "*global sourcing*" illustre que l'offshoring n'est pas un phénomène lié à une conjoncture économique précise et destiné uniquement à quelques projets. Au contraire, c'est devenu un mode d'achat de services établis avec une offre de plus en plus riche.

Le global sourcing consiste, pour une entreprise, à adopter une stratégie d'achat au niveau mondial répondant à plusieurs motivations: assurer l'approvisionnement d'usines implantées à l'étranger, rechercher les meilleures conditions tarifaires et logistiques et obtenir des composantes ou des matières non disponibles dans le pays d'origine de l'entreprise.

✓ **Build, Operate, Transfer (BOT)**

Il s'agit d'une méthode qui consiste à créer un centre offshore propre à l'entreprise avec l'aide d'un fournisseur offshore. Au début, le centre est détenu avec le fournisseur, qui se charge de sa mise en place et son démarrage, puis au bout de 3 ans l'entité est entièrement récupérée par l'entreprise. L'avantage de cette pratique est qu'elle permet à la société d'éviter les coûts et les marges du fournisseur offshore en profitant directement des coûts de la main d'œuvre locale.

Comme son nom l'indique, la construction d'un centre offshore par un fournisseur offshore permet à l'entreprise de profiter de la connaissance de l'environnement local par le fournisseur. Après 3 ans le centre est transféré à l'entreprise, qui devrait être en mesure de profiter pleinement des avantages procurés étant donné qu'elle aurait acquis une certaine expérience.

L'inconvénient de ce modèle réside dans les coûts excessifs qu'il occasionne. En effet, l'entreprise gère elle-même un centre offshore avec tout ce qu'il peut engendrer comme coûts (ressources humaines, infrastructure locale et tous ce qui est imprévu comme les instabilités politiques et les intempéries).

Par ailleurs, le BOT permet à l'entreprise de bénéficier d'une confidentialité importante, maîtriser le processus externalisé ou encore maintenir les compétences de la société dans le domaine qu'elle souhaite externaliser.

2-3- Les activités liées à l'offshoring

L'externalisation offshore prend trois formes: la délocalisation pure (transfert d'un site vers un pays étranger), délocalisation diffuse (regroupement à l'étranger d'activités de service disséminées sur plusieurs sites) et la localisation d'activités à l'étranger.

⁹ Une zone offshore désigne un espace extraterritorial où des activités économiques ou bancaires sont exercées. Ces zones bénéficient de contraintes légales et réglementaires moins prenantes que d'autres zones.

Les activités pouvant faire l'objet d'une délocalisation sont: les processus métiers de l'entreprise, les services informatiques et les centres de sauvegarde de données.

✓ **Externalisation offshore des processus**

L'externalisation offshore des processus, en anglais "*Business Process Outsourcing*" (BPO), consiste à confier certains processus métier de l'entreprise à un prestataire. C'est l'externalisation totale ou partielle de la comptabilité, des finances, des achats, etc. dans le cadre d'un contrat le long terme. L'objectif des entreprises qui recourent au BOP est la réduction des coûts. Toutefois, la mise en place d'un tel modèle permet à l'entreprise de bénéficier des innovations technologiques que son prestataire maîtrise et devient ainsi plus performante.

Ce concept se décline à tous les pans de l'activité de l'entreprise et touche à l'externalisation des activités informatiques "*Information Technology Outsourcing*" (ITO), et celle des activités liées à la connaissance comme la veille technologique et les recherches et développement "*Knowledge Process Outsourcing*" (KPO).

En somme, le BOP est un très vaste domaine qui concerne les processus basiques éloignés du métier de l'entreprise nécessitant une main d'œuvre importante ou de faibles compétences.

✓ **Externalisation offshore des services informatiques**

Ce processus ne consiste nullement en l'externalisation de l'infrastructure informatique en elle-même, étant donné que les entreprises préfèrent avoir, à proximité, leurs centres de données et leurs serveurs de production. En revanche, cela concerne les tâches d'exploitation informatique qui s'y attachent.

L'externalisation d'un service informatique commence d'abord par une réflexion interne de l'entreprise cliente. Celle-ci doit s'assurer que l'externalisation coïncide avec sa stratégie de développement et sa culture. L'externalisation des services informatiques ne doit pas être déclenchée par un événement ponctuel ou à l'occasion de difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre d'un nouveau programme informatique. Ce processus doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie générale de l'entreprise axée, par exemple, sur le recentrage vers le cœur du métier de celle-ci ou une politique globale de réduction des coûts¹⁰.

✓ **Externalisation offshore des centres de sauvegarde de données**

La perte des données peut avoir des conséquences dramatiques pour l'entreprise. Les raisons de cette perte sont multiples: vols, sinistres, défaillance informatique ou encore le piratage. C'est pourquoi l'externalisation des centres de sauvegarde de donnée est très prisée par les entreprises.

Les grandes entreprises ont manifesté leur intérêt à externaliser leurs centres de sauvegarde de données et ont accru leurs mesures contribuant à assurer ces centres, depuis la montée du

¹⁰ BAVARD, Jean-Louis., MORGAN. Robert., *Réussir une externalisation*. Paris: Pearson Education, 2007, p. 9-14.

terrorisme international. C'est ainsi que la demande des "*Disaster Recovery Centers*", situé en dehors des frontières des grands Etats, s'est développée.

L'externalisation offshore des centres de sauvegarde des données permet à l'entreprise de préserver son activité, notamment en cas de défaillance du système informatique, de vols, de sinistres, d'attaques terroristes, etc. En cas de pertes de données, l'impact financier peut être notable pour l'entreprise en raison de la disparition de fichiers ou d'applications sensibles (base de données clients et rapports financiers), ou la perte de temps engendrée par la remise en ligne de ces données.

2-4- L'offshoring en Algérie: les centres d'appels offshore

Sur un marché Maghrébin très concurrentiel en matière d'offshoring, notamment l'externalisation de la relation client¹¹, l'Algérie demeure un terrain presque vierge. En dépit des avantages offerts en matière de coûts salariaux, flexibilité de la législation administrative et sociale, souplesse de la législation fiscale, et proximité géographique et culturelle par rapport à l'Europe, l'Algérie reste en retard par rapport à ses voisins dans le domaine de l'offshoring, en particulier le Maroc qui est une plateforme attractive pour accueillir des activités de services délocalisées.

Le seul créneau offshore existant en Algérie est celui des centres d'appels.

2-4-1- Définition des centres d'appels

Les centres d'appels, "*call centers*" en anglais, sont une plateforme téléphonique qui permet de prendre en charge la relation à distance entre une marque et son marché. Ces centres, destinés à des actions de télémarketing, traitent des appels entrants et sortants. Les call centers sont qualifiés d'offshore lorsqu'ils sont délocalisés.

2-4-2- Le potentiel de l'Algérie

Le gouvernement algérien a essayé de développer les centres d'appels offshore à travers la suppression de la redevance et de la taxe sur le chiffre d'affaire via le décret 01-123¹² du 14/01/2004 qui fixe le régime juridique des centres de contact.

Les centres d'appels se développent en Algérie mais restent très peu attractifs aux étrangers. En 2009 il comportait 24 prestataires dont 14 actives en offshoring avec des sociétés étrangères. Ce développement est contraint par un système bancaire à la traîne, l'engouement insuffisant des entreprises opérant en Algérie qui favorisent davantage l'offshoring. Reste toutefois que l'Algérie est l'un des pays les plus convoités pour sa population et sa situation géographique. En effet, le coût de la main d'œuvre algérienne est avantageux, sa population est francophone, et sa réglementation en la matière est flexible.

¹¹ L'externalisation de la relation client est une démarche par laquelle une entreprise confie à un prestataire outsourcing la mission de gérer, pour son compte, la totalité ou seulement certains types d'interactions clients: demande d'information, demande de support produit, suivi des commandes, etc.

¹² Disponible sur: <https://www.arpt.dz/fr/doc/reg/de/2004/de-04-09-du-11-01-2004.pdf>.

2-4-3- Avantages et inconvénients des centres d'appels offshores en Algérie

L'implantation de centres d'appels offshores en Algérie présente des avantages mais aussi des inconvénients.

Avantages:

- ✓ Création de nouveaux emplois et diminution du taux de chômage;
- ✓ pour les employés, travailler dans une multinational leur permet d'acquérir l'expérience des professionnels,
- ✓ l'offshoring va permettre à l'Algérie de faire connaître les aptitudes de sa main d'œuvre.

Inconvénients:

- ✓ Les emplois créés à travers l'offshoring risquent d'être volatiles, si par exemple un autre pays propose un package fiscal beaucoup plus attractif que celui proposé en Algérie, les entreprises qui y ont installé leurs centres d'appels choisiront la destination la plus avantageuse,
- ✓ sur le plan social, les salaires ne seront pas très attractifs pour la main d'œuvre algérienne, car il faut conserver l'avantage d'une main d'œuvre moins coûteuse que celle du pays d'origine de l'entreprise ayant délocalisé son call center;
- ✓ les ressources humaines doivent faire preuve de compétences et de savoir faire irréprochable pour rassurer les entreprises, et la formation coûtera chère pour l'Algérie.

Au final, l'offshoring fait le bonheur des pays où la main d'œuvre est la moins chère, et le malheur des employés de certains secteurs dans les pays les plus industrialisés. Il permet aux pays émergents de créer des emplois et diminuer alors le taux de chômage élevé. En revanche, il laissera les pays en voie de développement des pays en voie de développement, qui resteront toujours dépendants des autres pays.

Section 03:

Les firmes multinationales et l'offshore

Selon un rapport de la Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement (CNUCED), 221 milliards de dollars ont été investis en 2015 par les multinationales dans les pays à faible taux d'imposition et les paradis fiscaux. Pour réduire le taux d'imposition, échapper aux contraintes réglementaires et dissimuler un niveau élevé d'endettement, les firmes multinationales établissent des stratégies combinées à des montages financiers sophistiqués en l'occurrence des sociétés offshores établies dans des paradis fiscaux. Afin de comprendre les mécanismes des multinationales dans les tax havens, il est impératif de faire la distinction entre la taxation sur le lieu de la source des profits, et la taxation sur le lieu de résidence des entreprises.

- ✓ La taxation sur le lieu de la source des profits: selon ce principe «un Etat impose les profits des entreprises présentes sur son territoire, qu'elles soient nationales ou étrangères»¹³;
- ✓ la taxation sur le lieu de résidence des entreprises: «les entreprises sont taxées en fonction du territoire où elles sont enregistrées, quel que soit le lieu dans le monde où elles réalisent leurs profits»¹⁴.

Le principe de taxation sur le lieu de résidence est le mode d'imposition des entreprises qui s'est imposé compte tenu de la difficulté d'attribuer aux multinationales la part des profits affectables à tel ou tel territoire. Par conséquent, les firmes et leurs filiales sont taxées sur le lieu de leur enregistrement, ce qui leur permet de mettre en place des stratégies de localisation pour des raisons fiscales.

3-1- Les mécanismes offshores de firmes multinationales

Grâce à la diversité des régimes fiscaux internationaux, les entreprises à vocation internationale peuvent créer des stratégies fiscales fondées sur des mécanismes offshores très pointus, allant de l'interposition de sociétés à la localisation des bénéfices dans plusieurs pays. Ces divers mécanismes sont en pratiques cumulables.

3-1-1- Le sandwich hollandais et double irlandais

Le sandwich hollandais et le double irlandais, sont des systèmes d'évasion fiscale fréquemment utilisés par les multinationales pour réduire leur imposition en utilisant des accords de double-imposition entre les différents pays. Ces techniques, autrefois utilisées par les

¹³ CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. Op.cit., p. 61-62.

¹⁴ Ibid.

cartels de la drogue pour le blanchiment d'argent, sont caractérisées par des montages financiers plus au moins complexes avec les Antilles néerlandaises.

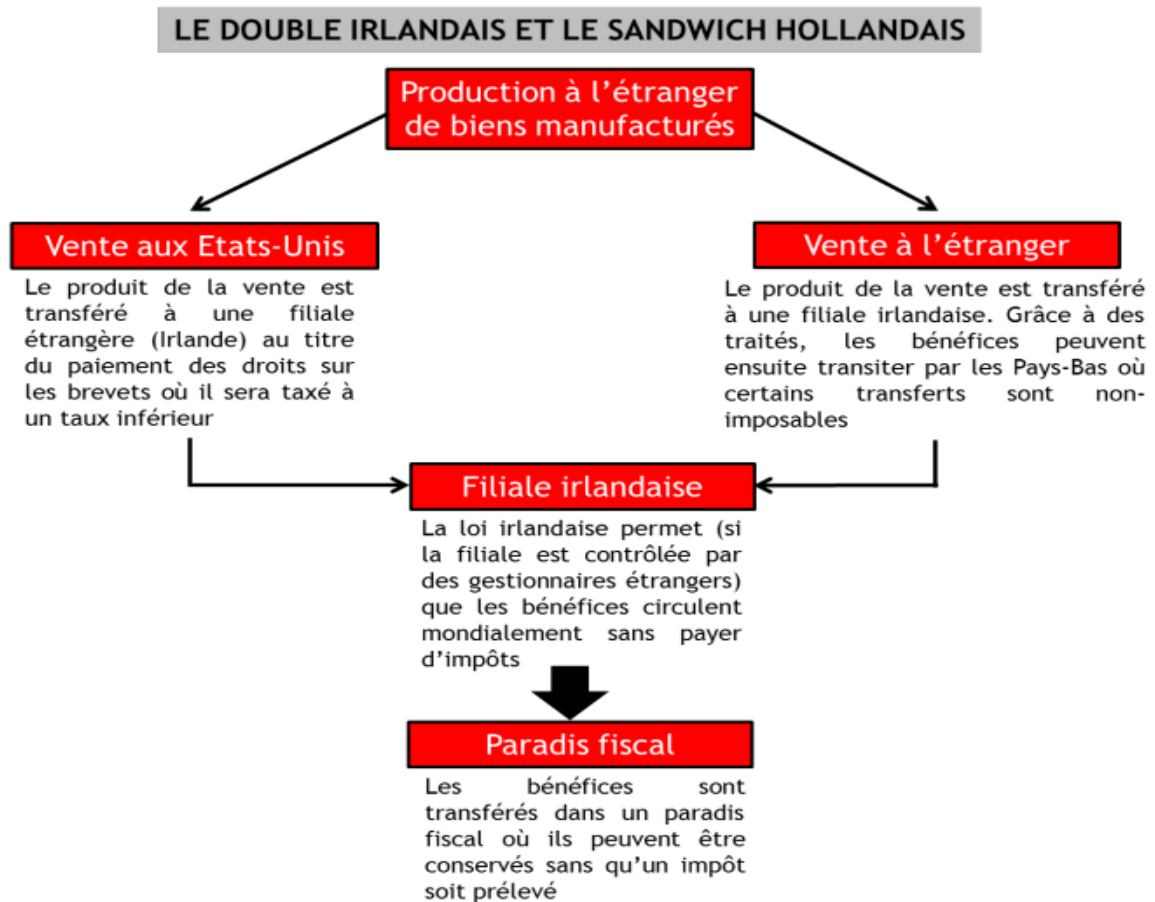
La stratégie, très difficile à dénoncer, utilise les paiements entre entités connexes dans une structure d'entreprises pour transférer des revenus d'un pays A vers un pays B à plus faible imposition, en s'appuyant sur la loi d'imposition irlandaise qui n'inclut pas les prix des transferts depuis les Etats-Unis.

La structure du double irlandais a été créée durant les 1980 lorsque les autorités irlandaises ont offert à *Apple* un allégement fiscal en échange de la création d'emplois.

Exemple: le cas d'*Apple*

La firme américaine *Apple*, achemine ses bénéfices vers un paradis fiscal par l'intermédiaire de filiales irlandaises et hollandaises. Etant donné que la législation fiscale américaine est fondée sur le principe selon lequel une entreprise est assujettie à l'impôt sur les bénéfices dans le pays où la valeur est créée, et non dans celui où les produits sont vendus, *Apple* fait transiter la valeur selon un système qui permet de ne localiser qu'une petite partie de la valeur aux Etats-Unis et de faire provenir les bénéfices de l'étranger. Ce mécanisme est illustré par le schéma suivant.

Figure N°07: Le double irlandais et le sandwich hollandais.



Source: <http://hitek.fr/actualite/apple-optimisation-fiscale> (2016).

Commentaire: *Apple* transfère en Irlande les droits tirés des brevets développés en Californie, mais les transfères de fonds restent au sein de la société, ils sont uniquement déplacés vers une filiale en Irlande. A partir de là, certains bénéfices ne seront taxés qu'à 12,5% au lieu de 35% au Etats-Unis. Le sandwich hollandais permet à *Apple* de faire transiter une partie de ces bénéfices sans payer d'impôts en passant par les Pays-Bas, grâce à des traités signés entre l'Irlande et certains pays européens. Le double irlandais, quant à lui, permet que d'autres bénéfices soient comptabilisés dans des sociétés exemptées d'impôts dans certains paradis fiscaux.

3-1-2- Les contrats de façonnage ou la domiciliation dans des paradis fiscaux

Cette stratégie consiste à ne localiser que des centres de production dans des pays à forte fiscalité, tandis que le siège social se trouve à l'étranger. Les entités implantées dans des pays à fiscalité lourde deviennent alors de simples producteurs, de simples «façonniers» pour le compte du siège social, qui a été transféré dans un pays à fiscalité réduite comme la Suisse ou le Luxembourg. En d'autres termes, les sociétés qui se trouvent sur des territoires fortement taxés agissent comme des sous-traitants et deviennent uniquement des centres de coûts (salaires, achats de matières premières, etc.) qui ne réalisent presque plus de bénéfice, tandis que le siège social, délocalisé, effectuera la distribution des produits finis. Le bénéfice est donc localisé et imposé à l'étranger.

Exemple: le géant mondial de l'acier *ArcelorMittal*, qui a fait l'objet d'un redressement fiscal en Europe du montant de 1,3 milliard d'euros en 2013¹⁵, et dont le siège social se trouve au Luxembourg. Ce champion de la sidérurgie en est également un en matière d'évasion fiscale. En effet, les usines d'*ArcelorMittal* sont implantées partout dans le monde tandis que son siège social se trouve dans le «gouffre luxembourgeois»¹⁶.

3-1-3- Le choix d'un « Etat tunnel»

Cette stratégie consiste, pour les entreprises implantées en Europe souhaitant défiscaliser leurs bénéfices, d'utiliser un Etat tunnel (Etat autre qu'europpéen) qui leur permettra de ne pas être imposées à la source pour faire partir l'ensemble de leur bénéfice vers un paradis fiscal. Le deuxième Etat européen lui servira de simple étape pour profiter de la législation européenne.

Exemple: l'entreprise technologique américaine *Über* fait transiter d'importants profits vers les Bermudes en facturant des services de l'une de ses entreprises présente en France depuis le sol néerlandais à qui elle devrait payer des impôts. Mais l'entreprise immatriculée aux Pays-Bas paye le droit d'utiliser les brevets d'*Über* à sa filiale aux Bermudes. Par la suite, cette redevance, extrêmement élevée, arrive dans un endroit où elle n'est pas taxée. Au final, les Pays-Bas servent de prétexte «Etat tunnel» pour éviter toute imposition.

¹⁵ LUCET, Elise., *Cash investigation: Le scandale de l'évasion fiscale, révélation sur les milliards qui nous manquent*. Saison2, Episode 1. France 2, 21 juillet 2015.

¹⁶ ZUCMAN, Gabriel. Op.cit., p. 47.

3-1-4- La manipulation des prix des transferts

Cette méthode est la plus utilisée par les multinationales pour transférer leurs bénéfices dans des pays où la fiscalité est plus avantageuse.

Les prix des transferts sont des prix pratiqués dans les transactions intra-firmes. Ils peuvent être déterminés de manière à transférer les bénéfices d'un groupe dans ses filiales implantées dans des pays à faible fiscalité, voire dans des paradis fiscaux. Plus une entreprise possède d'activités au niveau mondial et d'entités dans différents pays et mieux cela marchera. Il est également indispensable de créer des entités intermédiaires, inutiles d'un point de vue opérationnel, en l'occurrence des sociétés offshores, pour opacifier d'avantage le montage et tirer profits des fiscalités de chaque pays.

Exemple: soit une multinationale possédant trois filiales: une qui fabrique des pièces automobiles dans un pays A, une autre qui assemble les pièces dans un pays B, et une dernière dans un pays C qui reçoit les véhicules assemblés prêt à être vendus à des concessionnaires automobiles. L'entreprise A va vendre les pièces à l'entreprise B qui elle-même revendra les voitures à la filiale établie dans le pays C. Si tout est réglementaire, chaque élément sera vendu à son prix de marché et donc chaque pays concerné engrangera sa part de taxes. En revanche, si la firme veut échapper au fisc du pays C et préfère en payer la majeure partie de ses impôts dans le pays B, qui est plus favorable fiscalement, il suffit de surfacturer la vente des véhicules de la filiale B à la filiale C. Ainsi, l'entreprise C récupérera des véhicules bien plus chers et réalisera un bénéfice plus faible, voire nul, et sera donc moins taxée. Pendant ce temps, l'entreprise B augmente sa marge, et la firme multinationale optimise ses bénéfices en échappant à l'impôt.

3-2- Le recours à un nominée ou prête-nom

Les multinationales et les personnes physiques qui créent des sociétés offshores dans des paradis fiscaux, recourent à des nominées ou prête-noms.

3-2-1- Définition

Il s'agit d'une personne physique ou morale qui représente le propriétaire, dans le jargon financier on les appelle «les hommes de paille». Désigner un nominée permet à la multinationale ou à la personne physique de cacher son identité pour brouiller les pistes et opacifier la procédure de l'optimisation fiscale. Le prête-nom a pour rôle de figurer en lieu et place du propriétaire au niveau du registre de la société. Il est également tenu de conserver la confidentialité des opérations.

3-2-2- Les catégories des nominées

Il existe deux types de nominées:

- ✓ **Le nominée directeur:** il passe pour le directeur de la société offshore, pose les actes de gestions et appose sa signature sur les documents. Toutefois, il a le droit de refuser d'apposer sa signature sur un document qu'il n'estime pas légal;
- ✓ **le nominée actionnaire "shareholder":** il passe pour un actionnaire de la société.

3-2-3- Les services d'un nominée

Le nominée présente la société devant les autorités locales tout en garantissant l'anonymat des actionnaires de la firme, ce qui permet de protéger le patrimoine de l'entreprise et assure la discrétion des actionnaires. Toutefois, les entreprises ou les personnes qui demandent le service d'un prête-nom doivent avoir des documents qui puissent leur permettre de prouver qu'ils sont les vrais responsables. Il est également important de noter que le nominée n'a pas un droit de regard sur les comptes bancaires de la société. Il est évident que la banque connaît l'identité du propriétaire du compte, que se soit une personne physique ou une entreprise, et qu'elle conserve son anonymat et garde le silence sur ses informations.

3-3- Les paradis fiscaux et la gouvernance des multinationales¹⁷

La puissance des paradis fiscaux et leur utilisation à la fois frauduleuse et ingénieuse par les multinationales les a rendu plus influentes, plus puissantes et surtout plus riches que certains Etats.

3-3-1- La responsabilité sociétale des entreprises en opposition au développement des paradis fiscaux

La responsabilité sociale ou sociétale des entreprises consiste en la prise en compte par celles-ci, sur une base volontaire, des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et leurs interactions avec les autres acteurs, en l'occurrence les parties prenantes. Il est question d'intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les stratégies des entreprises et leurs activités opérationnelles.

En matière fiscale, l'impôt est le moyen par lequel l'entreprise consacre une partie de la richesse issue de son activité économique au développement social. Echapper à l'impôt par l'optimisation, l'évasion ou la fraude fiscales a pour conséquence d'agir contre l'intérêt général.

La responsabilité sociale des entreprises est un moyen pour freiner le développement des paradis fiscaux. En effet, si les entreprises veulent réagir avec éthique vis-à-vis des enjeux sociaux dont elles sont responsables, celles-ci doivent renoncer aux constructions offshores, à leur politique fiscale agressive et payer leurs impôts là où elles créent de la valeur ajoutée.

¹⁷ ROSSIGNOLE, Jean-Luc. *La gouvernance juridique et fiscale des organisations*. Paris: Edition Tec & Doc Lavoisier, 2010, p. 204-205.

3-3-2- La responsabilité des acteurs de la gouvernance des entreprises

La plupart des scandales financiers qu'ont connu les multinationales trouvent leurs origines dans l'utilisation frauduleuse des paradis fiscaux qui disposent de la faculté de rendre légale l'argent provenant d'activités illicites, dans la mesure où la surveillance des capitaux transitant par les places offshores est très difficile.

L'affaire *Enron* est le scandale qui illustre pertinemment l'implication des multinationales dans des paradis fiscaux. En effet, l'entreprise américaine du secteur de l'énergie masquait ses déficits en utilisant une multitude de sociétés offshores et en falsifiant ses comptes dans l'objectif de gonfler sa valeur boursière, mais celle-ci s'est faite prendre dans son propre piège lorsque la bulle spéculative créée avec le gonflement non représentatif de sa valeur boursière à éclatée.

La légitimité de la responsabilité des acteurs essentiels dans la gouvernance des entreprises (dirigeants d'entreprises, pouvoirs publics, actionnaires, Etat, etc.) est interpellée par l'existence des paradis fiscaux et le recours aux sociétés offshores, qui résultent de la non cohérence des lois fiscales internationales. Néanmoins, le respect des dirigeants des multinationales et de tout acteur dans l'activité économique de l'éthique des affaires «peut servir de contrepouvoir à travers le comportement de ses acteurs»¹⁸, l'objectif sera alors de savoir ce que l'éthique requiert au-delà de ce que la loi exige.

3-4- La concurrence fiscale et l'entreprise

Alors que les firmes multinationales franchissent de plus en plus de frontières pour avoir une activité à l'échelle planétaire, les Etats maintiennent des systèmes fiscaux différents qui sont condamnés à coexister. Les multinationales cherchent à être taxées dans les zones où la fiscalité est la plus faible. Tout se passe alors comme si les systèmes fiscaux des Etats étaient, plus ou moins, directement mis en concurrence par les multinationales et les autres acteurs qui cherchent à minimiser leurs impôts. Les Etats se trouvent contraints de réagir pour éviter la fuite des éléments sur lesquels est assis l'impôt, vers d'autres pays, soit en coordonnant d'avantage leurs politiques fiscales, soit en modifiant unilatéralement leurs systèmes fiscaux afin d'attirer ou de retenir ces bases imposables.

Le déficit des multinationales est de maîtriser autant que possible leurs coûts, y compris leurs impôts, pour être compétitifs sur les prix et faire face à la concurrence internationale. Pour cela, une planification fiscale s'impose. Cette planification, souvent qualifiée d'agressive, porte sur l'exploitation des niches fiscales et des règles spéciales pour réduire fortement leurs charges d'impôts et obtenir la non-imposition totale de certains revenus, comme le fait *Apple*, *Fiat*, *Google*, *McDonalds*, ou encore *Starbucks*.

En matière de concurrence fiscale, les petits pays détiennent l'avantage sur les grands compte tenu de l'énorme réservoir d'activités mondiales dont ils disposent en comparaison de la taille

¹⁸ ROSSIGNOLE, Jean-Luc. Op.cit., p. 205.

de leurs marchés intérieurs. Ainsi, il est intéressant pour les petites Etats d'attirer les groupes internationaux par des régimes fiscaux préférentiels, alors que les grands Etats agissent dans un objectif d'harmonisation internationale en cherchant à restreindre la concurrence fiscale.

Comme nous l'avons constaté à travers cette section , le succès des grandes multinationales telles que *Apple*, *Google*, *Microsoft*, *Amazon*, *Strabucks* et bien d'autres, ne relève pas uniquement du génie de leurs fondateurs ni de leurs recherches ou stratégie marketing. Force est de constater que leur succès financier est directement lié à l'imagination de leurs services juridiques et à leurs fiscalistes. L'astuce de ces multinationales est de minimiser leurs impôts pour maximiser leurs profits.

Section 04:

Exemples de montages fiscaux offshores

Les dispositions fiscales de certains Etats permettent aux firmes multinationales et aux contribuables de mettre en place des montages fiscaux offshores afin de réaliser des gains prospectifs. En dépit des coûts que peut engendrer l'installation d'une société dans un Etat, mais l'absence ou les très légères impositions conjuguées à l'absence d'obligation comptables sont en faveur du dirigeant de la société qui a fait le choix de l'offshore.

Il existe plusieurs types de sociétés offshores et c'est cette diversité des montages qui constitue l'attractivité d'un paradis fiscal. Certaines législations ont développé des sociétés ou des montages atypiques destinés à l'investissement offshore. Notre analyse s'arrêtera à un nombre limité de sociétés, qui sont le plus utilisés par les multinationales et les contribuables.

4-1- La holding

Tandis qu'une société offshore permet de gérer sa succession et d'effectuer des transactions commerciales internationales, tout en bénéficiant d'un taux d'imposition allégé, la holding est un type particulier de société offshore qui peut regrouper plusieurs petites ou grandes entreprises, gérées par une seule administration fiscale.

4-1-1- Définition de la holding

Une holding, qualifiée également de «société mère» ou «société consolidante», est une société sans objet industriel ayant pour vocation de regrouper des participations dans diverses entreprises nationales et/ou internationales et pouvant appartenir à différents secteurs dans le but d'en assurer l'unité de direction. C'est donc un regroupement d'intérêts qui vise à réunir des actionnaires ou associés désireux d'avoir plus d'influence dans les entreprises détenues par ladite holding. A travers une organisation en cascade, la holding permet de conserver le contrôle d'une entreprise en multipliant le nombre d'actionnaires minoritaires à chaque étage. En outre, elle permet la montée du dividende à faible coût fiscal grâce au régime mère-fille.

Il existe deux sortes de sociétés holding:

- ✓ Une holding passive: elle se contente de détenir des parts dans d'autres entreprises;
- ✓ une holding active: en plus de détenir des participations dans d'autres sociétés, elle fait des prestations de services à ses succursales.

La holding permet d'exercer plusieurs activités telles que le trading et le consulting.

4-1-2- Les types des holdings

Parmi les sociétés holding, on distingue:

- ✓ Les holdings financières: regroupent des participations financières détenues par des personnes physiques ou morales dans d'autres sociétés et assurent le financement et le contrôle de ces sociétés;
- ✓ les holdings bancaires;
- ✓ les holdings spécialisées dans les transports aériens et ferroviaires;
- ✓ les holdings dont les entreprises appartiennent à des secteurs différents (industrie, banque, assurance, transport, etc.);
- ✓ les holdings spécialisées dans les technologies d'information et de communication,
- ✓ les holdings non spécialisées, à vocation essentiellement financière.

4-1-3- Les avantages de la holding

Le fondement d'une holding est la recherche d'un meilleur impact dans le milieu des affaires, les objectifs recherchés par sa création peuvent être de nature différente.

Une fiscalité avantageuse

Les holdings, dans plusieurs juridictions étrangères, disposent d'un régime fiscal permettant:

- ✓ La remontée de dividendes exonérés d'impôts de la société vers la maison mère;
- ✓ optimiser la fiscalité des filiales tout en conservant le centre d'affaire ou de production dans le lieu de résidence;
- ✓ utiliser les dettes d'une filiale pour réduire l'assiette fiscale consolidée du groupe,
- ✓ céder les filiales sans avoir à supporter des taxes sur la plus value réalisée.

Des avantages stratégiques

La holding permet:

- ✓ Acquérir les actions d'une autre société sans consulter les actionnaires de la maison mère,
- ✓ prendre le contrôle d'une société par des procédures plus simples et avec un investissement moindre que celui d'une fusion-acquisition,
- ✓ financer la dette de la filiale en addition à la recherche de fonds institutionnels et privés;
- ✓ greffer d'autres véhicules fiscaux, comme une société offshore, sur les sociétés qui ne les accepteraient pas forcément.

La restructuration d'un groupe d'entreprises

Dans ce cas, la holding permet une meilleure gestion des rôles de chaque entreprise faisant partie du groupe, en confiant certaines de leurs activités à la société mère notamment en ce qui concerne la gestion de la trésorerie et la gestion comptable. La création de la holding

nécessite alors le transfert des actions et des parts des entreprises déjà opérationnelles sur le marché.

La reprise d'entreprise

La holding permet le financement du rachat d'une ou plusieurs entreprises à travers la création de la société mère en lui transférant les capitaux des repreneurs. La holding procède par la suite au rachat de la majorité du capital de chaque société rachetée en ayant recours à l'emprunt.

La transmission d'entreprise

Le chef d'entreprise qui souhaite transmettre les parts ou les actions de sa société à ses successeurs crée une holding et confie la direction de celle-ci à l'un de ses héritiers.

Exemples de holding: *Vivandi* est une holding qui détient Canal+ et Universal Music Group.

4-2- Les sociétés "*International Business Company*" (IBC) des Seychelles

Les sociétés de commerce internationales (IBC), est le type de société offshore le plus populaire et polyvalent disponible aux Seychelles.

Les Seychelles, paradis fiscal par excellence, sont un archipel de 115 îles, situé dans l'océan indien et rattaché au continent africain. Toutes ces îles sont regroupées en un Etat dont l'île principale est Mahé.

4-2-1- La législation des Seychelles

La législation des Seychelles autorise, à travers "*International Business Companies Act*" de décembre 1944, l'établissement des IBC suite à une profonde étude des juridictions offshores et des législations fiduciaires internationales. Cette loi adopte une approche moderne, détaillée et complète à l'établissement et l'opération de sociétés offshores, de fonds communs de placements, de banques offshores et de l'assurance offshore.

4-2-2- Définition de la Seychelles IBC

La Seychelles IBC est une société en franchise d'impôt conçue pour l'engagement dans toutes les formes de commerce international sans exigences d'apports et avec une tenue de dossiers minimaux, ainsi qu'une confidentialité maximale¹⁹. En d'autres termes, c'est une société peu contraignante au niveau juridique et fiscal.

Aux Seychelles, les IBC ne sont assujetties à aucun impôt ni taxe sur le revenu ou le bénéfice et leurs actionnaires ne sont soumis à aucun impôt sur les bénéfices. Elles présentent entre

¹⁹ GRID, Nabil. *Les mécanismes offshores: Entre optimisation et évasion fiscale*. Mémoire de master 1, droit public, parcours fiscalité, Nice: Université de Nice Sophia-Antipolis, 2013, «Non paginé». Disponible sur: http://www.memoireonline.com/04/15/9032/m_Les-mecanismes-offshores-entre-optimisation-et-evasion_fiscale_11.html. (Consulté le 11/08/2017).

autre plusieurs caractéristiques²⁰ telles que la confidentialité, l'absence d'exigences comptables et une législation offshore moderne.

4-2-3- Avantages de la Seychelles IBC

La création d'une société de commerce international aux Seychelles procure les avantages suivants:

- ✓ Des avantages fiscaux: l'impôt sur les bénéfices est de 0% pour les IBC, pas de TVA ni d'impôts anticipés sur les dividendes qui peuvent, par conséquent, être versés librement aux actionnaires de la société;
- ✓ aucune obligation de tenue de comptabilité ni de publication de comptes annuels;
- ✓ il n'est pas nécessaire de libérer le capital social;
- ✓ une administration performante;
- ✓ le secret bancaire est respecté aux Seychelles;
- ✓ garder l'anonymat grâce aux services d'un nommée;
- ✓ rapidité de création de la société (moins de 10 jours pour créer l'IBC).

4-3- Les captives d'assurance

Les captives d'assurance et de réassurance sont l'une des sociétés offshores les plus prisées des multinationales.

4-3-1- Définition des captives d'assurance

La captive d'assurance est une société d'assurance offshore créée par une grosse entreprise (généralement une multinationale), dont le cœur de métier n'est pas l'assurance, pour jouer le rôle d'un assureur classique. La captive d'assurance couvre ainsi les risques du groupe auquel elle appartient et que celui-ci ne veut pas ou ne peut pas faire couvrir par un assureur traditionnel. C'est en quelques sortes une compagnie satellite dont l'objet est d'assurer les risques de la maison mère et de ses filiales.

Les captives d'assurance réassurent également auprès de réassureurs internationaux²¹

4-3-2- Les avantages de la captive d'assurance

La constitution d'une captive d'assurance permet:

- ✓ de diminuer la charge globale des frais d'assurance de l'entreprise et de profiter de la souplesse fiscale et réglementaire du pays de domiciliation;
- ✓ une optimisation fiscale puisque les captives d'assurance sont domiciliées dans des paradis fiscaux tel que les Pays-Bas, le Luxembourg ou encore les Bermudes;

²⁰ Voir l'annexe 07.

²¹ La réassurance est une opération grâce à laquelle un assureur s'assure auprès d'une autre société pour se couvrir contre une partie des risques qu'il a pris en charge.

- ✓ une efficacité accrue car elle permet une meilleure prise en compte de la sinistralité et la construction de polices d'assurances sur-mesure, ce qui rend ces contrats moins onéreux et améliore la marge brute d'autofinancement des risques de l'entreprise;
- ✓ diminuer la vulnérabilité de l'entreprise aux cycles du marché de l'assurance et aux écarts de primes qu'ils peuvent occasionner;
- ✓ et enfin, un meilleur accès au marché de la réassurance et une diminution du taux de transfert des risques que la captive ne souhaite pas conserver.

4-3-3- Le pays leader des captives d'assurance: les Bermudes

Les Bermudes est un archipel au large de l'Amérique du Sud. Ce territoire d'outre-mer britannique est la première place mondiale dans l'enregistrement des captives d'assurance et un lieu d'implantation apprécié des compagnies de réassurance.

Ce paradis fiscal offre de nombreux avantages: aucun prélèvement fiscal pour les compagnies d'assurance, un secret financier renforcé et surtout une législation presque inexistante sur les assurances.

Beaucoup d'autres pays abritent également des captives d'assurance, parmi eux: les Îles Caïmans, les Îles-Vierges-Britanniques, le Luxembourg, la Barbade, les Îles Turques-et-Caïques, Guernesey, etc.

4-4- Trusts Offshores, sociétés dormantes et compagnies maritimes créées dans un "shipping center"

Les autres montages fiscaux offshores utilisés par les personnes physiques et les entreprises pour fuir le fisc tout en conservant leur anonymat sont: les trusts offshores, les sociétés dormantes et les compagnies maritimes créées dans un "shipping center".

4-4-1- Les trusts offshores

Un trust offshore est par définition une structure juridique de gestion d'actifs basée dans un pays autre que le pays de résidence de son propriétaire, généralement un paradis fiscal. Le trust permet à son détenteur d'y transférer des capitaux en identifiant un fiduciaire, ou un trustee en anglais, chargé de la gestion des capitaux selon l'accord passé, ainsi qu'un bénéficiaire qui peut inclure la personne ayant créé le trust.

Le trust offshore permet de détacher légalement les capitaux transférés de la personne qui a créé le trust et protéger un patrimoine contre les jugements étrangers ou encore effectuer une succession peu coûteuse, grâce aux avantages offerts dans les juridictions offshores.

La diversité des types de trusts offshores permet de contenir des espèces, des biens immobiliers, des investissements, un commerce ou encore des polices d'assurance.

4-4-2- Les sociétés dormantes

Contrairement à une société sans activité, une société dormante est une société qui n'a pas de traçabilité comptable au cours de l'année fiscale²². Les conditions de création de ce type de société sont très attractives: il n'y a pas d'obligation d'ouvrir un compte bancaire, pas d'obligation d'enregistrement à la TVA et le capital social minimum est de 01 euro avec un seul directeur ou actionnaire, qui peuvent être la même personne, pour la gérer.

Les avantages que procurent les sociétés dormantes sont:

- ✓ La protection pour une marque déposée ou l'achat d'un nom de domaine, afin de les insérer dans un cocon juridique, celle d'une société;
- ✓ l'anticipation de transactions futures qui auront besoin de s'insérer dans un cadre légal: la société;
- ✓ la société peut demeurer inactive indéfiniment à condition qu'il y ait la traçabilité de certaines opérations administratives chaque année.

4-4-3- Les compagnies maritimes créées dans un "shipping center"

Les "shipping centers" sont tous les pays qui offrent complaisamment une immatriculation et un «pavillon de papiers»²³ à des navires qui ne touchent jamais leurs ports. Ces pays sont pratiquement tous les paradis fiscaux.

Les critères qui définissent les pavillons de complaisances ont été énumérés dans un rapport de la commission d'enquête sur l'industrie martine formée en Grande Bretagne, en 1970. Les critères sont les suivants:

- ✓ Les paradis fiscaux autorisent les citoyens non-ressortissants à posséder ou contrôler ces navires de commerce,
- ✓ le navire peut se faire immatriculé à l'étranger dans les bureaux d'un consulat;
- ✓ le revenu tiré du bateau n'est soumis à aucun impôt local. Les seules charges sont un droit d'immatriculation et une taxe annuelle calculée d'après le tonnage;
- ✓ les revenus de taxes très faibles sur les gros tonnages peuvent améliorer substantiellement la balance des paiements du pays d'immatriculation;
- ✓ l'armement des navires par des équipages d'étrangers est librement autorisé;
- ✓ le pays d'immatriculation ne dispose ni des pouvoirs si des services compétents pour faire appliquer des réglementations gouvernementales ou internationales.

²² L'année fiscale ou l'exercice fiscale ou encore l'exercice comptable, est une période de 12 mois durant laquelle l'entreprise enregistre tous les faits économiques qui concourent à l'élaboration de sa comptabilité. A la fin de cette période, l'entreprise est tenue de publier son chiffre d'affaire et ses résultats. Mais dans les juridictions offshores ou les paradis fiscaux, les sociétés offshores bénéficient d'une législation qui ne les oblige ni à tenir une comptabilité ni à publier leurs comptes à la fin de l'exercice fiscale, ce qui peut être justifié par la souplesse, voire l'absence d'un régime fiscal.

²³ Les pavillons de papiers désignent les papiers de bord conformes d'un navire. Tout navire doit être rattaché à une quelconque juridiction Etatique et possède donc une nationalité. Chaque Etat détermine librement, par sa législation interne, les critères d'attribution de sa nationalité.

Les montages fiscaux offshores utilisés par les multinationales et les personnes physiques dépendent de la destination offshore qu'ils ont choisie. Le choix du paradis fiscal dépend de la souplesse du régime fiscal, du degré de développement du secret bancaire et des conditions d'obtention du statut de résident. Pour attirer d'avantage d'évadés fiscaux, certains pays n'hésitent pas à offrir des montages très complexes et assez coûteux.

Conclusion

Nous avons tenté, à travers ce deuxième chapitre, d'étudier les sociétés offshores et les différents aspects de l'offshoring via quatre sections. Dans un premier temps, nous avons commencé par définir les sociétés offshores, leurs objectifs, leurs avantages et leur fonctionnement. Nous avons ensuite consacré la deuxième section à l'analyse de l'offshoring à l'international. Nous avons commencé par la définition de ce concept, les formes et les activités de l'externalisation offshore avant de nous intéresser à l'offshoring en Algérie qui se matérialise par les centres d'appels. A partir de là, nous avons ciblé les firmes multinationales qui font appel à l'offshoring à travers l'étude des mécanismes qu'elles utilisent, ce qui nous a amené à analyser ce phénomène du côté de la gouvernance des entreprises et de la concurrence fiscale des Etats. Par la suite, nous avons consacré la dernière section aux différents montages fiscaux offshores. Au terme de ce chapitre, nous pouvons répondre aux questions que nous nous sommes posé préalablement.

La détention d'une société offshore en soi, qui est établie dans une juridiction offrant des avantages fiscaux aux non-résidents en charge de frais annuels, n'est pas illégale, même si ces juridictions sont sous le feu de nombreux pays et organisations luttant contre l'évasion fiscale. En effet, même si le terme "*offshore*" est synonyme d'opacité et de fraude fiscale, les structures offshores ne le sont pas toujours. Leur principe consiste à jouer sur les failles réglementaires afin de pratiquer l'évasion fiscale légale. Mais dans le cas où la société offshore ne fait pas l'objet d'une déclaration au fisc du pays de résidence de son détenteur, ainsi que les revenus et l'origine de l'activité, il s'agit bien de fraude fiscale.

Les sociétés offshores, clé de l'évasion fiscale, sont aujourd'hui très connotées, alors que l'offshoring à l'international est depuis longtemps une pratique courante, admise et reconnue. Pour les multinationales, la création d'une société offshore peut répondre à un besoin économique réel, on parle alors de délocalisation, ou être faite dans une optique purement fiscale. Dans le cas d'une délocalisation, l'avantage procuré aux multinationales est de bénéficier de coûts de revient plus faibles ce qui va toucher toutes les activités où le coût de la main d'œuvre est important. L'exemple des calls centers délocalisés au Maghreb, plus particulièrement en Algérie est bien connu. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un besoin fiscal, les multinationales recourent à une multitude de mécanismes, qui se ventent d'être simples, mais qui sont en réalité complexes et sophistiqués.

Si la constitution d'un montage fiscal offshore est aujourd'hui peu coûteux, il y'a des frais annuels de maintenance car la création d'une société offshore peut entraîner des conséquences fatales si les règles en vigueur dans les paradis fiscaux, souvent contradictoires à celles des principaux pays développés qu'elles soient fiscales, sociales, pénales ou commerciales, ne sont pas respectées.

Au final, bien que le mot "*offshore*" soit attaché à de nombreux redressements fiscaux, la création d'une société offshore n'est pas illégale à condition que son propriétaire respecte la légalité dans son pays d'origine.



CHAPITRE III:

*Panama Papers; le plus grand
scandale de l'évasion fiscale et
de l'offshore*

Introduction

A partir de ce que nous avons vu dans les deux chapitres précédents, les sociétés offshores sont enregistrées dans des paradis fiscaux, qui proposent une fiscalité très faible et une réglementation accommodante comme les Îles-Vierges-Britanniques, le Panama ou encore les Seychelles. Outre la basse imposition, le pouvoir d'attraction des juridictions offshores vient de la facilité de création des sociétés offshores et un faible contrôle sur l'identité de leurs bénéficiaires réels. En effet, ces entités offshores, qui n'exercent aucune activité économique réelle sur le territoire dans lequel elles sont enregistrées, servent de simples «coquilles» ou d'écrans pour des activités exercées ailleurs.

Comme nous l'avons expliqué dans le second chapitre, créer une société offshores n'est pas illégal en soit, c'est l'usage que l'on fait qui l'est. Ainsi, une société offshore peut être créée dans une logique d'optimisation fiscale. Mais dans l'inconscient collectif cela s'apparente au milieu du crime car elle peut être un moyen pour blanchir l'argent ou frauder le fisc. C'est cette possibilité qui rend suspect tous les détenteurs des sociétés offshores alors que la pratique n'est pas illégale en elle-même.

Le scandale des "*Panama Papers*" illustre très bien le rôle trouble joué par les juridictions offshores et les paradis fiscaux comme le Panama. Il prouve, entre autre, qu'une bonne partie des sociétés offshores enregistrées par le cabinet d'avocat panaméen "*Mossack Fonseca*" ont pour seule activité l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire en passant par l'intermédiaire d'une société-écran à laquelle est rattaché ledit compte en tout anonymat. Cette méthode est utilisée par certains fraudeurs fiscaux soucieux de soustraire leur patrimoine à l'impôt sur la fortune ou d'exonérer leur descendance de droit de succession.

Les Panama Papers, considérés comme la plus grande fuite de données dans l'histoire du journalisme, mettent en lumière les montages financiers offshores des paradis fiscaux utilisés par des chefs d'Etats, des ministres, des milliardaires, des banques, des stars, des criminels et des personnalités qui avaient tous eu recours à des montages offshores pour dissimuler leurs actifs. Ce présent chapitre lève le voile sur ce scandale et nous permet de savoir qui a révélé ces informations? Quel est le rôle joué par Mossack Fonseca? Qui sont les personnes impliquées dans ce scandale? Et quelle en sont ses conséquences en matière de lutte contre les paradis fiscaux? Pour y répondre, il nous a semblé utile de commencer ce chapitre par la présentation des Panama Papers, puis du cabinet panaméen Mossack Fonseca avant de lister les concernés par ce scandale pour finir par une analyse des réactions et conséquences suscitées par les Panama Papers.

Pour répondre aux questions posées, ce dernier chapitre est composé de quatre sections:

Section 01: Vue d'ensemble sur les leaks et les Panama Papers

Section 02: Mossack Fonseca, le cabinet panaméen au centre de l'affaire

Section 03: Les personnes impliqués dans les Panama Papers

Section 04: Réactions, conséquences, mesures

Section 01:

Vue d'ensemble sur les leaks et les Panama Papers

Les fuites de données relatives aux paradis fiscaux telles que "*WikiLeaks*", "*Offshore Leaks*", "*LuxLeaks*", "*Swiss Leaks*" et plus récemment "*Panama Papers*" jettent une lumière crue sur les dessous de l'évasion fiscale. Ces scandales ne sont possibles que grâce à des lanceurs d'alerte, qui mettent leurs vies en péril, et une collaboration entre les journalistes du monde entier pour révéler un vaste système d'évasion fiscale à l'échelle planétaire.

1-1- Les plus grosses fuites journalistiques de documents: les "*leaks*"

Le terme anglais "*leak*", qui signifie «fuite», est utilisé pour désigner les nombreuses fuites de données révélatrices d'évasion fiscale. Les noms donnés aux scandales provoqués par les fuites d'informations, qu'il s'agisse de "*WikiLeaks*", de petits secrets bancaires "*Swiss Leaks*", de l'optimisation fiscale des multinationales "*LuxLeaks*" ou de l'utilisation des sociétés-écrans "*Offshore Leaks*", les termes ont été tous forgés sur le modèle de "*WikiLeaks*"¹.

1-1-1- WikiLeaks

En novembre 2010, le site Wikileaks, en partenariat avec cinq quotidiens nationaux divulgue plus de 250 000 télégrammes de la diplomatie américaine grâce à l'informaticien australien et un des fondateurs du site Julian Assange.

Ce scandale a permis de dévoiler les secrets de la diplomatie, grâce aux télégrammes, accessibles sur internet, et qui divulguent la réflexion au jour le jour des ambassadeurs américains notamment leur avis sur tel ou tel interlocuteur (homme politique local, confrère étranger, militaire), leur préoccupations sur l'influence de tel ou tel pays, leurs analyses sur les situations politiques des Etats où ils sont en poste, leur projets, etc.

Pour le site Wikileaks, le coup d'éclat de 2010 fut le dernier, car le site a ensuite connu une série de déboires à cause des sociétés américaines des paiements en ligne qui empêchaient les transferts de fonds qui lui sont destinés, alors qu'il vit de donations.

¹ *Wikileaks*, composé du mot "*wiki*" qui signifie rapide et informel en hawaïen et qui est une application web permettant la gestion collaborative d'un site internet, et "*leak*" qui signifie fuite en anglais, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif fondée en 2006 par Julian Assange, dont l'objectif est de publier des documents, ainsi que des analyses politiques et sociétales à l'échelle mondiale. Sa raison d'être est donner une audience aux lanceurs d'alerte et aux fuites d'informations habituellement confidentiels ou inaccessibles en protégeant l'anonymat de leurs sources dans le but d'assurer une transparence planétaire.

1-1-2- Offshore Leaks

L'offshore Leaks est, depuis 2013, une série de fuites d'informations relatives aux paradis fiscaux et à leur utilisation à des fins de fraude fiscale et de blanchiment d'argent à travers le monde.

Cette affaire a commencé lorsqu'un simple paquet contenant un disque dur a été envoyé, anonymement, par la poste à une adresse en Australie. Ce dernier contenait 2,5 millions (soit 206 Gigabits) de fichiers secrets et 48 pays concernés. Il s'agissait principalement de courriers électroniques, bases de données, tableurs, copies de papiers d'identités, lettres, etc.

Les documents, issus de deux sociétés spécialisées dans la domiciliation offshore: *Commonwealth Trust Limited*, à Tortola dans les Îles-Vierges-Britanniques et *Portcullis Trustnet* basée à Singapour, active dans les Îles Cook, les Îles Caïmans ou Samoa, ont été remis à l'*International Consortium of Investigative Journalists "ICIJ"* (Consortium international des journalistes d'investigation), où près de 80 journalistes de 38 journaux de la presse mondiale les ont analysés.

Les données concernent environ 120 000 entités financières et près de 130 000 personnes dans environ 170 pays.

L'ICIJ affirme que:

- ✓ Pour la Chine, 22 000 chinois seraient impliqués dans des compagnies offshore basées dans les paradis fiscaux, plus précisément aux Îles-Vierges-Britanniques. Et cela concerne en particulier des «princes rouges»², d'anciens ministres ou encore d'anciens présidents;
- ✓ en Suisse, la banque *Reyl & Cie* aurait été l'instrument utilisé par plusieurs dizaines de français pour échapper à l'impôt, ainsi que les banques USB et Clariden Leu qui auraient travaillé avec la société *Trustnet* pour fournir à leurs clients des sociétés offshore secrètes dans les Îles-Vierges-Britanniques et dans d'autres paradis fiscaux.

1-1-3- LuxLeaks et les rescrits fiscaux

Le LuxLeaks ou Luxembourg Leaks est le nom donné au scandale financier qui révèle des accords fiscaux extrêmement avantageux négociés par des cabinets d'audit avec le fisc luxembourgeois pour le compte de nombreux clients internationaux, parmi ces clients les firmes multinationales: *Apple, Amazon, Heinz, Pepsi, Ikea* ainsi que la *Deutsche Bank*.

Ce scandale a été révélé en novembre 2014 suite aux investigations de l'ICIJ portant sur des milliers de documents fiscaux soustraits en 2010 et en 2012 par Antoine Deltour et Raphaël Halet à leur employeur du Luxembourg, qu'ils ont ensuite transmis au journaliste Edouard Perrin, membre de l'ICIJ.

² L'expression «prince rouge» fait référence aux descendants des hauts dirigeants du Parti Communiste Chinois (PCC), qui accèdent aux pouvoirs politiques, économiques et militaires en République populaire de Chine.

Les révélations du LuxLeaks mettent en lumière la fiscalité dont bénéficient les multinationales au Luxembourg via des accords passés avec l'administration fiscale. Ces révélations sont basées sur des rescrits fiscaux, "*tax rulings*" en anglais, qui sont des prises de positions formelles de l'administration fiscale saisie au préalable par un contribuable (les multinationales dans le cas des LuxLeaks) sur l'application d'une règle fiscale au regard de sa situation actuelle. La procédure des *tax rulings* permet aux multinationales d'obtenir une réponse précise et définitive opposable à l'administration y compris si elle est contraire à la loi.

Les rescrits fiscaux, approuvés par l'administration fiscale, permettent aux multinationales de bénéficier de taux effectifs très faibles d'imposition sur les bénéfices (bien au dessous du taux officiel de 29%) atteignant parfois un taux inférieur à 1%. En parallèle, les multinationales mettent en place des schémas financiers intragroupes permettant de transférer les flux de revenus vers leurs filiales luxembourgeoises peu imposées.

Quoique les rescrits fiscaux sont considérés comme légaux au regard de la loi fiscale luxembourgeoise, ceux-ci sont remis en cause au niveau européen car ils peuvent être assimilés à des aides d'Etat contrevenant aux politiques de concurrence.

Le scandale du LuxLeaks a contribué à la mise en place de mesures pour réduire le dumping fiscal³ et les techniques d'évitement fiscal⁴ dont profitent les firmes multinationales.

1-1-4- Swiss Leaks d'HSBC⁵

Swiss Leaks est le nom donné aux révélations de 45 médias internationaux sur les agissements scandaleux de la banque HSBC à Genève, qui a abrité l'argent de narcotrafiants, de financiers du terrorisme, de personnalités du monde du spectacle, de sportifs ou d'hommes politiques ayant eu recours à l'évasion fiscale.

Les données du scandale révélé en février 2015 reposent sur des fichiers dérobés par le lanceur d'alerte Hervé Falciani, ancien informaticien de la filiale suisse de la banque britannique HSBC en 2008. Elles portent sur la période de 2005 à 2007 et concernent plus de 106 000 clients et un montant qui dépasse 100 milliards de dollars déposés auprès de la filiale genevoise.

1-2- Présentation des Panama Papers

"*Panama Papers*" est le nom donné au plus grand scandale d'évasion fiscale qu'a connu le monde par le chef de l'ICIJ, Gerard Ryle, par référence au "*Pentagon Papers*" «ces papiers

³ Le dumping fiscal fait référence à des pratiques commerciales décidées par les autorités publiques d'un pays et qui ont pour effet de porter atteinte à la libre concurrence. Cette politique fiscale vise à accroître la compétitivité de l'Etat qui l'utilise en offrant une fiscalité plus faible que celle des pays voisins afin d'attirer les capitaux étrangers ou les travailleurs de haut niveau.

⁴ L'évitement fiscal désigne l'ensemble des procédures que le contribuable utilise pour réduire au minimum sa charge fiscale en interpellant les dispositions de la loi.

⁵ Voir Chapitre I, section 03.

secrets du Département américain de la Défense, publié par le *New York Times* en 1971. Les *Pentagon Papers* ont prouvé que les présidents américains Harry S. Truman et Richard Nixon avaient menti au sujet de la guerre au Vietnam.»⁶

1-2-1- Définition des Panama Papers

L'expression "*Panama Papers*" peut être traduite littéralement par «documents panaméens» désignant la plus grosse fuite d'informations jamais exploitée par les médias internationaux au sujet d'un système d'évasion fiscale à l'échelle planétaire et concernant un grand nombre de personnalités politiques, des chefs d'Etats, des milliardaires, des sportifs de haut niveau, des célébrités, mais aussi des criminels et des personnalités sous le coup de sanctions internationales.

1-2-2- Panama Papers en chiffres⁷

Selon les deux journalistes qui ont déclenché l'affaire, Bastien Obermayer et Frederik Obermaier (appelés les frères Obermay/iers), 11,5 millions de fichiers proviennent des archives du cabinet panaméen Mossack Fonseca, spécialiste de la domiciliation des sociétés offshores. Soit 2,6 téraoctets⁸ de données (26 000 milliards d'octets), qui couvrent près de 40 ans d'enregistrements, analysés par plus de 400 journalistes d'investigation de plus de 80 pays impliquant 109 médias coordonnés par l'ICIJ. Cette masse d'informations inédite jette une lumière crue sur le monde opaque de la finance offshore et des paradis fiscaux.

Les 2,6 téraoctets de données, qui incluent des informations sur plus de 214 000 sociétés offshores majoritairement liées d'une façon ou d'une autre à une personnalité publique, consistent en un ensemble de plus de 4,8 millions d'emails, de 3 millions de bases de données, de 2 millions de fichiers PDF, de 1,1 millions d'images (notamment les photocopies des passeports des actionnaires et des scans des contrats signés), de 320 000 fichiers textes et d'environ 2 000 fichiers d'autres formats.

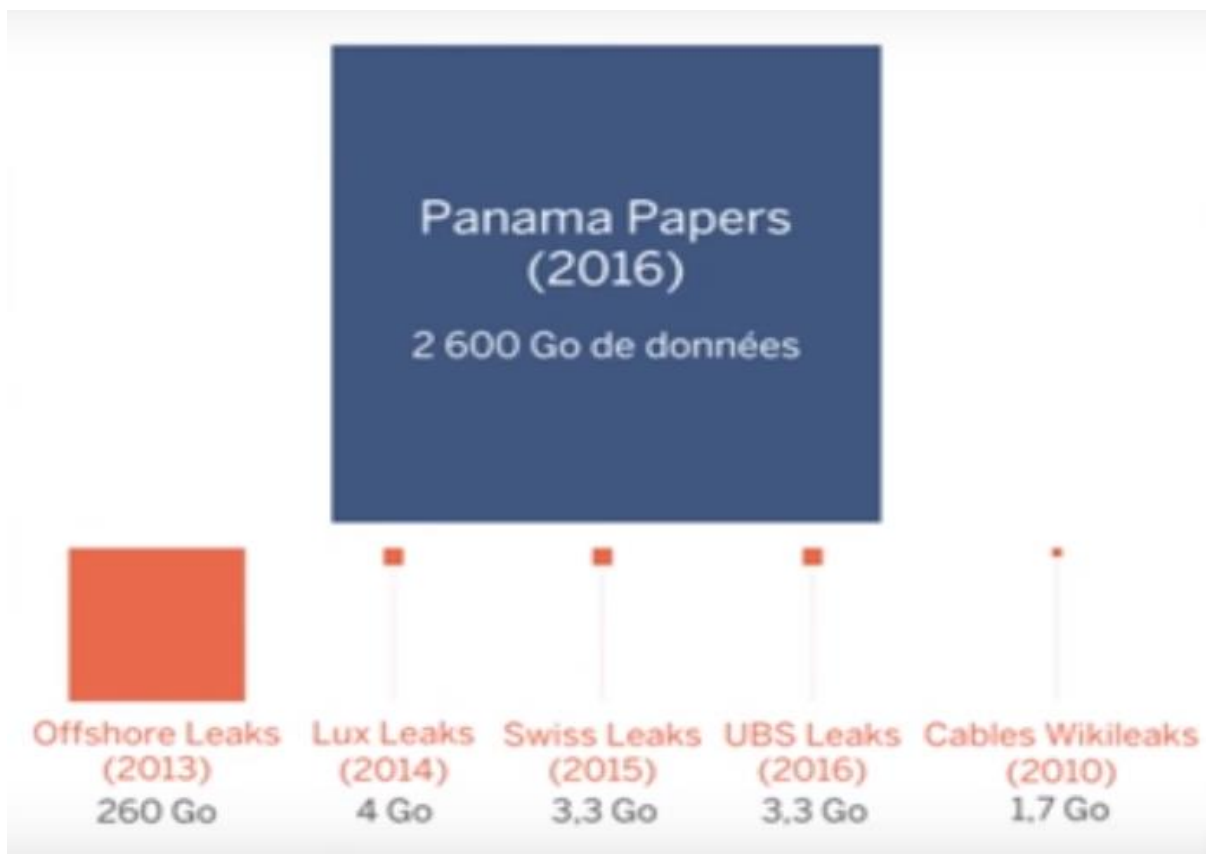
Pour avoir une idée sur l'ampleur et la quantité des documents des Panama Papers, la figure ci-après donne une image comparative entre Panama Papers et les autres leaks.

⁶ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. *Le secret le mieux gardé du monde: Le roman vrai des Panama Papers*. Paris: Seuil, 2016, p. 292.

⁷ Ibid., p. 10-18-378.

⁸ Le téraoctet est une unité de mesure de quantité d'information numérique valant 10¹² octet, soit 1 000 gigaoctet.

Figure N°08: Panama Papers, le plus massif des leaks journalistiques.



Source: Le Monde.fr/lesdecodeurs (2016).

Commentaire: à titre de comparaison, sur les cinq dernières fuites du même genre, citées précédemment, quatre faisaient moins de 5 gigaoctet.

1-2-3- Analyse et exploitation des données

Pour analyser et exploiter au mieux ces informations, les journalistes ayant participé à l'enquête ont créé 214 488 dossiers informatiques correspondant à chacune des sociétés offshore trouvées dans les données, auxquels ils ont rattaché les documents les concernant. Ils étaient contraint de faire appel à des logiciels de reconnaissance optique de caractères afin de pouvoir effectuer des recherches dans l'ensemble des documents comme dans une base de données. L'utilisation du logiciel Nux a permis aux journalistes d'indexer systématiquement les données et de croiser les documents avec des listes compilées de personnes-clés (par exemple portant le nom de: politiciens importants et chefs d'Etats, criminels internationaux, etc.) pour dresser une carte virtuelle du réseau de Mossack Fonseca.

Dans le souci de simplifier l'investigation des journalistes, l'ICIJ, qui a baptisé le projet "*Prometheus*", a mis en place un moteur de recherche leur permettant d'effectuer leurs recherches, de communiquer, de rester en contact et de s'informer entre eux sur leurs découvertes et l'état d'avancement de leurs enquêtes.

1-2-4- Commencement des Panama Papers

Au cours d'une soirée ordinaire de 2015, vers dix heures du soir, le journaliste de la rédaction allemande *Süddeutsche Zeitung*, Bastien Obermayer reçoit un email de la part d'une personne anonyme qui se donne le pseudonyme de «John Doe» lui disant: «Hello. Ici John Doe. Intéressé par des données? Je les partage volontier.»⁹. Intéressé par la proposition, le journaliste répond: «Hello. Je suis très intéressé, bien sûr.»¹⁰

A partir de ce moment, et après s'être mis d'accord sur les conditions de transfert des données dont la source voulait s'en débarrasser, le journaliste allemand envoie ses coordonnées pour les prochaines communications cryptées avec le lanceur d'alerte qui tenait et qui tient toujours à garder l'anonymat.

Très vite, Obermayer constate que la quasi totalité des documents provient du cabinet panaméen Mossack Fonseca et se rend compte qu'il a entre les mains le plus grand leak jamais vu par un journaliste. Il décide alors d'en parler à son chef de rubrique Hans Leyendecker¹¹, et au rédacteur en chef de la *Süddeutsche Zeitung*, Kurt Kistner. Ces derniers décident que les journalistes qui seront désormais responsable de cette affaire sont les frères Obermay/ier.

Vue l'importance des documents qui continuaient d'arriver sans cesse via des canaux cryptés, et sous demande du lanceur d'alerte, le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* a fait appel au consortium international pour le journalisme d'investigation (l'ICIJ). Ensemble, ils ont élaboré un plan d'action, se sont procuré les moyens nécessaires pour stocker et traiter les informations ultra confidentielles envoyées par John Doe, fait appels aux autres médias afin d'attribuer à chaque rédaction la tâche d'enquêter sur les personnalités de son pays et ils ont établi ensemble la date du 03 avril 2016 pour la parution des premiers articles et une chronologie de publication. Mais chaque rédaction a aussi eu le loisir d'adapter ses recherches au paysage national.

Le dimanche 03 avril 2016, un peu plus d'une année après la première prise de contact avec la source, 109 médias à travers la planète ont révélé l'énorme scandale des Panama Papers à partir des documents auxquels ils ont eu accès et qui leur auront permis de découvrir que des dirigeants politiques, des artistes, des sportifs, etc. possèdent de l'argent qu'ils cachent au Panama, un paradis fiscal, via des sociétés offshore créées par Mossack Fonseca.

1-3- John Doe: le lanceur d'alerte des Panama Papers

Les lanceurs d'alerte sont, d'une manière générale, des personnes, des groupes ou des associations qui alertent d'un danger ou d'un risque. En lançant l'alerte, la personne court elle-même un danger (perte de son emploi, procès, etc.), elle devient donc une personne à protéger.

⁹⁹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 07.

¹⁰ Ibid., p. 08.

¹¹Hans Leyendecker est un journaliste d'investigation très connu en Allemagne, qui travaille pour la *Süddeutsche Zeitung*.

On parle de lanceur d'alerte, lorsque l'alerte porte sur des manquements graves à la loi ou des risques graves menaçant des intérêts publics ou privés dont le lanceur d'alerte n'est pas l'auteur. Autrement dit, l'alerte porte sur un état de fait mettant en lumière des comportements illicites qui constituent une menace pour l'homme, l'économie, la société, l'Etat ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun et l'intérêt général.

1-3-1- Le lanceur d'alerte des Panama Papers

Le lanceur d'alerte des Panama Papers se fait appelé "*John Doe*", qui une identité de camouflage «équivalent anglais de Jean Dupont, est utilisé depuis des siècles au Royaume-Unis, au Canada et aux Etats-Unis. Dans les affaires judiciaires, certaines personnes dont l'identité ne doit pas être révélée, ou des corps non identifiés, sont appelés "*John Doe*".»¹²

Dans le scandale l'évasion fiscale Panama Papers, le fameux lanceur d'alerte a souhaité gardé l'anonymat et n'a rien demandé contre les données, ce qui a intrigué les médias. Or, un mois après le début des révélations conjointes de l'ICIJ et des 109 médias partenaires, John Doe a décidé de dire un peu plus sur lui-même et sa démarche en transmettant un manifeste intitulé «La révolution sera numérique» à la *Süddeutsche Zeitung*, écrit dans un anglais très soigné et traduit par le quotidien français "*Le Monde*"¹³.

1-3-2- Le manifeste de John Doe à la *Süddeutsche Zeitung*

Dans son manifeste, John Doe affirme qu'il n'a jamais travaillé «pour un gouvernement, ou un service de renseignements, ni directement ni en tant que consultant»¹⁴. Il explique entre autre: «J'ai décidé de dénoncer Massack Fonseca parce que j'ai pensé que ses fondateurs, employés et clients avaient à répondre de leur rôles dans ces crimes, dont seuls quelque uns on été révélés jusqu'a maintenant. Il faudra des années, peut être des décennies, pour que l'ampleur réelle des actes ignobles de ce cabinet soient dévoilés»¹⁵. Il se dit «prêt à coopérer avec les autorités dans la mesure de [s]es moyens»¹⁶. Cependant, il n'a pas précisé si la remise des informations se ferait gracieusement, comme ça été le cas avec les Panama Papers, mais conditionne sa coopération à sa protection autant que lanceur d'alerte en évoquant le cas d'Edward Snowden et d'Antoine Deltour, qui ont vu «leur vie détruite après avoir contribué à mettre en lumière d'évidentes malversations»¹⁷.

John Doe appelle enfin à «une action véritable» pour plus de transparence sur les registres de commerce du monde entier, pour une meilleure régulation de la profession d'avocat, pour une réforme du financement des compagnes américaines où politiques et grandes argenteries sont très liées. Pour ce lanceur d'alerte qui veut en finir avec la rétention d'informations permettant

¹² OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 07.

¹³ Voire l'annexe 08.

¹⁴ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 406.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid., p. 407.

¹⁷ Ibid.

de «soumettre le peuple» aux intérêts des puissants, «la prochaine révolution sera numérique. Ou peut-être a-t-elle déjà commencé.»¹⁸

1-4- L'International Consortium of Investigative Journalists "ICIJ"

Le Consortium international pour le journalisme d'investigation est une organisation à but non lucratif, basée à Washington, fondée en 1997 par l'américain Charles Lewis. Ce groupement qui dépend du *Center for Public Integrity "CPI"* créé par le même Charles Lewis en 1989, est un réseau mondial de 185 journalistes d'investigation dans plus de 65 pays, qui collaborent pour enquêter en profondeur sur des affaires ayant essentiellement un retentissement international tel que la corruption, la fraude, les crises économiques, l'abus de pouvoir, etc.

1-4-1- Les missions de l'ICIJ

Sur son site internet, l'ICIJ explique sa mission qui consiste à «Etendre le journalisme de type «chien de garde» mis en avant par le CPI en se concentrant sur des problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales: crime transfrontalier, corruption et responsabilité des gouvernements.»¹⁹

L'ICIJ est organisé comme suit: une partie de l'équipe est basée en permanence à Washington et les autres journalistes travaillent dans des rédactions sur tous les continents. Le consortium a gagné sa réputation grâce aux révélations sur les paradis fiscaux et la fraude fiscale tel que les Offshores Leaks de 2013, le LuxLeaks de novembre 2014, le Swiss Leaks de février 2015, et les Panama Papers d'avril 2016.

1-4-2- Fonctionnement de la coopération au sein de l'ICIJ

Les enquêtes de l'ICIJ sont réalisées soit avec ses membres uniquement ou en collaboration avec des rédactions de grands journaux nationaux comme le *Washington Post*, *The Guardian*, *Le Monde*, ... Dans ce cas, la coopération fonctionne des deux sens: le consortium demande l'aide de rédactions extérieures si la masse de données à traiter est trop importante, comme ce fut le cas en 2013 pour les Offshores Leaks, ou, à l'inverse, des rédactions qui se trouvent dépassées par l'ampleur d'une enquête demandent l'aide de l'ICIJ comme c'est le cas avec le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* qui a demandé l'appui de l'ICIJ pour traiter les 11,5 millions de données révélatrices des Panama Papers.

L'autre particularité de l'ICIJ est qu'il s'appuie sur le public, que se soit les lanceurs d'alerte ou les simples citoyens pouvant transmettre des informations aux journalistes du consortium. Dans certains cas, l'ICIJ met tout ou partie des données de ses enquêtes à disposition du public dans le but d'ouvrir encore plus d'investigations et éventuellement découvrir de nouveaux scandales (ce qui a été fait pour les Offshores Leaks et le Luxembourg Leaks).

¹⁸ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 410.

¹⁹ Site du Consortium internationale du journalisme d'investigation. Disponible sur: <https://www.icij.org>. (Consulté le 03/09/2017).

Compte tenu de l'importance des enquêtes qu'il mène et qui s'étalent sur plusieurs mois, l'ICIJ se doit de travailler dans le plus grand secret à l'abri des personnalités, sociétés, institutions et gouvernements impliqués dans leurs révélations. Pour se faire, l'ICIJ recourt au cryptage des données.

La multiplication des scandales tel que WikiLeaks, les Offshores Leaks, LuxLeaks, Swiss Leaks et Panama Papers a jeté la lumière sur l'évasion et la fraude fiscales. Toutefois, l'affaire des Panama Papers est le plus violent coup de pied dans la fourmilière de l'évasion fiscale avec une quantité de données sans précédent (11.5 millions de documents) piratée dans les archives d'un champion du monde de la création de sociétés offshore: le cabinet panaméen Mossack Fonseca.

Section 02

Mossack Fonseca; le cabinet panaméen au centre de l'affaire

Le cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, au cœur du vaste scandale d'évasion fiscale, est actif dans le monde entier et possède plus de 40 antennes en Europe en Chine ou encore en Amérique du sud. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le cabinet se retrouve au cœur d'un scandale: Mossack Fonseca a déjà été accusé d'avoir enfreint la législation anti-blanchiment d'argent et d'avoir collaboré avec des proches de l'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi et du président du Zimbabwe Robert Mugabe. Le cabinet a également été mis en cause dans le scandale Petrobras²⁰ qui a touché le Brésil en mars 2014.

2-1- Création de Mossack Fonseca

Mossack Fonseca, désigné sous l'acronyme de Mossfon, est l'un des leaders mondiaux de création des sociétés offshores. En 2016, Mossfon était le quatrième cabinet de droit offshore dans le monde spécialisé dans la mise en place de sociétés offshores à l'aide de prête-noms.

2-1-1- Présentation de la firme Mossack Fonseca

Mossack Fonseca est une firme d'avocats et de financiers fiscalistes spécialisés dans la mise en place de montages financiers pour les entreprises et les particuliers contre rémunération. Spécialisé dans le droit commercial international, le droit des affaires, les services fiduciaires, les conseils en placement et la création de structures internationales, Mossfon comprend également plusieurs sociétés au sein de ses bureaux en sus de proposer ses services dans le domaine de la propriété intellectuelle et le droit maritime. Avec plus de 500 employés revendiqués sur son site, Mossack Fonseca a son siège au milieu du quartier financier de la ville de Panama.

Le cabinet panaméen d'avocats a été créé le 01 mars 1986 à Panama, suite à la fusion de celui fondé en 1977 par Jürgen Mossack et celui de l'avocat et homme politique panaméen Ramón Fonseca Mora, qui en demeurent les dirigeants²¹.

²⁰ Le scandale Petrobras est un scandale politico-économique déclenché au Brésil, en mars 2014. C'est une affaire de corruption politique qui a touché à la fois l'entreprise pétrolière contrôlée par l'Etat, Petrobras, et les grands brésiliens du bâtiment et travaux publics (BTP). Ces deux secteurs travaillent ensemble pour des grands chantiers d'infrastructures. Les entreprises du BTP auraient formé un cartel pour se partager ces marchés et pour les surfacturer en contrepartie de pots-de-vin versés aux parties de la coalition gouvernementale. Ces malversations auraient pour objectif de financer des campagnes électorales.

²¹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 38-40.

2-1-2- Le Panama: centre financier de Mossack Fonseca

Le Panama, un petit paradis fiscal de 75 990 km² qui a toujours voulu devenir une forteresse financière, se situe entre deux océans (Pacifique et Atlantique) et deux Amériques. Le Panama possède l'économie la plus dynamique d'Amérique centrale avec:

- ✓ Un Produit Intérieur Brut (PIB) de 44 milliard de dollars en 2014, en hausse de 6,2%;
- ✓ une croissance de 6,7% en moyenne, sur la dernière décennie, tirée par le bâtiment et surtout les services qui représentent 80% du PIB;
- ✓ un PIB par habitant de 11 800 dollars en 2014.

Pourtant, 26% des Panaméens sont considérés comme étant pauvres.

Depuis les années 1970, le Panama a commencé à profiter de sa situation géographique pour devenir l'un des plus importants centres financiers au monde, sous le règne de l'ancien dictateur Manuel Noriega qui a dirigé le Panama entre 1983 et 1989. Ce dernier a fortement aidé Jürgen Mossack et Ramón Fonseca à développer leurs activités financières, car durant les années 70, Manuel Noriega voulait doper l'économie du Panama et tirer profit de sa position géographique pour bâtir un centre financier puissant avec à la clé le secret bancaire et une fiscalité nulle pour les revenus issus de l'étranger.

Près d'un demi-siècle après, le Panama est devenue une véritable place financière d'envergure internationale composée de 100 banques qui gèrent près de 82 milliards de dollars d'actifs. Mossack Fonseca, le cabinet d'avocats spécialisé dans les montages offshore, exerce depuis 40 ans sur ce paradis fiscal pour le compte de clients vivant dans tous les pays à travers le monde.

2-2- Les fondateurs de Mossack Fonseca

Mossack Fonseca a été fondé en 1986 par la fusion de deux cabinets d'avocats appartenant à Jürgen Mossack, avocat allemand installé au Panama depuis 1980, et Ramón Fonseca Mora, avocat et homme politique panaméen qui a toujours été proche des milieux politiques.

2-2-1- Jürgen Mossack²²

Jürgen Mossack, homme plutôt discret et énigmatique qui ne «montre aucun intérêt pour la vie publique»²³, est né le 20 mars 1948 à Fürth en Bavière (Allemagne). Fils de Erhard Mossack, ancien de la Waffen-SS²⁴ durant la seconde guerre mondiale, qui proposa ses services d'informateurs au gouvernement américain. Ces derniers le chargent d'une mission

²² OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 36-40.

²³ Ibid.

²⁴ La Waffen-SS est une organisation paramilitaire créée en 1925 pour servir de garde personnelle à Hitler et devenue police militarisée dans l'Allemagne nazie, elle fut constituée en unités spéciales à partir de 1940 sous le nom de Waffen-SS. Très restreinte lors de sa constitution, cette organisation clé dans le dispositif du nazisme, est devenue rapidement une organisation de grande envergure.

d'espionnage de Cuba depuis le Panama. Ce fut ainsi que les Mossack quittent l'Allemagne en 1960 pour s'installer définitivement au Panama.

Les journalistes allemands Obermay/ier déduisent d'un CV de Jürgen Mossack, trouvé dans les documents envoyés par le lanceur d'alerte, que l'avocat «a étudié à l'université Santa Maria La Antigua à Panama City après sa scolarité à l'*Instituto Pedagógico de Las Cumbres*. En parallèle de ses études, il travaillait dans un cabinet d'avocats... comme avocat assistant vers 1970, puis comme avocat, en 1973, après son diplôme. Il travaille ensuite deux ans à Londres avant de fonder son propre cabinet au Panama en 1977, alors qu'il n'a même pas 30 ans.»²⁵

2-2-2- Ramón Fonseca Mora

L'associé de Mossack, Ramón Fonseca Mora, est tout l'inverse de son camarade. C'est un homme qui aime étaler sa vie au public et très influent dans le Panama. Il fait partie des politiciens qui adorent la célébrité et cherchent à être sous les feux des projecteurs.

Ramón Fonseca, né le 14 juillet 1952 à Ciudad de Panama, est un homme politique, avocat et écrivain connu et primé. Il étudie au collège de La Salle, comme toute l'élite du pays, avant de se spécialiser dans le droit des affaires, notamment à la London School of Economics. Après un stage à la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) à Genève. De 1977 à 1982, il devient conseiller de cette agence onusienne²⁶. Jusqu'à mars 2016, Fonseca était le conseiller du président panaméen Juan Carlos Varela et était également l'un des vice-présidents du parti au pouvoir Panamenista²⁷.

En février 2016, les deux fondateurs de Mossfon sont arrêtés pour blanchiment d'argent. Ils s'acquittent de la somme de 500 000 dollars pour être libérés dans la journée. Ils sont également affranchis sous caution pour leurs liens supposés avec l'affaire de corruption au Brésil²⁸.

2-3- Le troisième homme de Mossack Fonseca²⁹

Mossack Fonseca, ce n'est pas que ses fondateurs Jürgen Mossack et Ramón Fonseca. La plus part du temps, les médias sous-estiment l'importance d'une figure clé du cabinet d'avocats panaméen. En réalité, un Suisse au profil atypique a œuvré aux côtés de Mossack et Fonseca. Cette figure, qui prétend s'être retiré de l'industrie offshore, a longtemps été un des trois dirigeants de la société à l'origine de la plus grosse fuite de données. Les Panama Papers prouvent que le Suisse Christophe Zollinger, un des trois partenaires du cabinet, est fortement

²⁵ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 38-39.

²⁶ GOMEZ, François-Xavier. *Ramón Fonseca, pourfendeur des autocrates et défenseur de leurs intérêts*. Revue Libération, 04 avril 2016. Disponible sur: http://www.liberation.fr/planete/2016/04/04/ramon-fonseca-pourfendeur-des-autocrates-et-defenseur-de-leurs-interets_1443915. (Consulté le: 04/09/2017).

²⁷ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 38.

²⁸ GARSIDE, Juliette., WATT, Holly., PEGG, David . « The Panama Papers: how the world's rich and famous hide their money offshore » [archive], The Guardian, 3 avril 2016. (Consulté le 04/09/2017).

²⁹OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit ., p. 221-226.

impliqué dans le scandale étant donné qu'il «prenait des décisions lors de situations difficiles, tout comme Mossack et Fonseca».

2-3-1- Christoph Zollinger et Mossack Fonseca

Né le 14 octobre 1939 à Zurich en Suisse, Christophe Zollinger atterri au Panama en 1995 après avoir fait des études de droit à Zurich et après avoir voyager dans le monde entier. Une fois installé au Panama, Zollinger a d'abord travaillé pour le premier fournisseur d'accès internet du pays, avant d'être embauché chez Mossfon comme assistant des deux cofondateurs.

En 2004, le suisse accède aux rangs de la direction de Mossack Fonseca et devient officiellement partenaire du groupe. Il obtient par la suite la nationalité panaméenne, épouse une Panaméenne et devient un peu plus tard ambassadeur spécial du Ministère des Affaires Etrangères.

2-3-2- La gloire de Christophe Zollinger

Zollinger doit sa gloire à une équipe de bobsleigh³⁰ dont il est fondateur et pilote. En effet, il fonde une fédération de bobsleigh, avec le fils de Ramón Fonseca, Edouardo Fonseca, au Panama du nom "*Spirit of Panama*" sponsorisé par Adidas et BMW. Il fixe comme objectif les jeux Olympiques de 2014 à Sotchi, qu'il ne réussit pas à atteindre. Tout le Panama a sympathisé avec l'équipe de Zollinger, y compris le président.

2-3-3- Les révélations des Panama Papers sur Zollinger

D'après les documents reçus par le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, Christophe Zollinger est mentionné comme propriétaire de *Mossack Fonseca & Cie S.A* à auteur de 10%, en mai 2008. Les 90% restant sont partagés entre Jürgen Mossack et Ramón Fonseca à part égales. Or, en 2015, lors d'une interview au quotidien *Tages-Anzeiger*, Zollinger déclare qu'il aurait quitté Mossfon en 2011, et qu'il ne serait pas devenu partenaire, il n'aurait en outre «jamais été autorisé à signer ni pour des documents ni pour des comptes». De plus, il n'aurait «jamais eu de procurations ni d'autres pouvoirs» et n'aurait «jamais été membre du conseil d'administration». Il justifie, entre autre, que la raison qui l'a poussé à quitter Mossfon est le fait qu'il n'arrive pas à s'identifier au business offshore.

Pourtant, les échanges d'emails au sein de Mossack Fonseca révélés par Joh Doe montrent une autre réalité. En réalité, Zollinger est beaucoup moins critique face à l'industrie offshore. L'exemple le plus frappant remonte à 2011, lorsque le contrôle interne de Mossfon alerte les dirigeants que certaines sociétés qu'ils gèrent seraient liées à Rami Makhlouf, cousin de Bachar Al-Assad (qui soutien le régime syrien et figure sur la liste des sanctions américaines). La collaboratrice de Mossfon estime que cette situation est hautement risqué, mais Christophe Zollinger balaie ces avertissements, car pour lui, les reproches adressées à Rami Makhlouf ne

³⁰ Le Bobsleigh est un sport pratiqué avec un traîneau sur lequel peuvent prendre place plusieurs personnes (2 ou 4 en compétition) pour effectuer des glissades sur des pistes glacées, naturelles ou artificielles.

sont que des accusations, des rumeurs et non des faits établis. A ce sujet, Zollinger a déclaré que son évaluation de l'époque était erronée et qu'il en était navré.

Il s'est avéré que le Suisse avait également des parts dans trois holdings de Mossack Fonseca. Soit en son nom propre, soit par l'intermédiaire de sa fondation au Panama. Un document de la société Mossfon Holdings Ltd daté de septembre 2013 attribue des actions à Christophe Zollinger en le remerciant de «sa bienveillance et de son apport significatif à la société». Le document est signé: les fondateurs Jürgen Mossack et Ramón Fonseca. Dans sa propre signature email, le Suisse se présente comme «partenaire» du groupe. Son nom figure parmi les administrateurs d'une douzaine de sociétés Mossfon en février 2015. Et, en juillet 2015, une employée du cabinet panaméen envoie une brochure dans laquelle il est présenté comme le troisième membre de la direction.

2-4- Décryptage du business du cabinet panaméen Mossack Fonseca

Le magazine en ligne "Vice" publia, en 2014, un long article qualifiant Mossack Fonseca de «Cabinet des avocats du mal», deux ans plus tard, les Panama Papers viennent confirmer ça avec des preuves à l'appui. Pourtant, le cabinet est plutôt discret et n'aime pas ce genre de couvertures médiatiques.

Pour justifier son business dans l'industrie offshore, Mossfon a une stratégie de défense très singulière. Lors des différents scandales qui l'ont frappé de plein fouet, le cabinet fait appel à une entreprise qui s'occupe de e-réputation, Mercatrade, pour blanchir le nom de Mossack Fonseca dans les moteurs de recherches internet. Le sulfureux cabinet panaméen procède également à la publication de démentis dans lesquels il affirme à chaque fois qu'il ne traite pas avec les clients finaux et qu'il joue uniquement le rôle d'un intermédiaire via des sociétés offshores rattachées à des comptes anonymes à l'aide de prête-noms. Dans ce sillage, Mossfon se compare à «un grossiste qui ne saurait pas ce que le client final fait avec la marchandise. Mais le cabinet sait très bien ce qui se passe dans ses sociétés, car il s'occupe souvent des «marchandises» et tient même une comptabilité à cet effet. Pour le cas où les prête-noms de Mossfon dirigent les sociétés, le cabinet est la plupart du temps directement impliqué dans des affaires louches.»³¹

2-4-1- Les faux principes que fait valoir Mossack Fonseca

Vu de l'extérieur, Mossfon se vante de faire valoir des principes ronflants tels que "compliance" et "due-diligence". Mais l'image qui en sort des 11,5 millions de documents des Panama Papers s'oppose au discours du cabinet.

a)- Le "Compliance Department" de Mossfon

Dans la page d'accueil du site de Mossack Fonseca, le cabinet met en avant son département de conformité, "compliance department", qui veille au respect des lois et réglementations

³¹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 195.

nationales et internationales. Mais la réalité est autre. En fait, Mossack Fonseca veut juste donner l'impression d'être en règle avec ce département sans compromettre sérieusement son business.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et de la politique "*Know-Your-Customer*", connaître votre client, les banques sont tenues de mieux connaître leurs clients, car certains politiciens corrompus ne donnent pas leur vrai nom lors de l'ouverture de leurs comptes secrets, mais celui des personnes en qui ils ont confiance (membres de leur famille ou amis). Par conséquent, les banques pourraient avoir à se justifier quant à ce genre de pratiques. Mais toujours est-il, les banques peuvent accepter un membre de la famille d'un politicien à condition d'être bien informées. C'est dans cette logique que les banques posent les questions suivantes aux clients qui les sollicitent pour l'ouverture d'un compte:

- ✓ Est- ce que le propriétaire du compte/de l'entreprise est une Personne Politiquement Exposés (PPE)/ Very Important Person (VIP) ?
- ✓ a-t-il des relations avec les PPE ou les VIP ?

Les Panama Papers prouvent que Mossack Fonseca contourne la *compliance*. En effet, a de maintes reprises, le cabinet a ouvert et géré des comptes pour des personnes politiques, leurs proches, leurs amis, et même des personnes sanctionnées à l'échelle internationale. Et ce malgré la base de données précieuse à laquelle a accès Mossfon. Cette base de données, qui est gérée et mise à jour par des fournisseurs professionnels comme Reuters, contient une liste de milliers de noms regroupant des PPE, des VIP, ou des personnes en lien étroit avec un PPE ou un VIP.

b)- Le "*Due diligence Departement*" de Mossfon

La due diligence est un ensemble de vérifications que Mossack Fonseca doit, normalement, effectuer sur ses clients potentiels afin de se faire une idée précise sur ceux-ci. Ces vérifications permettraient à Mossfon d'éviter des problèmes financiers, de qualité, de négligence, ou de traiter avec des personnes politiquement exposées ou sous le coup de sanctions.

Mossack Fonseca déclarait toujours «qu'elle n'avait pas de contact avec les clients finaux, qu'elle n'effectuait pas de transactions bancaires pour des clients finaux et était dévouée aux standards élevés de la *due diligence*, l'obligation de diligence»³². Mais plusieurs cas démontrent que les employés du cabinet connaissaient personnellement leurs clients finaux et qu'ils les rencontraient au Panama dans un hôtel ou dans un centre commercial.

2-4-2- Les magouilles financières de Mossack Fonseca

Le cabinet panaméen est connu pour dissimuler la situation de propriété de ses clients en proposant de faux administrateurs qui se chargent de toute la paperasse du propriétaire réel ainsi que ses signatures, aux côtés de faux actionnaires qui apparaissent à la place des propriétaires réels sur des documents qui peuvent être compromettants. Le cabinet propose

³² OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 184.

également à ses clients de renforcer l'opacité en multipliant les sociétés offshores de deux façons:

- ✓ la première consiste à diviser les actifs du client entre plusieurs sociétés;
- ✓ la seconde façon consiste à imbriquer les sociétés les unes dans les autres de manière à ce que l'actionnaire d'une société soit une autre société qui soit elle-même détenue par une troisième société, chacune située dans un paradis fiscal différent avec ses propres règles et atypisme.

Mossack Fonseca utilise les mêmes techniques pour sa propre situation. Ce qui lui permet de prendre ses distances avec ses filiales si le cabinet rencontre des problèmes judiciaires avec l'une d'entre elles. Mossack Fonseca fait également appel à un dispositif visant à l'exonérer de toute responsabilité, appelé "*letter of indemnity*". Ces garanties d'indemnisations sont établies par Mossack Fonseca, en particulier, quand il pense que le client fait des affaires illégales avec sa société-écran. Par conséquent, s'il devait y avoir des problèmes, le client serait responsable pour les actions en indemnisation.

Les autres techniques qui permettent à Mossack Fonseca de cacher l'identité de ses clients sont:

- ✓ Les actions au porteur: ces titres permettent de ne pas divulguer l'identité de leur propriétaire. Les actions au porteur, "*bearer shares*", ne sont pas libellées au nom de leur propriétaire, contrairement aux actions nominatives. Le certificat physique tient lieu de titre de propriété, et celui qui est en sa possession peut faire valoir ses droits comme actionnaire, le propriétaire réel restant anonyme. Des affaires peuvent être rapidement et facilement conclues via des *bearer shares*, mais cela ouvre également la voie à toute sortes de criminels, notamment le blanchiment d'argent;
- ✓ Les actionnaires intermédiaires, "*nominee shareholder*": ce sont des personnes ou des sociétés-écrans qui détiennent des actions fiduciairement. Ce service est utilisé par les clients qui ont un besoin d'anonymat encore plus prononcé que celui offert par les actions au porteur. Ainsi, si Mossack Fonseca doit désigner les actionnaires d'une société, l'actionnaire intermédiaire permet aux véritables propriétaires de se cacher derrière cette seconde couche de protection;
- ✓ Les fondations: officiellement des structures à but non lucratifs, se sont des personnes morales auxquelles Mossack Fonseca confie des actifs. Autrement dit la propriété de ces biens appartient à la fondation elle-même. Elles ne sont pas tenues de publier des rapports financiers et échappent à tout impôts dans le Panama et dans les autres paradis fiscaux;
- ✓ Les trusts ou les fiducies: structure juridique mise en place par Mossack Fonseca permettant à des personnes physiques ou des sociétés de transférer des actifs à une personne de confiance qui les gèrera selon les consignes qui lui seront données.

2-4-3- Les hommes de paille de Mossack Fonseca

Pour ne pas révéler l'identité de ses clients, Mossack Fonseca fait appel à des hommes de paille, ou des prête-noms. Le rôle de ces nominées, qui apparaissent comme gérants officiels de la société offshore, consiste à signer les documents que le cabinet met devant eux. Ils signent lorsque le propriétaire d'un compte veut ouvrir une société-écran à son nom ou

lorsqu'il veut acheter quelque chose au nom de la société. Ce dernier (la vrai propriétaire) reçoit une procuration des prête-noms qui lui permet d'accéder au compte bancaire ou au coffre-fort. Ce qui rend ce dispositif plus attractif est le fait que seuls les banques, les prête-noms et Mossack Fonseca sont au courant de cette procuration qui reste loin des yeux des procureurs, des inspecteurs des impôts et des inspecteurs chargés de la lutte antifraude.

Chez Mossack Fonseca, «le système des prête-noms a essentiellement besoin de trois formulaires pour fonctionner»³³:

- ✓ *"Nominee Director Declaration"*: qui est une déclaration à travers laquelle l'homme de paille, le *"Nominee Director"*, garantit au vrai propriétaire qu'il obéira à ses ordres et ne jouira d'aucun droit sur lui ni sur la société,
- ✓ *"Power of Attorney"*: c'est une procuration que le prête-nom donne au vrai propriétaire, *"Beneficial Owner"*, qui le déclare de facto directeur,
- ✓ *"Resignation Letter"*: c'est un formulaire à travers lequel le prête-nom demande à démissionner. Ce dernier signe cette lettre et la donne au vrai propriétaire sans mettre de date, pour qu'il puisse se débarrasser de lui à tout moment.

Le cabinet des avocats du mal va encore plus loin dans ses pratiques. Il fait signer les prête-noms en blanc toutes sortes de documents (demandes d'ouvertures de comptes, formulaires d'achat d'actions, etc.). Ces documents ont été retrouvés dans les données des Panama Papers en nombre incalculable. Des pages blanches vierges sont à chaque fois signées par trois prête-noms, parfois en bas, au milieu ou en haut de la page. Cette procédure permet à Mossack Fonseca d'être rapide si l'un de ses clients a besoin d'un contrat d'achat, d'une nouvelle procuration, ou de la fermeture de l'entreprise, sans la présence de l'homme de paille.

Leticia Montoya; la reine des prête-noms chez Mossack Fonseca³⁴

Leticia Montoya Moran est née en mars 1953 au Panama et travaille pour Jürgen Mossack depuis 1981, bien avant la création de Mossfon. Cette sexagénaire, qui n'a pas fait d'études supérieures, habite un quartier pauvre en dehors de la ville de Panama et parle à peine anglais. Leticia dirige officiellement 11 000 sociétés. En clair, elle a prêté son nom et sa signature 11 000 fois pour un salaire de 400 dollars par mois, à un certain moment, soit 4 800 dollars par ans alors qu'elle fait gagner à Mossack Fonseca des millions. Fin 2015, elle gagnait 900 dollars par mois, soit 10 800 dollars par an, mais le décalage avec ce que le cabinet se met dans les poches reste énorme.

Beaucoup d'autres prête-noms travaillent pour le compte de Mossack Fonseca. Ceux qui sont cités par les journalistes qui ont déclenché le scandale, les frères Obermay/ier, sont : Francis Perez, Diva de Donada, Annette Laroche, etc. Jürgen Mossack en personne été déjà un homme de paille avec son ex femme ainsi que l'ex beau père de Ramón Fonseca.

³³ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 217.

³⁴ Ibid., p. 2016.

En dépit des démentis que Mossack Fonseca publie, soulignant que le cabinet fonctionne en conformité avec les hauts standard de *due diligence*, qui les obligent à vérifier avec qui ils font des affaires, les révélations des Panama Papers montrent une autre réalité de l'industrie de l'offshore dans laquelle le cabinet des avocats du mal fait son business.

Section 03:

Les personnalités et organisations impliquées dans le scandale des Panama Papers

Parmi les 11,5 millions de documents provenant du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, révélé par les Panama Papers, des noms qui sautent aux yeux et qui frappent les esprits apparaissent. Dans la liste hétéroclite des personnalités ayant créé ou utiliser des sociétés offshores, les 109 médias coordonnés par l'ICIJ, ont établi que 12 chefs d'Etat et gouvernements, dont 06 étaient en activité au moment de la révélation du scandale, ainsi que 61 personnalités proches de ces dirigeants mondiaux et pas moins de 128 responsables politiques et hauts responsables publics du monde entier ont fait appel aux services de Mossack Fonseca pour créer et gérer des sociétés offshores établies dans pas moins de 21 paradis fiscaux à travers le monde.

3-1- Les dirigeants et les personnalités politiques

Plusieurs chefs d'Etat ou anciens chefs d'Etat sont cités dans les documents des Panama Papers, de même que leurs proches. Parmi eux, le premier ministre islandais Sigmundur Davíð Gunnlaugsson, le président ukrainien Petro Porochenko, l'ancien premier ministre britannique David Cameron, l'actuel président de l'Argentine Mauricio Macri, le roi d'Arabie Saoudite ainsi qu'un ami proche du président de la Russie Vladimir Poutine et des proches des dictateurs Bachar el-Assad et Mouammar Kadhafi.

3-1-1- Le premier ministre islandais Sigmundur Davíð Gunnlaugsson

Le premier ministre islandais, qui selon les documents des Panama Papers, et sa femme ont utilisé des sociétés offshores aux Îles-Vierges-Britanniques pour occulter des millions de dollars d'investissements dans les trois principales banques du pays lors de la crise financière de 2008.

Selon les documents issus des archives de Mossack Fonseca, le premier ministre islandais était en 2007 actionnaire d'une société offshore du nom *Wintris Inc* aux Îles-Vierges-Britanniques. En 2009, il devient président du Parti du progrès islandais et vend en parallèle la moitié de ses parts avec un contrat officiel à sa femme, Anna Sigurlaug Pálsdóttir, pour la somme symbolique d'un dollar. Depuis, la femme du premier ministre apparaît dans les documents de Mossack Fonseca comme la seule et unique propriétaires, directrice et porteuse

des parts de *Wintris Inc.* En mai 2013, Sigmundur Davíð Gunnlaugsson devient premier ministre de l'Islande³⁵.

3-1-2- Le président ukrainien Petro Porochenko

L'actuel président de l'Ukraine, Petro Porochenko, est l'un des hommes les plus riches du pays. Ce dernier est devenu le leader du marché des pralines d'Europe de l'Est après avoir fait fortune dans le chocolat. Son empire comprend également des entreprises d'automobiles et de graines, des médias, ainsi qu'un chantier naval.

En août 2014, deux mois après sa victoire électorale et pendant que la bataille d'Ilovaïsk, entre les troupes ukrainiennes qui ont lancé un assaut sur la ville d'Ilovaïsk et les forces séparatistes appuyées par l'armée russe, est en train de basculer causant la mort de 7 000 soldats ukrainiens, Petro Porochenko demande à Mossack Fonseca, via un intermédiaire chypriote de lui créer une société offshore.

La société offshore *Prime Asset Partner Limited* fut effectivement créée par Mossack Fonseca sans aucune morale publique. En effet, la Société fut créée au moment même où les forces pro-russes soutenues par des militaires russes encerclèrent le siège d'Ilovaïsk prenant au piège les soldats ukrainiens qui demandèrent de l'aide en vain à l'armée de Porochenko³⁶.

3-1-3- L'ancien premier ministre britannique David Cameron

David Cameron, ancien premier ministre britannique, admet, suite aux accusations des Panama Papers, avoir détenu des parts dans un fonds offshore appartenant à son père, Ian Cameron.

Ian Cameron, décédé en 2010, était un prospère banquier qui a codirigé un fonds d'investissement réservé à des familles riches³⁷. Le fonds fiduciaire (trust), *Blairmore Holding Inc* fondé en 1982 et immatriculé aux Bahamas, était géré jusqu'à 2010 par le cabinet panaméen Mossack Fonseca.

L'ancien premier ministre britannique, qui se veut précurseur dans la bataille contre les paradis fiscaux, avait hérité de 300 000 livres de son père. Cette somme a bénéficié d'exemption fiscale liée à la domiciliation à Jersey de la société qui les gérait³⁸.

3-1-4- Le président de l'Argentine Mauricio Macri

Mauricio Macri, président de l'Argentine depuis novembre 2015, est cité dans le scandale des Panama Papers comme directeur des sociétés offshore *Fleg Trading Ltd* basée aux Bahamas et *Kagemusha S.A* basée au Panama, toutes les deux gérées par Mossack Fonseca. Trois mois

³⁵ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 43-395.

³⁶ Ibid., p. 289-290.

³⁷ Le Monde. Evasion fiscale: dans les coulisses des paradis fiscaux. *Panama Papers: Le père de David Cameron avait créé une société offshore*, avril 2016. Disponible sur: http://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/04/04/panama-papers-le-pere-de-david-cameron-avait-cree-une-societe-offshore_4895325_4890278.html. (Consulté le 05/09/2017).

³⁸ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 396.

après son élection, Macri a également procédé à la cession des parts qu'il détenait dans une entreprise hydroélectrique à une société offshore appartenant à son père.

Les enquêtes menées dans le cadre des Panama Papers montrent que plusieurs confidents du président argentin sont impliqués dans le scandale: Néstro Grindetti ex-ministre de la trésorerie municipale de Macri, Gustavo Arribas agent des services secrets de Macri, Claudio Avruj responsable des droits de l'homme de Macri, Daniel Angelici président du club de foot Boca Junior, ainsi que son cousin et plusieurs de ses frères³⁹.

3-1-5- Le président de la Russie Vladimir Poutine et son ami Sergueï Roldouguine

Le clan Poutine est lourdement impliqué dans le scandale des Panama Papers. Tout remonte aux années que Vladimir Poutine a passer au KGB⁴⁰. A l'époque, il fonde avec plusieurs amis une société de construction pour laquelle ils mettent leurs fonds en commun. Depuis, ils ont tous gravi les échelons pour former autour du président une puissante oligarchie.

Le violoncelliste Sergueï Roldouguine est un ami très intime du président russe. Les deux hommes se connaissaient depuis 1970 pendant les années de Poutine à la mairie de Saint-Pétersbourg. Roldouguine fait partie du cercle intime du président et est le parrain de l'une de ses deux filles, Maria. Il est également l'homme de confiance de Poutine qu'il utilise pour dissimuler sa fortune. En effet, le Violoncelliste apparaît dans les Panama Papers comme propriétaire de trois sociétés offshore: *International Media Oversea*, *Sonnette Oversea Inc*, et *Raytar Limited*, toutes gérées par Mossack Fonseca.

Les journalistes Bastien et Frederik Obermay/ier ont essayé de retracer la construction du réseau Roldouguine: «dans la plupart des entreprises, un représentant de la banque Rossiya a une sorte de procuration et est l'interlocuteur pour un cabinet d'avocats basé à Zurich. Ce cabinet s'occupe à son tour de toutes les sociétés offshore officiellement chez Mossack Fonseca et transmet les souhaits de ses clients finaux à Mossfon. La succursale genevoise de Mossack Fonseca supervise le cabinet de Zurich. Et, donc, si Mossack Fonseca a une question au Panama, il se tourne vers la succursale de Genève, les employés genevois de Mossfon interrogent ensuite les avocats de Zurich, qui se manifestent à leur tour auprès de la banque Rossiya.»⁴¹

Grâce à ce réseau, et à l'aide de banques, notamment la banque Rossiya «banque des copains de Poutine» et de nombreuses sociétés offshore du Panama et des Îles-Vierges-Britanniques, des centaines de millions ont été déplacées au fil des années. Cet argent sert à accroître la fortune de Poutine estimée à plus de 200 milliards de dollars. Il aurait également servi au financement de la deuxième fille du président, Ekaterina, qui a épouser le fils d'un proche de son père et actionnaire de la banque Rossiya.

³⁹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 398.

⁴⁰ KGB est le nom des services de renseignements russes entre 1954 et 1991 à l'époque de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) post-stalienne. A l'intérieur de cet Etat, il y avait également fonction de police politique.

⁴¹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit, p. 27.

Selon les médias, le président russe détient également des parts dans de nombreuses entreprises grâce à des prête-noms. A travers l'*International Media Oversea*, Roldouguine, qui agit pour le compte de Poutine, acquiert, en 2008, des parts dans plusieurs médias russes, notamment la télévision REN-TV. Il détient également le contrôle de la première régie publicitaire russe, Video International⁴².

3-1-6- L'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi

En 42 ans de règne, le colonel Kadhafi et son clan a accumulé une fortune considérable issue des revenus de la manne pétrolière, grâce à une comptabilité opaque et une partie des fonds en liquide. Les traces de cette fortune ont été retrouvées dans les documents de Mossack Fonseca révélés par les Panama Papers. Une douzaine de sociétés offshores, gérées par le cabinet panaméen, appartenant à un certain Ali Dabaiba ont été retrouvées dans les archives de Mossfon.

Ali Dabaiba, professeur de géographie, est devenu maire la grande ville portuaire Misrata peu de temps après que Kadhafi fut détrôné le roi libyen. Il faisait partie du cercle intime de l'autocrate et gérait une gigantesque administration des commandes publiques qui effectuait des transactions à hauteur de plusieurs milliards qui disparaissaient au profit de sociétés ayant des liens avec la famille Dabaiba par le biais d'une double comptabilité.

Les choses ont pris un autre tourment lorsque, à l'approche de la fin du règne de Kadhafi, l'homme de paille de ce dernier, Ali Dabaiba, s'est mis à financer les rebelles pour défendre sa ville natale Misrata.

Après la chute du dictateur Kadhafi, les avoirs de 240 de ses complices ont été gelés par le gouvernement et certain d'entre eux frappés par des sanctions internationales. A partir de cette période, le nom d'Ali Dabaiba a disparu des registres de Mossfon avec toute la fortune du dictateur. A sa place figure le nom d'un autre homme de paille, Riad G, un citoyen britannique qui a effectué sa scolarité en Libye, puis à Londres. D'après les recherches des journalistes qui ont travaillé sur les Panama Papers, Riad G est ami avec le frère d'Ali Dabaiba, l'ancien homme de paille et proche de Kadhafi⁴³.

3-1-7- Bachar el-Assad et le financement de la guerre en Syrie⁴⁴

Selon les révélations des Panama Papers, le régime syrien de Bachar el-Assad a lui aussi profité des services prodigués par le cabinet des avocats du mal, Mossack Fonseca. En effet, le régime syrien a réussi à contourner les sanctions internationales et financer sa machine de guerre grâce à plusieurs sociétés offshores gérées par Mossfon.

Parmi les sociétés offshores gérées par Mossack Fonseca au profit du régime syrien: *Ramak Ltd, Dorling International Ltd, Cara Corporation, Seadale International Corporation, Hoxim*

⁴² PARTHONNAUD, Aymeric., RTL. *Panama Papers: Vladimir Poutine, sa fille Ekaterina Tikhonova, son ami Sergueï Roldouguine... Le pouvoir russe au cœur du scandale*, avril 2016. Disponible sur: <http://www.rtl.fr/actu/international/panama-papers-vladimir-poutine-sa-fille-ekaterina-tikhonova-son-ami-serguei-roldouguine-le-pouvoir-russe-au-coeur-du-scandale-7782691211>. (Consulté le 05/09/2017).

⁴³ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 326-330.

⁴⁴ Ibid., p. 63-85.

Lane Management Corp, Lorie Limited, Drex Technologies S.A (qui a déjà fait la une dans les Swiss Leaks). Le propriétaire ou le directeur de ces sociétés n'est, évidemment pas, Bachar el-Assad. C'est son cousin et financier Rami Makhoul qui apparaît des dizaines de fois comme propriétaire. C'est l'homme de paille de Bachar el-Assad.

Rami Makhoul est l'homme le plus riche de la Syrie. Il possède l'entreprise Syriatel, le géant du téléphone, ainsi que des parts dans diverses banques, une compagnie aérienne, des chaînes de duty-free et bien d'autres entreprises. Ce financier, né à Damas en 1969, a fondé sa première société offshore en 1996 aux Îles-Vierges-Britanniques. Et depuis, son business ne cesse de croître entre les mains protectrices de la famille Assad et grâce à un abus de corruption du système public. Par conséquent, il est placé depuis 2008 sur la liste des sanctions américaines, ce qui n'a pas empêché Mossack Fonseca de continuer à traiter avec lui malgré ses prétendus principes de "*due diligence*" et son département de "*compliance*".

Rami Makhoul n'est pas le seul proche de Bachar el-Assad qui est impliqué dans ce scandale. Il y'a aussi son frère Hafez Makhoul colonel et chef régional des services de renseignements syriens et propriétaire de la société offshore *Eagle Trading & Contracting Limited*, Eyad Makhoul capitaine de l'armée syrienne et officier du renseignement, ainsi qu'Ehab Makhoul vice-président de Syriatel et propriétaire de *Hoxim Lane Management Corp*. Tous sanctionnés par le gouvernement américain, l'UE ou l'Organisation des Nations Unis (ONU).

En faisant des affaires avec ce genre de personnalités, Mossack Fonseca se tient en grande partie responsable de la guerre cruelle en Syrie et cause ainsi le malheur des milliers de syriens qui quittent leur pays pour fuir Assad et son régime.

3-2- Les milieux économiques et le monde du sport

Les révélations des Panama Papers ne concernent pas uniquement les politiciens et les chefs d'Etat. On y trouve également des banques, des milliardaires, des sportifs de haut niveau tel que Lionel Messi, ainsi qu'un membre du comité éthique de la Fédération Internationale de Football (FIFA).

3-2-1- Les milieux économiques: la banque Société Générale

Depuis la création Mossack Fonseca, plus de 500 banques, filiales et succursales ont travaillé avec ce cabinet pour aider leurs clients à gérer des sociétés offshores. La figure ci-dessous résume le nom des banques les plus impliqués dans les Panama Papers.

Figure N°09: Les dix banques les plus citées dans le scandale Panama Papers.

Nombre de demandes de création de sociétés offshore auprès de Mossack Fonseca par banque



Source: ICIJ (2016).

Commentaire: les banques luxembourgeoises détiennent la tête du placement avec une demande de création de sociétés offshore auprès de Mossack Fonseca qui dépasse 900 demandes.

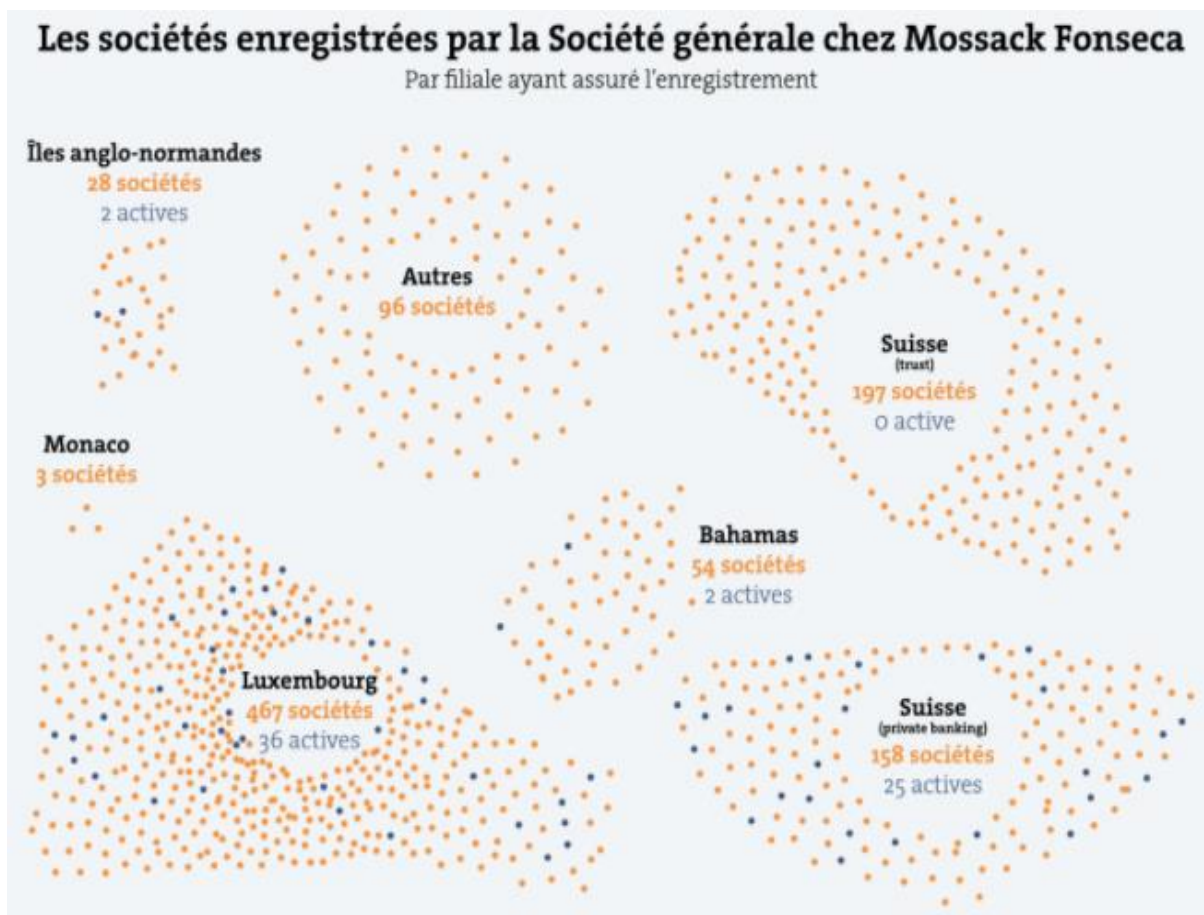
Selon l'enquête des 109 médias qui ont travaillé sur les Panama Papers «365 groupes bancaires (500 en additionnant toutes les filiales) ont créé 15 579 sociétés offshore avec l'aide de la firme panaméenne Mossack Fonseca», rapporte le quotidien français, Le Monde.

L'une des principales et des plus anciennes banques françaises compte parmi les cinq premières banques clientes de Mossack Fonseca. En effet, la Société Générale qui fait partie des trois piliers de l'industrie bancaire française est l'un des plus gros clients du cabinet panaméen pour l'immatriculation de sociétés offshore. Ce n'est bien sûr pas au sein de son siège parisien que la Société Générale organise son business offshore, mais dans ses filiales au Luxembourg, en Suisse et aux Bahamas, où le secret bancaire a toujours prévalu, et loin de la surveillance des superviseurs français.

Au total, Société Générale a créé environ 1 000 sociétés offshore immatriculés par Mossack Fonseca. Avec ces sociétés, la banque française occupe la quatrième place en termes de nombre de sociétés créées après la banque britannique HSBC, qui a à ses actives 2 300 sociétés, les banques suisses Crédit Suisse qui compte 1 105 sociétés et UBS avec 1 100 sociétés offshore.

Pour avoir une idée sur le réseau offshore de la Société Générale, le quotidien français Le Monde et l'ICIJ ont repris le contenu des documents des Panama Papers dans la figure suivante.

Figure N°10: Les sociétés offshores enregistrées par la Société Générale chez Mossack Fonseca.



Source: LeMonde.fr/lesdecodeurs (2016).

Commentaire: la figure montre la répartition des sociétés offshores que la Société Générale a créé auprès de Mossack Fonseca, via ses filiales implantées dans des paradis fiscaux. Sur un total de 1 003, seulement 65 sont actives.

3-2-2- Le monde du sport⁴⁵

Les personnes épinglées par les Panama Papers citées jusqu'à présent sont plutôt obscures, mais ce n'est pas toujours le cas. Car dans la longue liste des concernés on trouve également des icônes du monde du sport, plus particulièrement le monde du football. Les plus problématiques sont: le meilleur joueur mondial Lionel Messi, Juan Pedro Damiani ancien membre du comité d'éthique de la FIFA, et Michel Platini président suspendu de l'*Union of European Football Association*(UEFA), Union Européenne des Associations de Football.

⁴⁵ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 347-363.

a)- Lionel Messi et son père

Les Panama Papers n'est pas le premier scandale qui touche Lionel Messi. En 2015, Lionel Andrés Messi et son père Jorge Horacio Messi, son conseiller, ont fait l'objet d'une amende de 4.1 millions d'euros exigée par un juge d'instruction espagnol à cause de la façon dont il gérait ses finances.

Le scandale des Panama Papers révèle que l'attaquant du FC Barcelone a fondé une société offshore au Panama portant le nom prétentieux de *Mega Star Entreprises*, par le typhon de l'offshore Mossack Fonseca, le 08 février 2012. Cette société est dirigée par cinq prête-noms inconnus et ses actions sont émises sous formes d'actions au porteur anonymes. D'après l'enquête des frères Obermay/ies, *Mega Star Entreprises* «faisait partie d'une construction offshore que Lionel Messi aurait laissé orchestrer par un cabinet uruguayen». En effet, la superstar du foot et son père ont vendu, à partir de 2005, des droits à l'image pour des sociétés offshores situées dans des paradis fiscaux latino-américains tel que le Belize et l'Uruguay pour très peu d'argent. Cependant, 10,1 millions d'euros d'argent de la publicité atterrissaient dans les comptes des Messi sans être imposées.

b)- Juan Pedro Damiani de la FIFA

L'ex-membre du comité d'éthique de la FIFA, Juan Pedro Damiani, est un avocat qui possède un cabinet considéré comme l'un des plus importants clients de Mossack Fonseca. Son cabinet J.P.Damiani a pris en charge plus de 400 sociétés offshores.

Cet ex-membre de la commission d'éthique, pourtant chargée de nettoyer le foot mondial, a eu des liens d'affaires avec trois hommes inculpés dans le scandale de corruption qui touche l'instance dirigeante du football mondial. Ces hommes sont: l'allemand Hans-Joachim Eckert président de la chambre judiciaire et juge pénal depuis longtemps au tribunal de grande instance de Munich, Jeffrey Webb des Îles Caïman et l'uruguayen Eugenio Figueredo, tous deux vice-présidents de la FIFA.

Damiani aurait également servi d'intermédiaire auprès d'une société basée au Nevada, *Cross Trading* gérée par Mossack Fonseca, et liée aux hommes d'affaires argentins Hugo et Mariano Jinkis. Ces derniers, dirigeants d'une société de marketing sportif, sont eux aussi poursuivis par la justice américaine, pour le versement présumé de dizaines de millions de dollars de pots-de-vin contre l'obtention de droits télévisés en Amérique du Sud de la Coupe América.

c)- L'UEFA et Michel Platini

Le français Michel Platini, dirigeant suspendu de l'UEFA apparait dans l'immense base de données de la société fiduciaire Mossack Fonseca au Panama.

Le 27 décembre 2007, soit onze mois après son élection à la présidence de l'UEFA, Platini fait administrer une société offshore *Balney Entreprises Corp* au Panama en s'appuyant sur l'aide des avocats de Mossfon. Cette entreprise est chapotée par cinq prête-noms et détient un compte à la banque suisse Baring Brothers Sturdza SA, rebaptisé Eric Sturdza.

Selon les documents de Mossack Fonseca, Michel Platini a la procuration générale, ce qui signifie qu'il peut agir pratiquement sans restriction au nom de la société, répertoriée au registre de commerce panaméen. Lorsque le concerné a été interrogé sur *Balney Entreprises Corp*, ce dernier déclare que «tous [c]es comptes, toutes [s]es participations et comptes bancaires sont connus des autorités suisses» en rappelant qu'il est résident en Suisse depuis 2007. Il affirme, entre autre, qu'il n'aurait jamais utilisé ce compte en relation avec les intérêts de la FIFA ou de l'UEFA.

D'autres personnes du monde de foot viennent s'ajouter à ceux cités, tel que l'attaquant chilien Ivan Zamorano ou l'Argentin Gabriel Heinze, ex-défenseur du Paris Saint-Germain et de l'Olympique de Marseille, sont également évoqués, à chaque fois pour des questions de gestion de droits d'image.

3-3- Le monde du crime organisé

Dans les faits révélés par les Panama Papers, des criminels de tous genres utilisent les services du prestataire offshore Mossack Fonseca pour blanchir leur argent sale. On trouve, notamment, des barons de la drogue, des escrocs financiers, des mafiosi, des trafiquants d'armes, des fraudeurs fiscaux, et des violeurs de sanctions.

3-3-1- Le marchand d'armes John knight

En 2005, le marchand d'armes britannique, John Knight, a racheté à Mossack Fonseca la société offshore *Endeavour Resources Limited* immatriculée aux Îles-Vierges-Britanniques pour du trafic d'armes au Moyen-Orient selon le gouvernement britannique. Une année avant, en 2004, John Knight, avait reconnu avoir négocié avec le Soudan, qui était en train de commettre un génocide au Darfour, la fourniture de lance-roquettes, d'avions soviétiques, de chars et d'armes lourdes.

En 2007, suite à la perquisition de sa maison, les autorités britanniques ont découvert que John Knight prévoyait d'acquérir 130 armes automatiques à l'Iran par le biais de sa société offshore gérée par Mossfon, *Endeavour Resources Limited*, pour ensuite les revendre au Koweït.

3-3-2- Le criminel international Semion Mogilevitch

L'ukrainien Semion Mogilevitch est un «escrocs intenational et criminel sans pitié ... impliqué dans le trafic d'armes, les meurtres commandités, le chantage, le trafic de drogue et la prostitution à l'échelle planétaire», selon le "*Federal Bureau of Investigation*" (FBI), Bureau fédéral d'enquête⁴⁶.

⁴⁶ Le Monde. Evasion fiscale: dans les coulisses des paradis fiscaux. *Panama Papers: Les affaires offshore des trafiquants et des vendeurs d'armes, offshore*, avril 2016. Disponible sur: http://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/07/04/panama-papers-les-affaires-offshore-des-trafiquants-et-des-vendeurs-d-armes_4963294_4890278.html. (Consulté le 06/09/2017).

Semion Mogilevitch est étroitement lié à de nombreuses sociétés-écrans créées par Mossack Fonseca et chapotés par des prête-noms. L'une d'entre elles est la société *Rosebud Consultant Inc* immatriculée à Nassau, capitale du Bahamas. Selon les données du leak Panama Papers, l'avocat anglais de Mogilevitch, Adrian Churchward, aurait effectué des versements à son client via cette société qui faisait, entre autre, passer 20 000 dollars d'honoraires de conseil sur le compte de Mogilevitch.

Mossack Fonseca a également immatriculé la société de l'ex-femme du criminel, *Trinity Films Inc* aux Bahamas, en mars 1996.

3-3-3- Le monstrueux homme d'affaire américain Andrew M⁴⁷

Propriétaire de deux sociétés offshores fondées par Mossack Fonseca aux Îles-Vierges-Britanniques, *IFEX Global Limites* et *Mega Global Limites*, en 1995 par le biais de l'intermédiaire américain USA Corporation, Andrew M est l'un des plus répugnants criminels du monde. Ce pédophile utilise ses deux sociétés-écrans pour financer son site de prostitution infantile Berenika.

En conservant Andrew M, qui détient les nationalités américaine et russe, dans sa clientèle, Mossack Fonseca enfreint tous les principes de *compliance* et de *due diligence* qui puisse exister. Les sociétés offshores de ce délinquant sexuel ont malheureusement profité d'agissements pédophiles et d'abus sur des mineurs russes alors que, publiquement, il possède une fondation pour aider les victimes russes du terrorisme.

De plus, pas moins de 33 personnes et sociétés figurant sur la liste noires des Etats-Unis en raison de liens entretenus avec des barons mexicains de la drogue, des organisations terroristes ou des Etats voyous, dont la Corée du Nord, font partie des clients du cabinet des avocats du mal, Mossack Fonseca.

3-4- Les personnalités algériennes concernées par les Panama Papers

Le scandale des Panama Papers met en lumière 22 Algériens, personnes physiques et morales, détenteurs de sociétés offshores domiciliées au Panama. Parmi les 22 identités dévoilées figurent des personnalités publiques par ricochet ou tout simplement des illustres inconnus. Les noms les plus frappants sont les suivants.

3-4-1- Najat Khalil: épouse de l'ancien ministre de l'énergie Chakib Khalil

Najat Khalil était à la tête de deux sociétés, *Carnelian Group Inc* et *Parkefort Consulting Inc*, en 2005. Elle les a ensuite cédés à **Omar Habour**, un ami intime du couple.

Mais la meilleure révélation des Panama Papers concernant les Khalil est celle de la société offshore *Real Partner* créée par Mossack Fonseca et basée à Hong-Kong pour **Farid Bedjaoui**, un proche de l'épouse de Chakib Khalil. Cette même société aurait reçu un

⁴⁷ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 267- 273.

virement de 198 millions dollars sur un compte émirati. Une partie de la somme reçue par la société *Real Partner* a atterri dans un compte de la banque Edmond de Rothschild, en Suisse, et où Farid Bedjaoui, dont le nom apparaît dans au moins 17 sociétés offshore, dispose d'un mandat de gestion pour la société *Sorong Associates Inc* où l'argent a été versé.

Ce qui saute aux yeux, est que ce même Farid Bedjaoui a déjà été cité dans l'affaire Sonatrach 2, par la justice italienne, pour une affaire de pots-de-vin de 198 millions d'euros, versés par l'entreprise pétrolière Saipam en échange de contrats avec la Sonatrach.

3-4-2- Ali Haddad: président du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE)

Ali Haddad, PDG de l'Entreprise des travaux routiers, hydrauliques et bâtiments (ETRHB Groupe Haddad), apparaît comme le bénéficiaire d'une société offshore enregistrée par Mossack Fonseca en novembre 2004 aux Îles-Vierges-Britanniques, appelée *Kingston Overseas Group Corporation*, administrée par le français établie au Luxembourg Guy Feith. La société de Haddad dispose d'un compte dans une agence londonienne de la HSBC, et était administrée avant l'ouverture de ce compte par une autre société *Campbell Management Inc* elle-même détenue par une autre société, *Markham Financial Services Corp* associée dans une coquille vide domicilié au Nevada du nom de *Marbury International Business Group LLC*. Interrogé, Ali Haddad répond: «Je ne suis pas au courant de ces sociétés offshore et celui qui veut écrire est libre d'écrire.»

3-4-3- Ali Benouari: ancien ministre algérien délégué au Trésor

Benouari détient la société *Beroll Group SA*, créée par Mossack Fonseca et domiciliée aux Îles-Vierges-Britannique. Pour se défendre, Ali Benouari rappelle qu'il n'est pas résident fiscal en Algérie et qu'il paie ses impôts en Suisse. Par conséquent, il estime qu'il ne peut pas être accusé de violation de la réglementation sur les changer par la détention de devises à l'étranger, la dissimulation de revenus et la fraude fiscale.

3-4-4- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)⁴⁸

La plus importante banque publique algérienne, la BEA, apparaît dans les documents des Panama Papers comme actionnaire d'une société offshore créée par le prestataire offshore panaméen, Mossack Fonseca.

La société offshore *Algèrian Saudi Leasing Ltd* est créée en 1990 par l'intermédiaire de la société *Arab Leasin International Finance*, filiale du groupe Saoudien Al-Baraka. Selon les révélations du scandale, *Algèrian Saudi Leasing Ltd*, est basée à Tunis et est enregistrée aux Îles-Vierges-Britanniques.

3-4-5- Amine Zerhouni: fils de l'ancien ministre de l'intérieur Nouredine Yazid Zerhouni⁴⁹

⁴⁸ WAFI, Moncef. Le quotidien d'Oran. *Paradis Fiscal au Panama: 22 Algériens cités dans le scandale des Panama Papers*, mai 2016. Disponible sur: http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/corruption/panama_papers_22_algeriens.htm. (Consulté le 06/09/2017).

En 2007, Amine Zerhouni était actionnaire de la Société *Carrant plus Ltd* créée par Mossack Fonseca par l'intermédiaire Portridge Invest Limited. Cette structure est responsable de la création de 331 sociétés offshore implantées dans différents paradis fiscaux.

Carrant plus Ltd était enregistrée aux Îles-Vierges-Britanniques et basée au Royaume-Uni. Elle fut radiée puis dissoute à partir d'octobre 2010.

3-4-6- Issad Rebrab: le patron de Cevital

Le quotidien français, Le Monde, a affirmé, selon les données obtenues par l'ICIJ, que le grand industriel Algérien Issad Rebrab a créé une société offshore, *Dicoma Entreprises Limited Ltd* en faisant appel au services de Mossack Fonseca.

Cette société, avec un capital de 50 000 dollars, était basée aux Îles-Vierges-Britanniques et avait comme mission la gestion des placements chez la banque Suisse UBS. Par ailleurs, Le Monde souligne que «c'est l'importation du rond à béton et de produits de large consommation comme le sucre et l'huile qui ont permis l'alimentation de ce compte suisse»⁵⁰. En 1996, *Dicoma Entreprises Limited Ltd* a été dissoute sous la demande de Rebrab.

Le patron de Cevital, ainsi que ses proches, nient l'existence de cette société et la chargée de communication du leader algérien a affirmé au quotidien français qu'Issad Rebrab «n'a jamais eu de société aux Îles-Vierges-Britanniques».

3-4-7- Abdeslam Bouchouareb: ministre de l'industrie et des mines

Selon les données de Mossack Fonseca, Bouchouareb possède une société offshore, *Royal Arrival Corp*, domiciliée au Panama et créée en avril 2015 par Mossack Fonseca.

3-4-8- Mohand Oulhadj Touazi et Mohand Tahar Touazi

Mohand Oulhadj Touazi est un homme d'affaire algérien peu connu par l'opinion public. Il dirige la Société à Responsabilité Limitée SARL Imagral Importation basée à El Marsa, à Alger. Il est cité dans les Panama Papers à côté de son partenaire Mohand Tahar Touazi, lui aussi propriétaire de l'entreprise ITF SARL qui active dans l'importation et l'exportation d'articles textiles, basée à Béjaia. Mohand Tahar Touazi est aussi connu pour être le gérant de l'entreprise Sci Tam Immo, créée en 2001 en France, pour gérer des biens immobiliers.

Selon les données fournies par l'ICIJ, Mohand Oulhadj Touazi et Mohand Tahar Touazi sont tous deux actionnaires dans la société offshore, *Eyton International Limited*, créée en avril 2014 puis suspendue.

⁴⁹ WAFI, Moncef. Le quotidien d'Oran. *Paradis Fiscal au Panama: 22 Algériens cités dans le scandale des Panama Papers*, mai 2016. Disponible sur: http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/corruption/panama_papers_22_algeriens.htm. (Consulté le: 06/09/2017).

⁵⁰ A, Hamid. Le Matin d'Algérie. *Le patron de Cevital Issad Rebrab cité dans l'affaire Panama Papers*, 06 septembre 2017. Disponible sur: <http://www.lematindz.net/news/21310-le-patron-de-cevital-issad-rebrab-cite-dans-laffaire-panama-papers.html>. (Consulté le: 06/09/2017).

Remarque: Pour avoir une liste des personnalités algériennes impliquées dans les Panama Papers, voir l'annexe 09.

Même si l'Algérie a perdu près de 200 milliards de dollars, disparu dans des transactions frauduleuse, des surfacturations, des détournements, etc. elle ne s'est toujours pas saisie du dossier Panama Papers pour en récupérer quelques centaines de millions de dollars volés par son propre gouvernement via l'implantation de sociétés offshores immatriculées par Mossack Fonseca.

Le discret cabinet d'avocats panaméen au cœur des Panama Papers compte une brochette de clients prestigieux composés d'hommes politiques, de sportifs, de célébrités, de milliardaires, mais aussi des dictateurs, des barons de la drogue et des trafiquants d'armes. Le voile de mystère dont s'est entouré le spécialiste de l'industrie offshore et des paradis fiscaux à été levé par le plus grand leak jamais connu dans l'histoire du journalisme.

Section 04:

Panama Papers; réactions, conséquences et mesures

Les Panama Papers ont provoqués une vague de réactions partout dans le monde, en particulier, en Europe, en Russie, et au Panama. Depuis leur parution, le 03 avril 2016, les Panama Papers ne cessent de produire quotidiennement leur lot de mesures réglementaires et législatives, ainsi que des articles dans lesquels la société civile et les responsables politiques appellent à la multiplication des enquêtes et des initiatives. Dans de nombreux pays où règne l'oligarchie, le peuple tente de renverser la situation et d'instaurer une démocratie réelle et participative, car les Panama Papers leur auront prouvé qu'ils étaient ulcéré par les mensonges des élites qui font payer des impôts au plus pauvres et trouvent des échappatoires pour mettre leurs fortunes à l'abri de l'administration fiscale.

4-1- Les réactions provoquées par les Panama Papers

Quelques heures après la publication des premières révélations des Panama Papers, le sujet fait la une au Etats-Unis, en Amérique du Sud en Chine, en Corée, en Thaïlande, au Canada, en Australie et en Afrique. L'histoire a eu une couverture médiatique jamais vu auparavant. Elle domine les unes des journaux les plus influents du monde tel que *Wall Street Journal*, *Washington Post*, ou encore *Financial Times*. Le hashtag (#panamapapers) est le «numéro un sur Twitter avec des centaines de milliers de tweets»⁵¹. Dans les quatre coins du globe, Panama Papers a provoqué des réactions.

4-1-1- Les réactions en Europe

En Europe, les révélations provenant de Mossack Fonseca ont eu un vaste retentissement.

a)- Islande

Les révélations qui ont mis le premier ministre islandais, Davíð Sigmundur Gunnlaugsson, en tourmente ont provoqué des manifestations de masse en Islande. Entre 8 000 et 20 000 Islandais (un chiffre énorme dans un pays qui ne compte que 330 000 habitants) sont descendus dans les rues de la place d'Althing, le Parlement islandais, pour réclamer la démission de leur premier ministre qui cachait ses avoirs via la société offshore *Wintris* immatriculée par Mossack Fonseca et basée aux Îles-Vierges-Britanniques.

Après avoir exclu de démissionner, la défense de Sigmundur Davíð Gunnlaugsson déclare qu'il n'a jamais caché cet argent à l'étranger et que sa femme, en règle avec le fisc islandais, n'a jamais utilisé de paradis fiscal.

⁵¹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 392.

Quelques jours après les révélations, le premier ministre islandais a renoncé à ses fonctions sous la pression des manifestants.

b)- Ukraine

Contrairement aux islandais, l'implication du président ukrainien Petro Porochenko dans le scandale d'évasion fiscale Panama Papers avec la société offshore *Prime Asset Partner Limited*, n'a pas provoqué des manifestations de masse de la part des ukrainiens pour exiger la démission du président et clamer leur mécontentement.

L'ambiguïté de la réaction des ukrainiens face à cette révélation est de taille. La société ukrainienne fut divisée entre des personnes qui ont pris la défense du président, ceux qui ont essayé de comprendre et d'analyser son recours aux services de Mossack Fonseca et des paradis fiscaux et enfin ceux qui l'ont immédiatement blâmer.

c)- Royaume-Uni

Après avoir révélé qu'Ian Cameron, le père de l'ancien Premier ministre britannique David Cameron, a longtemps utilisé des montages financiers dans des paradis fiscaux pour son propre compte à travers le fonds d'investissement *Blairmor Holding* créé par Mossack Fonseca, l'ex-premier ministre s'est justifié d'une manière très malhabile.

Tout d'abord, le premier jour de la révélation des Panama Papers son porte-parole déclara que: «c'est une affaire privée». Ensuite, le deuxième jour qui a suivi les révélations, David Cameron s'est exprimé personnellement pour nier l'existence de cette société: «Je ne possède aucune part, aucune société-écran, aucune fondation offshore, aucun revenu extraterritoriale, rien du tout». Son cabinet diffuse un communiqué, le jour même de sa déclaration: «En clair: ni le premier ministre, ni sa femme, ni leurs enfants ne bénéficient de revenus extraterritoriaux. Le premier ministre ne possède pas d'actions». Puis le troisième jour, son département de communication affirme que: «Il n'y a aucune fondation ou société offshore dont le premier ministre, Mme Cameron ou leurs enfants tireront à l'avenir des bénéfices».⁵²

Au final, le 07 avril 2016, après cinq jours de tergiversations, David Cameron a admis qu'il a bénéficié d'un fonds fiduciaire obtenu via Mossack Fonseca et appartenant à son père, Ian Cameron, décédé en 2010.

4-1-2- Les réactions en Argentine

Lors des révélations des Panama Papers en avril 2016, le président de l'Argentine, Mauricio Macri était encore fraîchement élu, en novembre 2015.

Le nom du président, qui prônait une lutte sans merci contre la corruption, est apparu dans les documents de Mossack Fonseca. Mais ce dernier a nié sa participation dans le business offshore et a clamé son innocence.

⁵² OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 396-397.

Quelques jours après la première publication des Panama Papers, l'Argentine a ouvert une enquête sur le président Mauricio Macri pour déterminer si ce dernier a omis de lister ses sociétés offshores dans la déclaration obligatoire du patrimoine qu'il a faite en devenant président.

4-1-3- Les réactions en Russie

Après avoir révélé l'implication de Sergueï Roldouguine, un intime du président russe Vladimir Poutine, dans le scandale des Panama Papers des soupçons pèsent sur le président lui-même.

La première réaction du Kremlin⁵³, par la voie de son porte-parole, était un rejet des accusations sous prétexte que Poutine fait l'objet d'une attaque médiatique. Deux semaines après la publication du scandale, Vladimir Poutine sort de son silence et accuse le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, a qui le lanceur d'alerte John Doe a envoyé les 11,5 millions de documents, d'appartenir à une holding de médias, elle-même appartenant au groupe financier américain Goldman Sachs (le Kremlin à présenter plus tard ses excuses au quotidien allemand pour la fausse déclaration). Poutine déclare finalement que les informations des Panama Papers sont véridiques.⁵⁴

4-2- Les conséquences des Panama Papers

Les conséquences des révélations du plus vaste scandale d'évasion fiscale, Panama Papers, se sont traduites par de multiples démissions, enquêtes, amendes, perquisitions, arrestations, descentes de police, réformes législatives nationales ou encore réunions internationales secrètes pour prendre les mesures nécessaires envers ce géant système d'évasion fiscale que le cabinet panaméen Mossack Fonseca alimentait jusqu'à avril 2016.

4-2-1- Perquisitions des locaux de Mossack Fonseca

Quelques heures après la parution des enquêtes des 109 médias coordonnés par l'ICIJ, le cabinet panaméen Mossack Fonseca a fait l'objet de plusieurs perquisitions, d'inspections visuelles, et de fouilles notamment à son siège situé à Panama. L'immeuble principal de Mossfon, devant lequel des dizaines de journalistes faisaient le pied de grue, a été cerné plusieurs heures par la police panaméenne.

De nombreuses filiales de Mossack Fonseca ont été, également perquisitionnées:

- ✓ Au Pérou, les autorités fiscales ont perquisitionné une filiale située dans la capitale Lima, et a ainsi saisi des documents;
- ✓ au Salvador, la police a saisi du matériel informatique dans une autre filiale.

⁵³ Le Kremlin est un nom qui désigne la partie fortifiée des anciennes citadelles russes. C'est donc une ancienne forteresse de la capitale de la Russie, Moscou, et siège du gouvernement russe. Politiquement parlant, le terme Kremlin est employé pour désigner le lieu du pouvoir politique soviétique à Moscou, et par extension le gouvernement russe.

⁵⁴ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 401.

Au total, plus de 9 filiales de Mossack Fonseca ont été perquisitionnées. Par ailleurs, Mossack Fonseca a porté plainte pour piratage et vol de documents, raison pour laquelle la police panaméenne spécialisée dans les délits de propriété intellectuelle et de sécurité informatique s'était rendu dans les locaux de Mossfon.

De plus, le cabinet des avocats du mal était visé par une amende de l'autorité de régulation des services financiers des Îles-Vierges-Britanniques, Financial Service Commission (FSC), d'un montant qui s'élève à 440 000 dollars, soit 411 492 euros. Cette amende fut prononcée en novembre 2016 sous forme d'une sanction administrative record envers l'antenne locale de Mossack Fonseca. Elle vise des faits multiples de violations des règles anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme, ainsi que la violation de la réglementation financière, rapporte Le Monde, qui a contribué dans l'enquête révélatrice du scandale.

En revanche, Ramón Fonseca un des fondateurs de Mossfon, se félicite régulièrement de ne pas être poursuivi par la justice du Panama, et s'indigne que les informations volées dans son office soient utilisées par des délinquants. Le 26 novembre 2006, il s'est exprimé sur les réseaux sociaux: «L'enquête sur le délit de hacking dont a été victime notre bureau est toujours paralysée au Panama, et pourtant, les délinquants continuent d'utiliser l'information volée».

4-2-2- Démission de hauts responsables et de personnalités publiques

Les révélations des Panama Papers ont provoquées plusieurs démissions dans les rangs de hauts dirigeants et personnalités publiques:

- ✓ Le premier ministre islandais Davíð Sigmondur Gunnlaugsson est la première personnalité politique à avoir quitté ses fonction suite aux documents provenant de Mossack Fonseca;
- ✓ le ministre espagnole de l'industrie, de l'énergie et du tourisme, José Manuel Soria, a quitté son poste après que sa société offshore établie au Royaume-Uni soit révélée;
- ✓ Juan Pedro Damiani, avocat uruguayen et membre fondateur de la commission d'éthique de la FIFA, a présenté sa démission à la suite d'informations indiquant qu'il a des liens d'affaires avec trois personnalités du foot accusés, eux aussi, dans un scandale de corruption de l'instance mondiale du football;
- ✓ le haut responsable américain chargé de la justice et de l'application des lois, Mihran Poghosyan, qui détient des parts dans trois sociétés offshores créées par Mossack Fonseca, a été contraint de quitter son poste;
- ✓ au Danemark, les responsables de trois grandes banques apparaissant dans les documents de Mossack Fonseca (Noreda, Danske Bank et Jyske Bnak) ont été soumis à un interrogatoire du Parlement;
- ✓ des banquiers de haut rang ont démissionnés en Autriche et aux Pays-Bas, etc.

4-2-3- Des arrestations⁵⁵

Israël, le Venezuela et l'Uruguay dénombrent plusieurs arrestations à cause des révélations du plus vaste scandale d'évasion fiscale:

- ✓ En Israël, deux cadres dirigeants de sociétés ont été arrêtés. Les autorités les suspectaient d'avoir dissimulé des centaines de milliers de dollars dans des sociétés extraterritoriales figurant dans les archives de Mossack Fonseca;
- ✓ au Venezuela, une représentante de Mossack, l'avocate vénézuélienne Jeannette Almeida a été arrêtée à cause de sociétés offshores qu'elle détenait,
- ✓ en Uruguay, onze personnes liés à deux sociétés offshores, immatriculées par Mossack Fonseca, ont été arrêtées dont le frère d'un narcotraffiquant les plus riches du Mexique.

4-3- Les victimes des Panama Papers

Tandis que les dirigeants politiques, les milliardaires, les criminels, et les stars contournent la réglementation pour ne pas se voir imposer leur fortune et pour blanchir leur argent sale, une bonne partie de la population africaine vit sous le seuil de la pauvreté. Ces gens sont des victimes de l'industrie offshore et d'avocats d'affaire, installés dans des bureaux en Europe, aux Etats-Unis ou encore au Panama, dont le seul souci est de trouver un moyen pour faire payer le moins d'impôts à leurs clients prestigieux et à leurs filiales africaines via des sociétés offshores. C'est à cause de ces impôts imputés au budget des Etats que certains d'entre eux ne disposent pas de moyens nécessaires pour financer les secteurs les plus sensibles d'un pays (secteur sanitaire et celui de l'éducation en particulier). D'après Gabriel Zucman, la fraude des ultra-riches coûte chaque année 130 milliards d'euros aux Etats du monde entier⁵⁶.

Les pays africains ne sont pas les seules victimes des Panama Papers. De nombreux autres Etats souffrent de terrorisme, de trafic de drogue, de trafic d'armes et de tout autre genre de crime organisé difficile à combattre à cause des systèmes de dissimulation et de blanchiment d'argent qu'offrent les paradis fiscaux et l'industrie de l'offshore.

L'UE est la première victime des paradis fiscaux et de l'industrie offshore qui lui fait perdre près de 1 000 milliards d'euros. Selon Zucman, 8% du patrimoine financier des ménages se trouve dans des paradis fiscaux⁵⁷. Ces manques à gagner que subissent les Etats sont «engendrés par les paradis fiscaux qui aplatissent les impôts par les sociétés-écrans qui évacuent les fonds publics hors du pays et les cachent [dans des centres financiers offshores

⁵⁵ DIAZ-STRUCK, Emilia (ICIJ), FITZGIBBON, Will (ICIJ). Le Monde. *Panama Papers: Huit mois après, les conséquences historiques du scandale*, décembre 2016. Disponible sur: http://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/12/14/panama-papers-huit-mois-apres-les-consequences-historiques-du-scandale_5048951_4890278.html. (Consulté le: 06/07/2017).

⁵⁶ ZUCMAN, Gabriel. Op.cit., p. 53.

⁵⁷ Ibid., p. 44.

comme le Panama], de même pour la population de tous les pays dont tous les dirigeants détournent des fonds et les cachent sur des comptes privés.»⁵⁸

4-4- Mesures et réformes juridiques suscitées par les Panama Papers

L'ampleur du scandale d'évasion fiscale Panama Papers représente l'occasion pour les instances internationales, chargées de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et les Etats concernés pour instaurer de nouvelles lois, durcir les sanctions contre l'évasion et imposer la déclaration des relations d'affaires et des avoirs des citoyens placés dans des sociétés-écrans.

4-4-1- Le Panama

Depuis la publication des Panama Papers, le Panama, qui ne figure plus dans la liste noire des paradis fiscaux de l'OCDE, a été sévèrement critiqué. Suite à ces critiques, le Parlement du Panama a adopté une série de lois et mesures visant à durcir les obligations comptables des sociétés extranationales et à autoriser le pays à partager ses informations fiscales avec les autres gouvernements.

Par ailleurs, le Panama a signé la convention d'échange automatique d'informations établie par l'OCDE qui entrera en vigueur en 2018. Ainsi qu'un accord bilatéral du même type avec les Etats-Unis entrera également en vigueur en ce mois de septembre 2017.

4-4-2- Les Etats-Unis

Le secrétaire du Trésor des Etats-Unis, Jacob Lew, a instauré de nouvelles mesures dans le cadre de la lutte contre l'industrie de l'offshore. La plus importante vise à renforcer l'obligation incombant aux banques, aux courtiers en bourse et à d'autres professionnels de vérifier l'identité des titulaires de comptes. Selon Jacob Lew il est primordial de s'occuper des failles de la fiscalité internationale qui permettent aux paradis fiscaux de se développer.

4-4-3- Les mesures contraignantes du G20 et de l'OCDE

L'OCDE et le G20 accordent une importance prioritaire à la transparence financière. Le G20 appelle à se doter des moyens qui permettraient aux pays de savoir qui se cache derrière les sociétés offshores à travers un meilleur accès aux informations pour les ayant droit et d'échanger ses informations au niveau international.

L'OCDE a mobilisé le *Joint International Tax Shelter Information and Collaboration* (JITSIC) dont la mission est de réagir au risque de fraude fiscale à l'échelle internationale par le moyen d'un échange de renseignements rapide et efficace entre administrations fiscales et d'une collaboration active. L'OCDE précise que «chaque administration fiscale opérera un suivi en fonction de sa législation et sa réglementation propres, et conformément aux accords d'échange de renseignements que les Etats ont conclus entre eux».

⁵⁸ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 375.

Six mois après le scandale des Panama Papers, le Panama a signé la convention multilatérale contre la fraude et l'évasion fiscales de l'OCDE et s'est engagé ainsi à être plus transparent et coopératif.

4-4-4- La France

L'implication de la banque Société Générale dans les Panama Papers a fait réagir l'ancien président français, François Holland. Ce dernier a exigé la vérité de la part de la banque qui a reconnu l'intégralité de ses fautes. Ses dirigeants ont fait l'objet de condamnations lourdes.

Pour certains auteurs et spécialistes des paradis fiscaux «l'étape la plus efficace dans la lutte contre les paradis fiscaux serait un registre mondial dévoilant les vrais propriétaires des sociétés-écrans»⁵⁹ consultable par toutes les administrations fiscales et les justices des pays concernés.

Remarque: pour ce qui est des mécanismes d'optimisation fiscale des multinationales, Mossack Fonseca ne joue qu'un rôle mineur. C'est pourquoi ça n'a pas fait l'objet de ce dernier chapitre.

Les Panama Papers témoignent du travail acharné qu'ont fait les journalistes pendant plus d'une année pour révéler ce scandale d'ampleur planétaire. Leur rôle a été salué par tous les partis politiques permettant ainsi de mieux protéger leur métier et de respecter le secret des sources. Quant aux lanceurs d'alertes, ils doivent être plus protégé par la loi des représailles des organismes qu'ils dénoncent. Car la justice doit être du côté du plus faible face à l'oppression de capitalisme.

⁵⁹ OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. Op.cit., p. 402.

Conclusion

En dernière étape, ce chapitre nous a permis d'examiner de plus près le plus grand scandale d'évasion fiscale qu'a connu l'histoire. Après avoir donné une vue d'ensemble sur les cinq derniers leaks que nous avons retracé brièvement dans le souci de les comparer au Panama Papers, nous avons porté notre attention sur deux acteurs clés sans lesquels le scandale ne serait jamais révélé; le lanceur d'alerte et les journalistes. Nous nous sommes ensuite penchés sur le sulfureux cabinet panaméen au centre du leak, Mossack Fonseca. Puis, nous avons essayé de dresser une liste non exhaustive des noms les plus frappant et problématiques qui sont épinglés par les Panama Papers. Et enfin, nous avons analysé, dans la dernière section, les réactions suscitées, les conséquences provoquées et les mesures et réformes envisagées.

En guise de réponses aux questions posées lors de l'introduction de ce chapitre, nous retiendrons que les Panama Papers ont été révélés par une source anonyme, John Doe, qui aurait remis gratuitement les fichiers de Mossack Fonseca à Bastien Obermayer, journaliste au quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*. Vue l'importance et la quantité des documents, la rédaction allemande les a transmis aux médias partenaires de l'ICIJ pour travailler dessus et éclater l'affaire le 03 avril 2016. Au centre de ce scandale, un discret cabinet d'avocats panaméen. Mossack Fonseca, spécialiste de la domiciliation offshore, aurait bâti son business autour d'une politique commerciale laxiste qui défie toutes les règles de *compliance* et de *due diligence*. Le cabinet compte parmi ses clients «prestigieux» des chefs d'Etat, des personnalités politiques et des responsables publiques, des milliardaires, des célébrités, des stars de foot, des hommes d'affaires, ainsi que des criminels, des barons de la drogue, des dictateurs, des délinquants sexuels, etc. tous montrés du doigt lors des révélations. Le cabinet des avocats du mal aurait ainsi joué le rôle d'une machine à blanchir l'argent sale des criminels, financer le terrorisme et la guerre et à orienter les fortunes vers des paradis fiscaux. Cette affaire s'est débouchée sur des sanctions, des arrestations, des démissions, des perquisitions, des enquêtes et surtout une série de mesures et de réformes annoncée par les instances en charge de lutter contre les paradis fiscaux.

Les Panama Papers montrent que toutes les sociétés offshores citées dans le scandale ont été créées par le prestataire offshore Mossack Fonseca pour dissimuler de l'argent ou des actifs appartenant à des responsables politiques en exercice ou à de grandes fortunes, mais aussi à des dirigeants de pays corrompus et à des réseaux criminels.

Au final, il convient de signaler que l'enquête des Panama Papers, qui a mis en lumière l'industrie de l'offshore et les pratiques de Mossack Fonseca ainsi que certaines banques, a nécessité la collaboration de 400 journalistes de 109 rédactions dans plus de 80 pays, coordonnés par le consortium international des journalistes d'investigation. Leur travail a été récompensé le 10 avril 2017 par le prestigieux prix *Pulitzer* du journalisme américain.



**CONCLUSION
GENERALE**

Conclusion générale

Après l'étude de l'histoire de l'émergence des paradis fiscaux, leur fondements théoriques, leur utilisation, les moyens de lutte déployés à leur rencontre, ainsi que l'analyse du phénomène de l'offshoring et des sociétés offshores, leur utilisation par les multinationales, et enfin après avoir scruté le scandale d'évasion fiscale Panama Papers, un certain nombre de principes et de pistes de réflexions peuvent être avancées dans le cadre de l'étude menée sur la manière dont les paradis fiscaux et les sociétés offshores s'inscrivent dans un vaste système d'évasion et de fraude fiscales.

Nés des progrès de la mondialisation, les paradis fiscaux favorisent la fraude fiscale, l'instabilité financière, le blanchiment d'argent, la criminalité et augmentent la dépendance des politiques fiscales entre les Etats. Bien qu'il soit difficile de définir de façon claire et précise que sont les paradis fiscaux, ces derniers allient secret bancaire et politique de faible taxation des avoirs rendant facile l'évasion et la fraude fiscales qui se manifestent à travers l'intermédiation bancaire, le transfert de capitaux et de revenus entre sociétés et la gestion du patrimoine des individus.

L'évasion fiscale est un des instruments de domination des firmes multinationales de tous secteurs, des banques, des plus riches et des fonds d'investissements qui profitent des paradis fiscaux via des sociétés offshores pour échapper à l'impôt. Ces acteurs usent du secret bancaire, de la vacuité légale et de l'opacité qu'offrent les juridictions offshores pour mettre en place des montages sophistiqués qui jouent sur la complexité pour ruser avec le fisc. Ces pratiques ne sont pas sans conséquences. En effet, la fiscalité réduite des paradis fiscaux diminue le budget des dépenses publique au détriment des contribuables moyens qui se trouvent contraint de payer plus d'impôt pour rééquilibrer ce budget. Pour les entreprises, la mondialisation des avantages fiscaux à travers des paradis fiscaux, parfaitement taillés pour les besoins des multinationales qui veulent échapper à l'impôt, viole les règles du fair-play concurrentiel. Néanmoins, ce type de création n'est réservé qu'à une très infime partie de la population mondiale, puisque la création d'une société offshore n'a d'intérêt que si on possède des actifs considérables.

Pour préserver leur lucrative activité, les paradis fiscaux ne sont guère enclins à abandonner des pratiques et des services de dissimulation dont leurs clients sont friands. Toutefois, le principal problème reproché aux paradis fiscaux est bien évidemment les pertes économiques désastreuses pour les pays possédant une fiscalité élevée alliée à une forte pression fiscale pour les entreprises et les contribuables. Ainsi, l'évasion et la fraude fiscales portent un coup aux économies de certains pays par les capitaux qu'elles leur font perdre. Pour lutter contre ça, les organisations mondiales (OCDE, GAFI, FSF) tentent d'instaurer une transparence totale de la fiscalité pays par pays et un échange automatique d'informations. Mais toujours est-il, cette lutte se heurte à la souveraineté des nations, à l'opacité des centre financiers offshores et au manque d'harmonisation et de communication entre les systèmes juridiques nationaux.

Le recours aux sociétés offshores implantées dans les paradis fiscaux afin de contourner l'impôt par l'évasion et la fraude fiscales sape la discipline fondamentale des sociétés civiles où chacun est appelé à contribuer au financement des politiques publiques et d'intérêt général. Pire encore, l'impact de ces juridictions offshores contribue au développement de la corruption, des crimes, de la délinquance et des réseaux mafieux car les paradis fiscaux, grâce à leur opacité et leur confidentialité, sont les usines de retraitement et de blanchiment de l'argent issus des ces activités illicites.

Les montages complexes des sociétés offshores ne sont possibles qu'avec l'aide d'avocats fiscalistes et de cabinets spécialisés dans les prestations offshores. Le business de Mossack Fonseca, ce cabinet d'avocats panaméen au centre du scandale des Panama Papers, s'inscrit dans cette logique. Pour ces spécialistes de l'industrie offshore, trouver des solutions sur mesure pour ceux qui ont des choses à cacher et contourner les lois ou les adoucir grâce à une poignée de sociétés offshore est un jeu d'enfant.

Le scandale des Panama Papers révélé grâce à une coopération journalistique international qui a mené une enquête sur les 11,5 millions de documents confidentiels de Mossack Fonseca, montre le rôle joué par ce cabinet dans l'utilisation de l'offshore et des paradis fiscaux pour créer un espace d'impunité quasi total au profit des criminels et des fraudeurs. Grâce à sa politique commerciale laxiste et le non respect des règles de *compliance* et *due diligence*, Mossack Fonseca dissimule la situation de propriété de ses clients et camoufle leur identité par le biais d'une multitude de sociétés offshores, détenues des unes par les autres et basées dans plusieurs paradis fiscaux, présidées par des prête-noms et dont les actions sont sous forme de *bearer shares* (action au porteur). Ces montages particulièrement complexes ne sont possibles qu'avec un secret bancaire renforcé et une opacité financière très propice à ce genre de pratiques.

A ce stade de recherche, l'étude et l'analyse que nous avons effectuée sur les paradis fiscaux et les sociétés offshore nous permettent de répondre à notre problématique, qui consiste à comprendre «**comment le recours aux paradis fiscaux et aux sociétés offshores, censé procurer un allègement fiscal, a conduit à un scandale d'évasion et de fraude fiscales sans précédent?**», en validant la deuxième et la troisième hypothèse et en rejetant la première.

Ce résultat montre que l'évasion et la fraude fiscales, révélées par le scandale des Panama Papers, ne sont pas dues à la négligence des administrations fiscales et au manque de rigueur des organisations internationales telles que l'OCDE et le GAFI. Certes, il est vrai que ces dernières édictent des règles en matière de coopération et d'échange automatique d'informations ainsi que de législation anti-blanchiment, mais les Etats considérés comme paradis fiscaux, tel que le Panama, ont leurs propres législations fiscales de détaxation. Et sans une volonté de l'exécutif local, les règles édictées par les organisations mondiales ont peu de poids car il est difficile d'aller contre la souveraineté des ces Etats et de les contraindre à lutter contre les paradis fiscaux.

En somme, le recours aux paradis fiscaux et aux sociétés offshores a provoqué l'éclatement du plus grand scandale d'évasion fiscale, Panama Papers, à cause de la combinaison de deux facteurs: l'opacité financière dont jouissent les paradis fiscaux et l'usage dévoyé du secret bancaire:

- ✓ l'opacité des paradis fiscaux, souvent protégée par la loi, empêche les autorités d'obtenir des informations sur les sociétés offshores et leurs comptes bancaires;
- ✓ le secret bancaire est employé avec des sociétés offshores en cascade pour cacher les identités des propriétaires réels des fonds de manière bien plus discrète et efficace qu'au travers du secret bancaire seul.

Cette opacité, due à la complexité des sociétés offshores qui s'entremêlent, associée au secret bancaire rend quasi impossible tout remontée à la source. L'utilisation simultanée de ces deux facteurs entrave le travail de la justice et du fisc pour récupérer l'argent illégalement soustrait aux impôts ou remonter les circuits de l'argent sale. C'est cette combinaison qu'a utilisé Mossack Fonseca, qui travaille avec les institutions bancaires les plus importantes du monde comme la HSBC, la Deutsche Bank, la Société Générale, la Commerzbank, le Crédit Suisse et UBS, pour permettre à ses clients d'opérer derrière un mur de secret presque impénétrable facilitant ainsi les procédures d'évasion et de fraude fiscales, de blanchiment d'argent et de financement de la guerre.

Par ailleurs, le scandale des Panama Papers a révélé l'implication de personnes «prestigieuses» parmi lesquelles figurent des hommes politiques dont des chefs d'Etat ou de gouvernement. Ces révélations ont accusée une véritable crise démocratique et de très forts troubles politiques dans certains pays notamment en Islande où le premier ministre ainsi que des personnes du ministère des finances étaient impliqués.

Tout ceci fait de la lutte contre les paradis fiscaux une préoccupation primordiale. Même si certaines organisations exercent une véritable pression internationale pour contraindre les paradis fiscaux à modifier leurs pratiques, le chemin vers la transparence demeure encore long à cause de l'absence d'une réelle volonté de la part des grandes nations qui n'envisagent aucune mesure de rétorsion contre les paradis fiscaux. Partant du fait que chacun de ces grands Etats possède son propre paradis fiscal (par exemple les Etats-Unis ont le Delaware et le Nevada, l'Allemagne a le Lichtenstein, etc.), ces derniers y ont beaucoup à perdre et risqueraient de s'auto-sanctionner à terme.

Bref, cette étude de l'évasion et de la fraude fiscales à travers l'analyse des paradis fiscaux et des sociétés offshores peut être accomplie par d'autres recherches axées sur:

- ✓ le débat autour de la problématique de l'opacité financière étant donné que l'opacité fiscale ne résulte pas du seul secret bancaire;
- ✓ l'étude des fondements et des mécanismes de la finance offshore et son impact sur le système financier international.



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

✓ **Ouvrages**

1. BAVARD, Jean-Louis., MORGAN. Robert., *Réussir une externalisation*. Paris: Pearson Education, 2007.
2. CHAVAGNEUX, Christian., PALAN, Ronen. *Les paradis fiscaux*. Paris: Edition La Découverte, 2007.
3. DELALANDE Nicolas, SPIRE Alexis, *Histoire sociale de l'impôt*, Editions La Découverte, Paris, 2010.
4. DUHAMEL, Grégoire. *Les paradis fiscaux: Economie légale ou économie souterraine*. Collection: Les pratiques citoyennes, 2006.
5. HAREL, Xavier. *La grande évasion: Le vrai scandale des paradis fiscaux*. Paris: Les liens qui Libèrent, 2010.
6. OBERMAYER, Bastien., OBERMAIER, Frederik. *Le secret le mieux gardé du monde: Le roman vrai des Panama Papers*. Paris: Seuil, 2016.
7. PIOLET, Vincent. *Paradis fiscaux: Enjeux géopolitiques*. Paris: Edition Technip, Septembre 2015.
8. ROSSIGNOLE, Jean-Luc. *La gouvernance juridique et fiscale des organisations*. Paris: Edition Tec & Doc Lavoisier, 2010.
9. SHAXSON, Nicolas. *Les paradis fiscaux: Enquête sur les ravages de la finance néolibérale*. Paris: Edition André Versailles, 2012.
10. ZUCMAN, Gabriel. *La richesse cachée des nations: Enquête sur les paradis fiscaux*. France: Edition du Seuil et La République des Idées, Novembre 2013.

✓ **Thèses et mémoires**

1. EL FAKRI, Said. *Les paradis fiscaux et la fraude fiscale*. Mémoire académique du graduat en comptabilité, Bruxelles: Université Libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bruxelles, 2009.
2. CRUSE, R. *L'antimonde Caribéen: entre les Amériques et le Monde*, Thèse de doctorat. Université d'Artois, Décembre 2009.

✓ **Articles**

1. Antoine Mole. Les paradis fiscaux dans la concurrence fiscale internationale. Droit. Université Paris Dauphine - Paris IX, 2015.
2. CHAVAGNEUX, Christian. *A quoi servent les paradis fiscaux*. Alternatives économiques, 1 juillet 2011, n°92.
3. CHAVAGNEUX Christian, *Les Etats-Unis contre les paradis fiscaux*, L'Economie politique n° 019, juillet 2003.
4. CHAVAGNEUX Christian, *Accord UBS-Etats-Unis : le secret bancaire mis à mal mais pas supprimé*, Alternatives économiques, Article Web, 20/08/2009
5. CHAVAGNEUX Christian, *Pittsburg et après : un plan d'action contre les paradis fiscaux en 10 propositions*, le 8 septembre 2009.
6. CHAVAGNEUX Christian, *Peut-on éradiquer les places Offshore*, Alternatives économiques n°324, mai 2013.
7. CHAVAGNEUX Christian, PALAN Ronan, *Qui a besoin des paradis fiscaux*, L'économie politique. N°004 – octobre 1999.
8. DIAZ-STRUCK, Emilia (ICIJ), FITZGIBBON, Will (ICIJ). Le Monde. *Panama Papers: Huit mois après, les conséquences historiques du scandale*, décembre 2016.
9. DUFOUR, Nicolas., TENEAU, Gilles. *L'externalisation des centres de service: Analyse comparative sur site et hors site*. La Revue des Sciences de Gestion, février 2014, n°226.
10. DUPRE, Mathilde., MERCKAERT, Jean. *Paradis fiscaux : la souveraineté à l'épreuve de la mobilité*. CERISCOPE Puissance, 2013.
11. EL CHALOUHI, Nouhad., EL Ramy, Estelle. *les sociétés offshores: Entre expansion et remise en question*. FGM, 2010.
12. GRID, Nabil. *Les mécanismes offshores: Entre optimisation et évasion fiscale*. Mémoire de master 1, droit public, parcours fiscalité, Nice: Université de Nice Sophia-Antipolis, 2013.
13. GARSIDE, Juliette., WATT, Holly., PEGG, David . « The Panama Papers: how the world's rich and famous hide their money offshore » [archive], The Guardian, 3 avril 2016.
14. GOMEZ, François-Xavier. *Ramón Fonseca, pourfendeur des autocrates et défenseur de leurs intérêts*. Revue Libération, 04 avril 2016.
15. HAMID, A. Le Matin d'Algérie. *Le patron de Cevital Issad Rebrab cité dans l'affaire Panama Papers*, 06 septembre 2017.
16. LESERVOISIER, Laurent. *Les paradis fiscaux*, collection Que sais-Je ?, Presses Universitaires de France, 2e édition, Paris, décembre 1992.

17. LUGINSLAND, Marie., *Les Bermudes et Jersey échappent à la liste noire de Bercy*. France: L'argus de l'assurance, 06 janvier 2014, n° 7343.
18. PARTHONNAUD, Aymeric., RTL. *Panama Papers: Vladimir Poutine, sa fille Ekaterina Tikhonova, son ami Sergueï Roldouguine... Le pouvoir russe au cœur du scandale*, avril 2016.
19. PICCIOTTO., SALAMONE, *La naissance d'offshore, les paradis fiscaux, et le système international*. Econ. Polit.
20. PIKETTY, Thomas., ZUCMAN, Gabriel. *Capital is back: Wealth-Incom Ratio in Risk Countries, 1700-2010*. Document de travail; Ecole d'économie de Paris (PSE), 2013.
21. WAFI, Moncef. Le quotidien d'Oran. *Paradis Fiscal au Panama: 22 Algériens cités dans le scandale des Panama Papers*, mai 2016. D

✓ **Revue et rapports**

1. DIA. L'histoire des paradis fiscaux: Apparition et évolution. Mai 2015.
2. Droit tout Droit. *La fraude et l'évasion fiscale: Manifestation et moyens de lutte*. (s.a). Dissertations gratuites en exclusivité.
3. Le Figaro. *Paradis fiscaux: Un seul pays figure dans la liste noire de l'OCDE*. FILWW00296. AFP, juin 2017.
4. Le Monde. Evasion fiscale: dans les coulisses des paradis fiscaux. *Panama Papers: Le père de David Cameron avait créé une société offshore*, avril 2016.
5. Le Monde. Evasion fiscale: dans les coulisses des paradis fiscaux. *Panama Papers: Les affaires offshore des trafiquants et des vendeurs d'armes, offshore*, avril 2016.
6. Le Monde. *SwissLeaks. HSBC: Un scandale planétaire*. (s.a)., Paris: Courrier international, 18 février 2015, n° 45785.
7. OCDE (2015), Exposé des actions 2015, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, *OCDE*.
8. OCDE: Troisième Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE. *Déclaration de Séoul* . 37414694. Corée: Séoul, 14-15 septembre 2006.
9. OCDE (2013), *Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Éditions OCDE.
10. OCDE, *Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Editions OCDE, 2013.
11. Rapport du Sénat français, *l'évasion fiscale les actifs et des capitaux hors de France et ses incidences fiscales*, juillet 2012.

✓ **Références Web**

1. <https://www.algerie-focus.com>
2. <https://www.arpt.dz/fr/doc/reg/de/2004/de-04-09-du-11-01-2004.pdf>
3. <https://www.euopa.eu>
4. <https://www.expertsdelentreprise.com/Blanchiment-l-autre-realite-des-paradis-fiscaux>
5. <https://www.fiduciaritrust.com>
6. <https://www.hitek.fr/actualite/apple-optimisation-fiscale-2106>
7. <https://www.icij.org>
8. <https://www.lemonde.fr/lesdecodeurs>
9. <https://www.melchior.fr/notion/la-courbe-de-laffer>
10. <https://www.ocde.org>
11. <https://www.ocra-mauritius.com>
12. <https://www.taxjustice.net>

✓ **Autres**

1. LUCET, Elise., *Cash investigation: Le scandale de l'évasion fiscale, révélation sur les milliards qui nous manquent*. Saison2, Episode 1. France 2, 21 juillet 2015.
2. LUCET, Elise., *Cash investigation: Les nouvelles révélations des Panama Papers/ Cash Impact*. France 2, mars 2017.

A stylized scroll graphic with a black outline and a light gray shadow. The scroll is unrolled, showing the word "ANNEXES" in a bold, black, serif font. The scroll has decorative curls at the top and bottom edges.

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 01: Liste non exhaustive des banques implantées dans des paradis fiscaux en 2017.

Annexe 02: Recours aux paradis fiscaux pour le blanchiment d'argent.

Annexe 03: Les paradis fiscaux dans le monde selon l'UE et l'OCDE.

Annexe 04: Liste noire de tous les paradis fiscaux listés par au moins un Etat européen.

Annexe 05: Les mesures issues du projet BEPS, OCDE/G20, sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice.

Annexe 06: Liste des paradis fiscaux du Tax Justice Network selon leur Indice de Secret Financier (FSI).

Annexe 06: Les caractéristiques de la Seychelles IBC.

Annexe 07: Le manifeste du lanceur d'alerte des Panama Papers à la *Süddeutsche Zeitung*.

Annexe 08: Liste des personnalités algériennes impliquées dans les Panama Papers.

Annexe 01: Liste non exhaustive des banques implantées dans des paradis fiscaux en 2017.

Juridictions	Banques	Montant indicatif nécessaire pour ouvrir un compte	Nécessité de visiter la banque pour ouvrir un compte bancaire
Allemagne	Deutsche Handelsbank	Aucun	Oui
	VarenGold Bank AG	Aucun	Oui
	Wirecardbank	aucun	Oui
Andorre	Andbank	200,000 EUR	Oui
	Crédit Andorrà	100,000 EUR	Non
	Mora Banc	100,000 EUR	Oui
Autriche	Erste Bank	300,000 EUR	Oui
	Euram Bank	100,000 EUR	Non
	Kathrein Privatbank	100,000 EUR	Oui
	LGT	250,000 EUR	Oui
	Meinl Bank	1,000 USD	Non
	Unicredit Bank	100,000 EUR	Oui
Belgique	Keytrade Bank	Aucun	Oui
Bermudes	Bermuda Commercial Bank	25,000 USD	Oui
	Butterfield	2,500 USD	Oui
	Clarien Bank	Aucun	Oui
	HSBC	5,000,000 USD	Oui
Îles-Vierges-Britanniques	FirstCaribbean International	2,000 UDS	Oui
	HSBC	5,000 USD	Oui
	VP Bank	100,000 USD	Oui
Îles Caïmans	Altajir Bank	10,000 USD	Oui
	Butterfield	2,500 USD	Oui
	Cayman National Bank	1,000 USD	Oui
	FirstCaribbean International	2,000 USD	Oui
	NCB Cayman	2,500 USD	Oui
	VBT Bank and Trust	10,00 USD	Oui
Chine	Bank of Communications	Négociable	Non
	China Merchants Bank	1,000 USD	Non
	Ping An Bank	1,000 USD	Non
	Shanghai Pudong Development Bank	50,000 USD	Non
Émirats Arabes Unis (Dubai)	Abu Dhabi Commercial Bank	Aucun	Oui
	Bank of Sharjah	3,000 AED	Non
	CBI	10,000 AED	Non
	Commercial Bank of Dubai	20,000 AED	Non
	Emirates NDB	50,000 AED	Non
	First Gulf Bank	3,000 AED	Non
	Mashreq Bank	25,000 AED	Non
	NBAD	Aucun	Non
	RAKBANK	3,000 AED	Non
	United Arab Bank	10,000 AED	Non
Gibraltar	Jyske Bank	200,000 EUR	Oui
Guernesey	Butterfield	Négociable	Oui
Jersey	Nedbank	50,000 GBP	Oui
	Standard Bank	100,000 GBP	Oui
Liechtenstein	Bank Alpinum	250,000 CHF	Oui
	Bank Frick	50,000 CHF	Oui

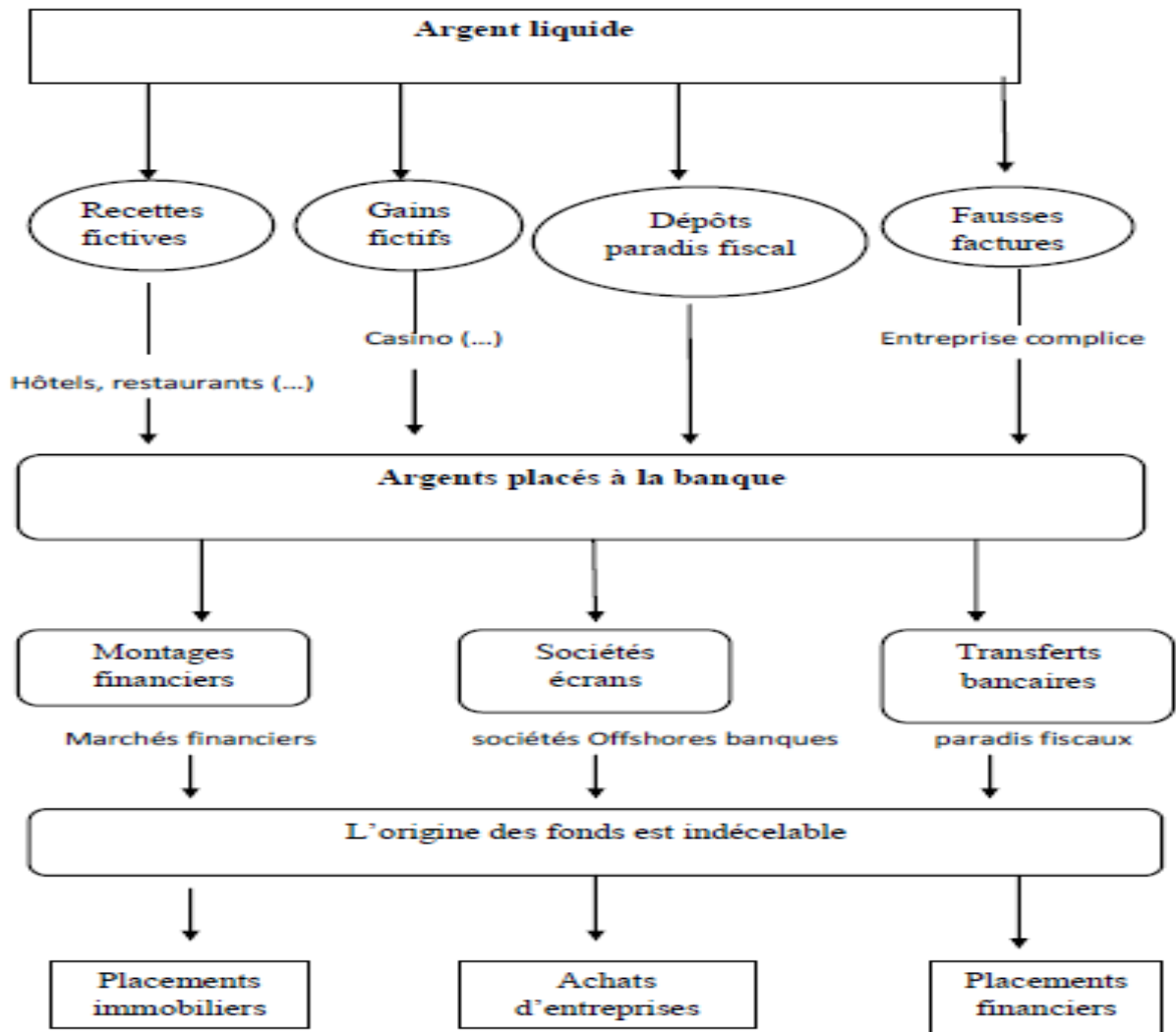
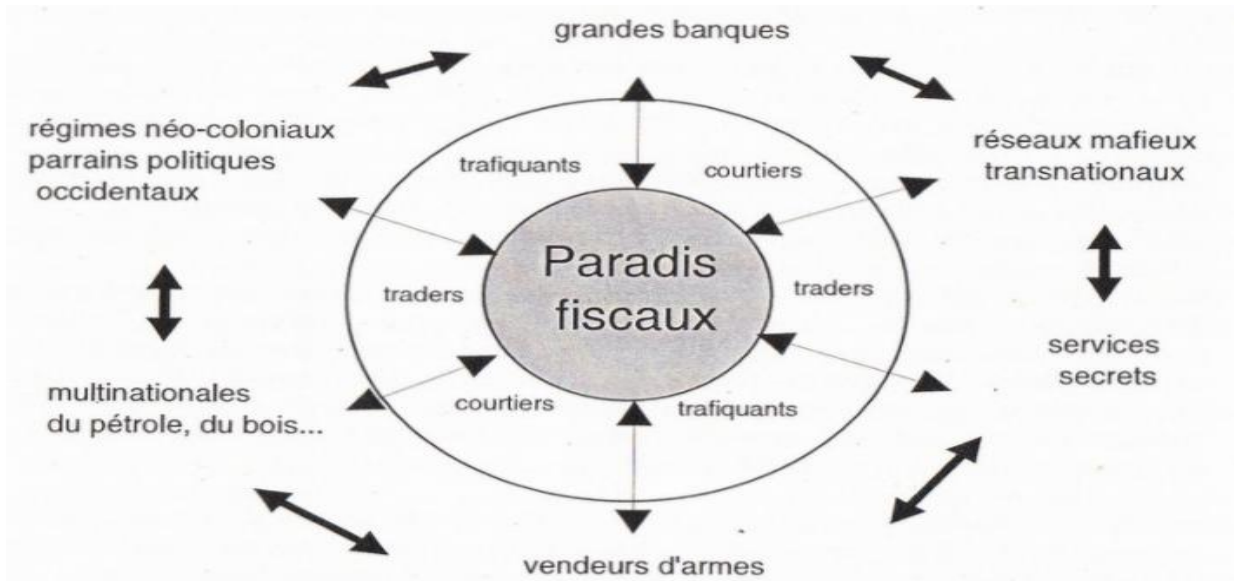
Annexe 01: Liste non exhaustive des banques implantées dans des paradis fiscaux en 2017.

	LGT (Liechtenstein Global Trust)	50,000 CHF	Oui
	Liechtensteinische Landesbank	500,000 CHF	Oui
	Neue Bank	10,000 CHF	Oui
	Union Bank	Négociable	oui
	Valartis	5,000 CHF	oui
	VP Bank	250,000 CHF	Oui
Luxembourg	Banque de Luxembourg	100,000 EUR	Oui
	Keytrade Bank	1,000 EUR	Oui
Monaco	CFM	200,000 EUR	Oui
	CMB	250,000 EUR	Oui
	HSBC	5,000,000 EUR	Oui
Panama	Banvivienda	3,000 USD	Oui
	Credicorp Bank	1,000 USD	Oui
	Multibank	1,000 USD	Oui
	Popular Bank	2,000 USD	Non
	Towerbank	100,000 USD	Oui
Seychelles	Al Salam Bank	25,000 USD	Oui
	Barclays	100,000 USD	Oui
	BMI	10,000 USD	Oui
	MCB	1,000 EUR	Oui
	Nouvobanq	5,000 USD	Oui
Suède	SEB	Aucun	Oui
Suisse	Banque Genevoise de Gestion	250,000 CHF	Oui
	BSI	10,000 CHF	Oui
	CBH	Négociable	Oui
	CIM Banque	10,000 CHF	Oui
	Cornèr Banca	100,000 CHF	Oui
	Credit Suisse	500,000 CHF	Oui
	Edmond de Rothschild	2,000,000 CHF	Oui
	Falcon Private Bank	1,000,000 CHF	Non
	Gutzwiller	Aucun	Non
	Heritage	5,000 CHF	Oui
	Hinduja Bank	50,000 CHF	Oui
	Julius Bär	100,000 CHF	Oui
	Leumi Private Bank	Négociable	Oui
	LGT	50,000 CHF	Oui
	Lombard Odier	1,000,000 CHF	Oui
	Neue Privat Bank	Négociable	Non
	Notenstein	100,000 CHF	Oui
	Pictet	500,000 CHF	Oui
	Saxobank	5,000 CHF	Oui
	Strateo	Aucun	Oui
	Swissquote	1,000 EUR	Oui
	UBP	500,000 CHF	Oui
	UBS	500,000 CHF	Oui
	Vontobel	500,000 CHF	Oui
	VP Bank	500,000 CHF	Oui
Trinidad et Tobago	<u>FirstCaribbean International</u>	2,000 USD	Oui

Source: www.fiduciaritrust.com (2017).

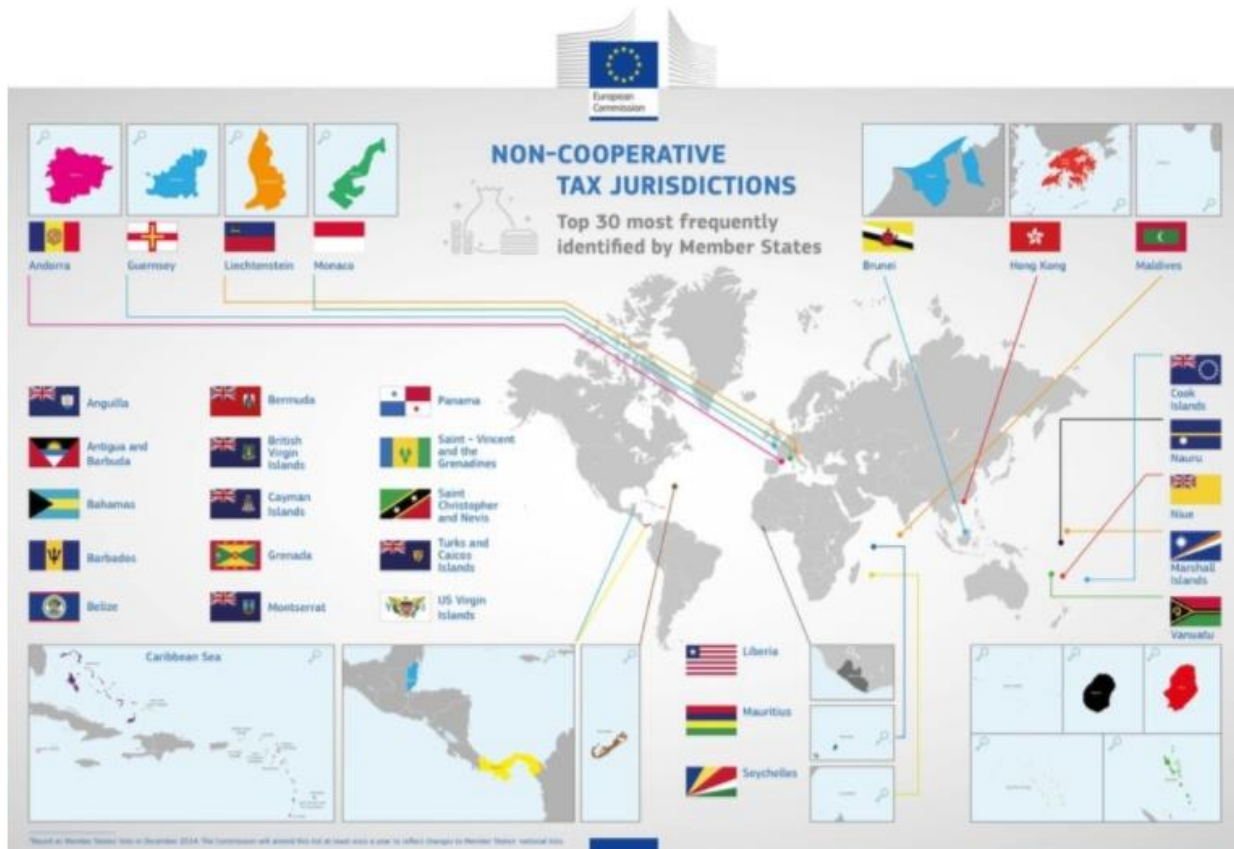
AED: Arabe Emirats Dirham (dirham)/ **CHF:** Cumhuriyet Halk Firkası (franc Suisse)/**EUR:** Euro /**USD:** United States Dollar (dollar American)

Annexe 02: Recours aux paradis fiscaux pour le blanchiment d'argent.



Source: www.expertsdelentreprise.com/Blanchiment-l-autre-realite-des-paradis-fiscaux.

Annexe 03: Les paradis fiscaux dans le monde selon l'UE et l'OCDE.



Source: www.europa.eu (2017)



Source: www.ocde.org (2016)

Annexe 04: Liste noire de tous les paradis fiscaux listé par au moins un Etat européen.

Paradis fiscal	Zone géographique	Pays de l'EU ayant mentionné ce paradis fiscal
Albanie	Europe	Grèce
Iles Vierges Américaines	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Andorre	Europe	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Anguilla	Caraïbes	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Pologne, Portugal
Antigua et Barbuda	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Arabie Saoudite	Moyen-Orient	Grèce
Aruba	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Portugal, Lituanie
Bahamas	Caraïbes	Belgique, Bulgarie, Croatie, Grèce, Lituanie, Lettonie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Bahreïn	Moyen-Orient	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Lettonie, Pologne, Portugal
Barbade	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Finlande, Grèce, Lituanie, Lettonie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Belize	Amérique centrale	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lituanie, Portugal, Slovaquie
Bermudes	Caraïbes	Belgique, Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Bolivie	Amérique du sud	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Lettonie, Pologne, Portugal
Bonaire	Amérique du sud	Bulgarie, Croatie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Bosnie Herzégovine	Europe	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lituanie, Portugal, Slovaquie
Botswana	Afrique	France
Iles Vierges Britanniques	Caraïbes	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Pologne, Portugal
Brunei	Asie	Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Grèce, Lettonie, Lituanie, Portugal, Slovaquie
Iles Caïmans	Caraïbes	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Iles Christmas	Océan Indien	Bulgarie, Croatie, Portugal
Iles Cocos	Océan Indien	Portugal
Iles Cocos	Océanie	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Costa Rica	Amérique centrale	Lituanie, Portugal, Slovaquie
Curaçao et Saint-Martin	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Lituanie, Pologne, Portugal
Djibouti	Afrique	Lettonie, Lituanie, Portugal
Dominique	Caraïbes	Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Equateur	Amérique du sud	Lettonie, Lituanie
Emirats	Moyen-Orient	Belgique, Bulgarie, Finlande, Grèce, Portugal, Lituanie

Arabes Unis		
Iles Fidji	Océanie	Bulgarie, Croatie, Espagne, Portugal
Gambie	Afrique	Portugal
Gibraltar	Afrique	Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Grenade	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Guam	Océanie	Bulgarie, Croatie, Lettonie, Portugal
Guatemala	Afrique centrale	France, Grèce, Lituanie
Guernesey	Europe	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Guyane	Amérique du sud	Bulgarie, Croatie, Portugal
Jamaïque	Caraïbes	Lettonie, Lituanie, Portugal
Jan Mayen	Arctique	Portugal
Jersey	Europe	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Jordanie	Moyen-Orient	Espagne, Grèce, Lettonie, Portugal
Géorgie	Caucase	Finlande
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	Atlantique Sud	Lettonie, Lituanie, Portugal
Honduras	Amérique centrale	Portugal
Hong Kong	Asie	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Kazakhstan	Asie centrale	Finlande
Kenya	Afrique	Lettonie, Lituanie
Kiribati	Océanie	Portugal
Koweït	Moyen-Orient	Lituanie, Portugal
Labuan (Malaisie)	Asie	Lettonie, Portugal
Liban	Moyen-Orient	Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Portugal
Liberia	Afrique	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Lichtenstein	Europe	Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Macau	Asie	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne
Ancienne République Yougoslave de Macédoine	Europe	Finlande, Grèce
Malaisie	Asie	Bulgarie, Finlande, Grèce
Maldives	Asie	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Malouines	Atlantique Sud	Croatie, Espagne, Portugal
Ile de Man	Europe	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Iles Mariannes du Nord	Océan Pacifique	Espagne, Portugal
Iles Marshall	Océanie	Belgique, Bulgarie, Croatie, France, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovaquie
Iles Maurice	Océan Indien	Bulgarie, Espagne, Grèce, Lituanie, Pologne, Portugal,

		Slovénie
Micronésie	Océanie	Belgique
Moldavie	Europe	Finlande, Grèce
Monaco	Europe	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Monténégro	Europe	Belgique, Finlande, Grèce
Montserrat	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Nauru	Océanie	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Nioué	Océanie	Bulgarie, Croatie, France, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Ile Norfolk	Océanie	Portugal
Nouvelle-Calédonie	Océanie	Bulgarie, Lettonie, Lituanie
Oman	Moyen-Orient	Bulgarie, Grèce, Portugal, Slovénie
Ouzbékistan	Asie centrale	Belgique, Finlande
Palaos	Océanie	Belgique, Bulgarie, Croatie, Portugal
Panama	Amérique centrale	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovénie
Paraguay	Amérique du sud	Grèce
Pays-Bas caribéens	Caraïbes	Grèce
Philippines	Asie	Grèce
Iles Pitcairn	Océanie	Belgique, Bulgarie, Portugal
Polynésie française	Océanie	Portugal
Porto Rico	Caraïbes	Portugal
Qatar	Moyen-Orient	Grèce, Lettonie, Portugal
Ile de Qeshm (Iran)	Moyen-Orient	Portugal
République dominicaine	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Slovénie
Saint-Barthélemy	Caraïbes	Belgique
Saint-Christophe-et-Niévès	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovénie
Saint Eustache	Amérique du sud	Grèce
Sait Martin	Europe	Grèce, Lettonie, Lituanie, Portugal
Saint-Pierre-et-Miquelon	Atlantique Nord	Lettonie, Lituanie, Portugal
Saint Vincent et les Grenadines	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Saint Lucie	Caraïbes	Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Pologne, Portugal
Samoa	Océanie	Bulgarie, Croatie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovénie
Samoa américaine	Océanie	Portugal
Sao Tome et Principe	Afrique	Lettonie
Ile Salamon	Océanie	Croatie, Espagne, Portugal

Annexe 04: Liste noire de tous les paradis fiscaux listé par au moins un Etat européen.

Serbie	Europe	Finlande
Serq	Europe	Belgique, Bulgarie, Lituanie, Pologne, Portugal
Seychelles	Océan indien	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovénie
Singapour	Asie	Finlande, Grèce
Somalie	Afrique	Belgique
Suisse	Europe	Finlande
Salvador	Arctique	Portugal
Swaziland	Afrique	Portugal
Tadjikistan	Asie centrale	Finlande
Tahiti	Océanie	Lettonie, Lituanie
Tokelau	Océanie	Portugal
Tonga	Océanie	Croatie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal
Trinité-et-Tobago	Caraïbes	Croatie, Portugal
Turkménistan	Asie centrale	Belgique
Iles Turques et Caïques	Caraïbes	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lituanie, Portugal
Tuvalu	Océanie	Croatie, Portugal
Uruguay	Amérique du sud	Bulgarie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Portugal, Slovénie
Vanuatu	Océanie	Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovénie
Venezuela	Amérique du sud	Lettonie, Lituanie
Wallis et Futuna	Océanie	Belgique
Yémen	Moyen-Orient	Portugal
Zanzibar (Tanzanie)	Afrique	Lettonie

Source: europa.eu (2017).

Annexe 05: Les mesures issues du projet BEPS, OCDE/G20, sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice.

Actions	Mesures	Explication
Action 01	<i>Relever les déficits fiscaux posés par l'économie numérique.</i>	Le rapport établi au titre de l'action 1 conclut que l'économie numérique ne peut être séparée du reste de l'économie, car elle se confond avec l'économie tout entière. Soulignant que les risques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices sont fortement accentués dans le contexte de l'économie numérique, le rapport décrit les effets attendus des mesures issues de l'ensemble des actions qui constituent le projet BEPS.
Action 02	<i>Neutraliser les effets des dispositifs hybrides.</i>	Les travaux ont permis de définir une approche commune qui permettra la convergence des pratiques des pays, en s'appuyant sur des règles nationales et des dispositions conventionnelles. Cette nouvelle approche contribuera à limiter les cas de double non-imposition en neutralisant les avantages fiscaux qui découlent des asymétries, en mettant un terme aux déductions multiples et coûteuses au titre d'une même dépense, aux déductions opérées dans un pays sans imposition correspondante dans l'autre pays et à la génération de plusieurs crédits d'impôt étrangers pour un seul impôt étranger acquitté.
Action 03	<i>Concevoir des règles efficaces concernant les sociétés étrangères contrôlées.</i>	Le rapport établi dans le cadre de l'action 3 formule des recommandations sous la forme de composantes permettant d'élaborer des règles efficaces applicables aux sociétés étrangères contrôlées (SEC), tout en reconnaissant que les objectifs assignés à ces règles pourront différer selon les priorités de chaque juridiction. Ces recommandations, qui ne constituent pas des standards minimums, sont conçues pour fournir aux juridictions qui les adopteront des règles efficaces empêchant les contribuables de transférer des revenus vers des filiales étrangères. L
Action 04	<i>Limiter l'érosion de la base d'imposition faisant intervenir les déductions d'intérêts et autres frais financiers.</i>	Les travaux consacrés à la déductibilité des intérêts ont défini une approche commune qui favorisera la convergence des règles nationales. Plusieurs études ont établi que les entreprises multinationales localisent leur endettement en fonction des dispositions du droit fiscal, et il est notoire que les groupes peuvent aisément utiliser des mécanismes de financement intra-groupe pour démultiplier le niveau d'endettement de l'une de leurs entités. Dans ce contexte, la lutte contre les déductions excessives de charges d'intérêts, y compris

	<p>celles destinées à financer la production d'un revenu exonéré ou différé, devra suivre une approche coordonnée pour tenir compte des enjeux de compétitivité élevés et faire en sorte que les limites fixées en matière de dépenses d'intérêts soient appropriées et n'entraînent pas de double imposition.</p>
<p>Action 05 <i>Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance.</i></p>	<p>En matière de pratiques fiscales dommageables, les préoccupations actuelles sont liées pour l'essentiel aux régimes préférentiels qui peuvent être utilisés pour transférer artificiellement des bénéfices et au manque de transparence entourant des décisions administratives relatives à des contribuables. Le rapport établi dans le cadre de l'action 5 définit un standard minimum qui s'appuie sur une méthodologie approuvée par les pays pour établir l'existence d'une activité substantielle aux fins de l'application d'un régime préférentiel.</p>
<p>Action 06 <i>Empêcher l'octroi des avantages des conventions fiscales lorsqu'il est inapproprié d'accorder ces avantages.</i></p>	<p>Le rapport établi au titre de l'action 6 présente une norme a minima visant à empêcher les utilisations abusives des conventions fiscales, notamment celles découlant du chalandage fiscal, et propose de nouvelles règles qui offriraient la protection suffisante pour prévenir de telles utilisations abusives, tout en prévoyant une certaine latitude quant aux moyens d'y parvenir. Les nouvelles règles anti-abus décrites dans le rapport concernent en premier lieu les stratégies de chalandage fiscal par lesquelles une personne qui n'est pas résidente d'un État contractant tente d'obtenir les avantages d'une convention fiscale conclue par cet État.</p>
<p>Action 07 <i>Empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable.</i></p>	<p>Les conventions fiscales prévoient généralement que les bénéfices générés par l'activité d'une entreprise étrangère ne sont imposables dans un État que si cette entreprise y dispose d'un établissement stable auquel ces bénéfices sont attribuables. La définition d'un établissement stable contenue dans les conventions fiscales est donc un élément déterminant pour établir si une entreprise doit acquitter un impôt sur les bénéfices dans un État dont elle n'est pas résidente. Le rapport propose des changements à apporter à la définition de l'établissement stable figurant à l'article 5 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE, qui constitue fréquemment la base de travail lors des négociations relatives à une nouvelle convention bilatérale. Ces modifications permettront de mettre en échec les pratiques visant à éviter de manière</p>

	<p>inappropriée l'apparition d'un lien fiscal, en particulier en faisant appel à des commissionnaires plutôt qu'à des distributeurs ou en fragmentant les activités de manière artificielle.</p>
<p>Actions 08-10 <i>Aligner les prix de transfert calculés sur la création de valeur.</i></p>	<p>L'action 8 s'est centrée sur les questions de prix de transfert dans le cas de transactions contrôlées impliquant des actifs incorporels, qui sont des actifs par nature mobiles et souvent difficiles à évaluer. L'attribution incorrecte des bénéfices générés par des actifs incorporels de valeur est l'une des pratiques les plus utilisées aux fins d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices. L'action 9 s'est intéressée à l'allocation contractuelle des risques, concluant que celle-ci doit être respectée uniquement lorsqu'elle correspond aux pratiques réelles de prise de décision et de contrôle effectif de ces risques. L'action 10 a couvert d'autres transactions à haut risque, examinant notamment l'attribution des bénéfices issus de transactions contrôlées qui n'obéissent pas à une optique commerciale rationnelle, les pratiques utilisant les règles de prix de transfert pour détourner des bénéfices des activités commerciales principales d'un groupe multinational, et le recours à certains types de paiement entre entités d'un même groupe multinational (frais de gestion, dépenses engagées par le siège) pour réduire la base d'imposition en l'absence d'alignement avec la création de valeur.</p>
<p>Action 11 <i>Mesurer et suivre les données relatives au BEPS.</i></p>	<p>De nombreuses études factuelles, utilisant différentes sources de données et méthodes d'évaluation, ont établi l'existence de transferts de bénéfices répondant à des motivations fiscales. Si l'ampleur des pratiques de BEPS est difficile à estimer, compte tenu de la complexité de ces stratégies et des limitations affectant les données disponibles, plusieurs études récentes suggèrent un manque à gagner important en termes de recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés en raison des pratiques de BEPS. Dans le cadre de l'action 11, les données et les méthodologies disponibles ont été évaluées, ce qui a mis en lumière les obstacles actuels à une analyse économique de l'ampleur et des effets des pratiques de BEPS, soulignant le besoin d'améliorer ces données et méthodologies. Concernant les limitations propres aux données, un tableau de bord regroupant six indicateurs des pratiques de BEPS a été créé, afin d'analyser diverses stratégies de BEPS à</p>

<p>Action 12 <i>Règles de communication obligatoire d'information.</i></p>	<p>partir de plusieurs sources de données.</p> <p>l'une des principales difficultés rencontrées par les administrations fiscales est l'absence d'accès en temps voulu à des informations complètes et pertinentes sur les stratégies de planification fiscale. La consultation de telles informations, en particulier au début du processus, permet de réagir rapidement face aux risques fiscaux, en évaluant mieux ces risques, en ciblant les opérations de contrôle et en apportant les changements nécessaires à la législation en vigueur. Le rapport établi au titre de l'action 12 propose un cadre modulaire et des orientations fondées sur les bonnes pratiques à l'intention des pays dépourvus de règles en matière de communication obligatoire d'informations, pour définir un régime permettant d'obtenir très tôt les renseignements sur les stratégies de planification fiscale à caractère potentiellement agressif ou abusif et sur leurs utilisateurs.</p>
<p>Action 13 <i>Documentation des prix de transfert et aux déclarations pays par pays.</i></p>	<p>Il a été décidé d'améliorer et de mieux coordonner la documentation des prix de transfert, ce qui accroîtra la qualité des renseignements communiqués aux administrations fiscales et limitera les coûts de mise en conformité pour les entreprises. Le rapport relatif à l'action 13 propose une approche standardisée à trois niveaux de la documentation des prix de transfert, s'appuyant notamment sur un standard minimum relatif à une déclaration pays par pays</p>
<p>Action 14 <i>Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.</i></p>	<p>Les pays reconnaissent que les changements introduits au titre du projet BEPS pourraient générer certaines incertitudes et risqueraient, en l'absence des mesures appropriées, d'accroître à court terme les cas de double imposition et les différends soumis à une procédure d'accord amiable. Conscients de l'importance d'éliminer la double imposition, qui constitue un frein aux échanges et aux investissements internationaux, les pays se sont engagés sur l'adoption d'un standard minimum concernant le règlement des différends liés aux conventions fiscales. Cette approche repose notamment sur un engagement réel des autorités compétentes en faveur d'un règlement rapide et efficace des différends selon la procédure amiable. Cet engagement porte en particulier sur la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace, pour garantir le respect du standard minimum et la poursuite des travaux sur un règlement plus rapide des différends. En outre, un grand nombre de pays se sont déjà</p>

	<p>engagés à introduire prochainement une clause d'arbitrage obligatoire et contraignante dans leurs conventions fiscales.</p>
<p>Action 15 <i>L'élaboration d'un instrument multilatéral pour modifier les conventions fiscales bilatérales.</i></p>	<p>En puisant dans les compétences de spécialistes de droit international public et de la fiscalité, le rapport établi au titre de l'action 15 examine la faisabilité technique d'une approche multilatérale contraignante et ses conséquences sur le système actuel de conventions fiscales. Il conclut qu'un instrument multilatéral est souhaitable et possible, et que les négociations s'y rapportant devraient être rapidement engagées. Dans cette perspective, les pays ont défini le mandat d'un groupe de travail spécial, ouvert à la participation de tous les pays, et chargé d'élaborer cet instrument multilatéral et l'ont soumis à la signature des États en 2016.</p>

Source: www.oecd.org (2015).

Annexe 06: Liste des paradis fiscaux du Tax Justice Network selon leur Indice de Secret Financier (FSI).

Rang	Pays	Valeur FSI	Score de Secret	Poids global
1	Suisse	1 466	73	5,62
2	Hong Kong	1 259	72	3,84
3	États-Unis d'Amérique	1 255	60	19,60
4	Singapour	1 147	69	4,28
5	Îles Caïmans	1 013	65	4,86
6	Luxembourg	817	55	11,63
7	Liban	760	79	0,38
8	Allemagne	702	56	6,03
9	Bahreïn	471	74	0,16
10	Emirats Arabes Unis	441	77	0,09
11	Macao	420	70	0,19
12	Japon	418	58	1,06
13	Panama	416	72	0,13
14	Îles Marshall	406	79	0,05
15	Royaume-Uni	380	41	17,39
16	Jersey	354	65	0,22
17	Guernesey	339	64	0,23
18	Malaisie (Labuan)	339	75	0,05
19	Turquie	321	64	0,18
20	Chine	312	54	0,74
21	Îles vierges Britanniques	308	60	0,28
22	Barbade	298	78	0,02
23	Maurice	297	72	0,05
24	Autriche	295	54	0,69
25	Bahamas	273	79	0,02
26	Brésil	264	52	0,68

Rang	Pays	Valeur FSI	Score de Secret	Poids global
27	Malte	261	50	0,99
28	Uruguay	256	71	0,04
29	Canada	252	46	1,79
30	Russie	243	54	0,40
31	France	242	43	3,10
32	Île de Man	229	64	0,07
33	Liberia	218	83	0,01
34	Bermudes	218	66	0,04
35	Chypre	214	50	0,52
36	Liechtenstein	202	76	0,01
37	Irlande	187	40	2,31
38	Belgique	181	41	1,86
39	Guatemala	177	76	0,01
40	Israël	174	53	0,17
41	Pays-Bas	168	48	0,32
42	Chili	167	54	0,12
43	Arabie Saoudite	164	61	0,04
44	Australie	148	43	0,59
45	Inde	148	39	1,49
46	Philippines	146	63	0,02
47	Vanuatu	143	87	0,00
48	Ghana	139	67	0,01
49	Corée du Sud	124	44	0,30
50	Îles Vierges Américaines	118	69	0,00
51	Samoa	118	86	0,00
52	Mexique	117	45	0,21

Rang	Pays	Valeur FSI	Score de Secret	Poids global
53	Norvège	111	38	0,73
54	Nouvelle-Zélande	109	46	0,13
55	Gibraltar	109	67	0,00
56	Suède	101	36	1,01
57	Aruba	100	68	0,00
58	Italie	99	35	1,22
59	Lettonie	93	45	0,11
60	Belize	92	79	0,00
61	Afrique du Sud	91	42	0,20
62	Botswana	91	71	0,00
63	Anguilla	89	69	0,00
64	St Vincent & les Grenadines	80	78	0,00
65	Antigua & Barbuda	80	81	0,00
66	Espagne	77	33	1,09
67	Costa Rica	75	55	0,01
68	Îles Turques-et-Caïques	72	71	0,00
69	Saint-Christophe-et-Niévès	68	78	0,00
70	Curaçao	68	68	0,00
71	Islande	67	46	0,04
72	Seychelles	61	71	0,00
73	Slovaquie	60	50	0,01
74	Macédoine	60	66	0,00
75	Pologne	57	36	0,17
76	Monaco	54	74	0,00
77	Estonie	53	44	0,02

Rang	Pays	Valeur FSI	Score de Secret	Poids global
78	Portugal (Madère)	53	39	0,06
79	Ste Lucie	52	83	0,00
80	Brunei Darussalam	47	83	0,00
81	République Tchèque	44	35	0,10
82	Grenade	42	76	0,00
83	Danemark	38	31	0,22
84	Hongrie	37	36	0,05
85	Grèce	37	36	0,05
86	San Marin	33	70	0,00
87	Andorre	27	77	0,00
88	Slovénie	22	34	0,02
89	Dominique	21	76	0,00
90	Finlande	19	31	0,02
91	Îles Cook	18	76	0,00
92	Montserrat	11	67	0,00
NA	Bolivie	-	(72-80)	0,00
NA	République Dominicaine	-	(65-73)	0,01
NA	Gambie	-	(73-81)	0,00
NA	Maldives	-	(76-84)	0,00
NA	Monténégro	-	(60-68)	0,00
NA	Paraguay	-	(75-83)	0,00
NA	Taiwan	-	(67-75)	0,51
NA	Tanzanie	-	(73-81)	0,01
NA	Venezuela	-	(64-72)	0,23
NA	Nauru	-	79	

Score de secret en rouge : Score > 60

Royaume-Uni et "filiales"
Europe et "Occident"
Océanie

Pays en rouge : Score de secret > 75

Asie / Moyen-Orient
Amérique Latine
Afrique

Source: Tax Justice Network (2017).

Annexe 07: Les caractéristiques de la Seychelles IBC.

Type de sociétés	International Company (IBC) Business
Registre du commerce	La Financial Services Authority (FSA) est l'autorité gouvernementale agissant en tant que registre. Les sociétés enregistrées aux Seychelles sont réglementées en vertu de l'IBC ACT 2016.
Informations publiées relatives aux dirigeants de l'entreprise	Il n'y a pas de registre publique publiant le nom des dirigeants d'une société.
Confidentialité	Les Seychelles offrent un niveau élevé d'anonymat et de respect de la vie privée.
Exigence comptable	Aucune exigence en matière présentation annuelle des comptes. Pourtant, Section 174(1) de la loi sur les IBC 2016 (modifiée) exige que la société garde tous les documents et pièces justificatives qui permettent l'établissement de la comptabilité (reçus, factures etc.).
Taxation	Une IBC aux Seychelles est exonéré de toute forme d'imposition et de retenue d'impôt aux Seychelles.
Législation	Législation offshore moderne modélisée sur les îles Vierges britanniques.
Devise Standard	USD.
Délai de formation	Les Seychelles disposent d'un registre rapide et efficace (vérification du nom et enregistrement généralement dans la journée ou le jour suivant).
Stabilité	Juridiction stable jouissant d'une bonne notoriété.
Communication	Moyens de communication appropriés.
Zone horaire	Fuseau mondial pratique: GMT+4.
Nécessité d'un secrétaire	Non.
Exigence de capital versé	Aucune exigence de capital versé.
Base du droit	Coutumier.
Nombre minimum de directeurs / actionnaires	Au minimum, 1 Directeur et 1 Actionnaire.
Action au porteur	Actions au porteur non autorisées.

Source: Tableau réalisé à partir des données du site www.ocra-mauritius.com

Annexe 08: Le manifeste du lanceur d'alerte des Panama Papers à la Süddeutsche Zeitung.

La révolution sera numérique,

par John Doe, le lanceur d'alerte des Panama Papers.

L'inégalité des revenus est un des marqueurs de notre époque. Elle nous affecte tous, partout dans le monde. Le débat sur son accélération soudaine fait rage depuis des années, les politiques, les universitaires et les activistes étant incapables d'interrompre sa progression malgré d'innombrables discours et analyses statistiques, quelques faibles contestations et d'occasionnels reportages. Pourtant, des questions restent en suspens : pourquoi ? Et pourquoi maintenant ?

Les «Panama papers» fournissent une réponse convaincante à ces questions : une corruption massive et généralisée. Et ce n'est pas une coïncidence si cette réponse nous vient d'un cabinet d'avocats. Plus qu'un simple rouage dans la machine de la « gestion de fortune », Mossack Fonseca a usé de son influence pour écrire et tordre les lois partout dans le monde en faveur d'intérêts criminels pendant plusieurs décennies. En témoigne l'exemple de l'île de Nuie, un paradis fiscal que le cabinet a tout bonnement régi du début à la fin. Ramon Fonseca et Jürgen Mossack voudraient nous faire croire que leurs sociétés-écrans, aussi appelés « véhicules ad hoc de titrisations » [Special purpose vehicles] sont semblables à des voitures. Mais les vendeurs de voitures d'occasion ne font pas les lois. Et le seul but ad hoc des véhicules qu'ils ont monté était trop souvent frauduleux, et à grande échelle.

Les sociétés-écrans sont souvent utilisées pour de l'évasion fiscale, mais les « Panama papers » montrent sans l'ombre d'un doute que, bien qu'elles ne soient pas par définition illégales, ces structures sont associées à une large palette de crimes qui vont au-delà de l'évasion fiscale. J'ai décidé de dénoncer Mossack Fonseca parce que j'ai pensé que ses fondateurs, employés et clients, avaient à répondre de leur rôle dans ces crimes, dont seuls quelques-uns ont été révélés jusqu'à maintenant. Il faudra des années, peut-être des décennies, pour que l'ampleur réelle des actes ignobles de ce cabinet soit dévoilée.

Entre-temps, un débat international a démarré, ce qui est encourageant. A l'inverse de la rhétorique polie de jadis qui évitait soigneusement de suggérer de quelconques irrégularités commises par nos élites, ce débat se concentre sur ce qui importe vraiment.

A cet égard, j'ai quelques réflexions à partager.

Que ce soit clair : je ne travaille ni n'ai jamais travaillé pour un gouvernement ou un service de renseignement, ni directement ni en tant que consultant. Mon point de vue est personnel, tout autant que ma décision de partager les documents avec la Süddeutsche Zeitung et le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), non pas dans un dessein politique, mais simplement parce que j'ai suffisamment compris leur teneur pour me rendre compte de l'ampleur des injustices qu'ils dépeignaient.

Le discours médiatique dominant s'est, jusqu'à présent, focalisé sur ce qui est légal et autorisé dans ce système. Ce qui est autorisé est effectivement scandaleux et doit être changé. Mais il ne faut pas perdre de vue un autre aspect important : le cabinet d'avocats, ses fondateurs et ses employés ont

violé une infinité de lois, en toute connaissance de cause et de manière répétée. Publiquement, ils plaident l'ignorance, mais les documents signalent une connaissance approfondie et une transgression délibérée. A tout le moins, nous savons déjà que Mossack s'est personnellement rendu coupable de parjure devant une cour fédérale du Nevada, et nous savons aussi que son équipe informatique a essayé de camoufler ses mensonges sous-jacents. Ils devraient tous être poursuivis en conséquence, sans traitement spécial.

En fin de compte, des milliers de poursuites pourraient découler des « Panama papers », si seulement les autorités judiciaires pouvaient accéder aux documents et les évaluer. L'ICIJ et ses partenaires ont à juste titre déclaré qu'ils ne pouvaient les fournir aux administrations compétentes. Cependant, je serais prêt à coopérer avec les autorités dans la mesure de mes moyens.

Ceci étant dit, j'ai observé les uns après les autres les lanceurs d'alerte et les activistes voir leur vie détruite après avoir contribué à mettre en lumière d'évidentes malversations, aux Etats-Unis comme en Europe. Edward Snowden est bloqué à Moscou, exilé par la décision du gouvernement d'Obama de le poursuivre en justice à la faveur de la loi sur l'espionnage (« Espionage Act »). Pour ses révélations sur la NSA, il mérite d'être accueilli en héros et de recevoir un prix important, pas d'être banni.

Bradley Birkenfeld a obtenu des millions pour ses informations sur la banque suisse UBS – mais le Département de la justice de la justice américain lui dans le même temps infligé une peine de prison.

Antoine Deltour est actuellement en procès pour avoir fourni des informations à des journalistes sur la façon dont le Luxembourg signait en secret des accords fiscaux de complaisance avec des multinationales, volant tout bonnement aux Etats voisins des milliards en revenus fiscaux. Et il y a bien d'autres exemples encore.

Les lanceurs d'alerte légitimes qui mettent au jour d'incontestables malversations, qu'ils agissent de l'intérieur ou de l'extérieur du système, méritent l'immunité contre les représailles gouvernementales, un point c'est tout. Tant que les gouvernements n'auront pas mis en place des protections juridiques pour les lanceurs d'alerte, les autorités dépendront de leurs propres ressources ou du travail des médias pour accéder aux documents.

En attendant, j'appelle la Commission européenne, le parlement britannique, le Congrès américain et toutes les nations à adopter les mesures qui s'imposent non seulement pour protéger les lanceurs d'alerte, mais aussi pour mettre un terme aux abus mondialisés des registres du commerce.

Au sein de l'Union européenne, le registre du commerce de chaque Etat-membre devrait être librement accessible et comporter des données détaillées sur les bénéficiaires économiques finaux des sociétés. Le Royaume-Uni peut être fier de ses initiatives, mais a encore un rôle crucial à jouer en mettant fin au secret financier sur ses territoires insulaires [comme les îles Vierges britanniques, Jersey ou Guernesey], qui sont incontestablement la pierre angulaire de la corruption institutionnelle à travers le monde. Les Etats-Unis ne peuvent plus faire confiance à leurs 50 Etats pour prendre des décisions éclairées sur les données de leurs entreprises. Il est plus que temps pour le Congrès d'entrer en jeu et d'imposer la transparence en fixant des standards pour la divulgation et l'accès public à ces informations.

C'est une chose de louer les vertus de la transparence gouvernementale lors de sommets et dans les médias, mais c'en est une autre de la mettre en œuvre effectivement. C'est un secret de polichinelle qu'aux Etats-Unis, les élus passent la majorité de leur temps à lever des fonds. Le problème de l'évasion fiscale ne pourra être réglé tant que les officiels élus dépendront de l'argent des élites qui ont

le plus de raisons de vouloir échapper à l'impôt. Ces pratiques politiques iniques sont arrivées à la fin d'un cycle et elles sont irréconciliables. La réforme du système déficient des financements de campagnes électorales américaines ne peut plus attendre.

Bien entendu, ce ne sont clairement pas les seuls problèmes qu'il faut régler. Le premier ministre néo-zélandais, John Key, a été étonnamment silencieux sur le rôle actif joué par son pays pour faire des îles Cook la Mecque de la fraude fiscale. En Grande-Bretagne, les conservateurs n'ont eu aucune honte à cacher leurs liens avec des sociétés offshore.

Dans le même temps, la directrice du Réseau de répression des crimes financiers du département du Trésor des Etats-Unis vient d'annoncer son départ pour HSBC, l'une des banques les plus connues de la planète (dont le siège, au passage, se trouve à Londres).

Ainsi, le bruissement familial des portes tambours [« revolving doors », c'est à dire les allers et retours de personnel entre les organismes de régulation et l'industrie] résonne-t-il dans le silence mondial assourdissant de milliers de bénéficiaires finaux encore inconnus, qui prient certainement pour que son remplaçant soit tout aussi lâche. Face à la couardise des politiques, il est tentant de céder au défaitisme, de dire que le statu quo reste fondamentalement inchangé, alors que les « Panama papers » sont le symptôme évident de la décadence morale de notre société.

Mais le problème est enfin sur la table, et il n'est pas étonnant que le changement prenne du temps. Pendant 50 ans, les branches exécutive, législative et judiciaire du pouvoir à travers le monde ont totalement échoué à soigner les métastases des paradis fiscaux surgissant à la surface de la terre. Même aujourd'hui, alors que le Panama veut être connu pour autre chose que des « papiers », son gouvernement n'a convenablement inspecté qu'un seul des chevaux de son manège offshore [le cabinet Mossack Fonseca].

Les banques, les régulateurs financiers et les autorités fiscales ont échoué. Les décisions qui ont été prises ont ciblé les citoyens aux revenus bas et moyens, en épargnant les plus riches.

Des tribunaux désespérément obsolètes et inefficaces ont échoué. Les juges ont trop souvent cédé aux arguments des riches, dont les avocats – et pas seulement chez Mossack Fonseca – sont parfaitement rodés à respecter la lettre de la loi, mais en mettant tout en œuvre pour en pervertir l'esprit.

Les médias ont échoué. De nombreux groupes d'information sont devenus des caricatures de ce qu'ils étaient, des particuliers milliardaires semblent voir dans la propriété d'un journal un simple hobby, limitant la couverture des sujets graves concernant les plus riches, et le journalisme d'investigation sérieux manque de financements.

La conséquence est réelle : en plus de la Süddeutsche Zeitung et de l'ICIJ, les rédacteurs en chef de plusieurs titres de presse majeurs ont pu consulter des documents issus des «Panama Papers» – même s'ils ont assuré le contraire. Ils ont choisi de ne pas les exploiter. La triste vérité est qu'aucun des médias les plus importants et compétents du monde n'a montré de l'intérêt pour cette histoire. Même Wikileaks n'a pas donné suite à de multiples sollicitations par le biais de son formulaire de signalement.

Mais c'est avant tout la profession juridique qui a échoué. La gouvernance démocratique repose sur des individus responsables partout dans le système qui comprennent et respectent la loi, plutôt que de la comprendre pour l'exploiter. Les avocats ont globalement atteint un tel niveau de corruption qu'il est impératif que des changements majeurs interviennent dans la profession, bien au-delà des timides propositions qui sont actuellement proposées.

Pour commencer, l'expression «déontologie juridique», sur laquelle sont basés les codes de conduite et les permis d'exercer, est devenue un oxymore. Mossack Fonseca ne travaillait pas seule : malgré des amendes répétées et des violations de réglementations étayées, elle a trouvé dans presque chaque pays du monde des alliés et des clients auprès de cabinets d'avocats de premier plan.

Si les preuves du bouleversement de l'économie de cette industrie n'étaient pas suffisantes, il est désormais impossible de nier le fait que les avocats ne devraient plus avoir le droit de se réguler entre eux. Cela ne marche simplement pas. Ceux qui ont les moyens financiers peuvent toujours trouver un avocat pour servir leurs desseins, que cela soit Mossack Fonseca ou un autre cabinet inconnu. Qu'en est-il du reste de la société ?

La conséquence collective de ces échecs est l'érosion totale des standards déontologiques, menant en fin de compte à un nouveau système que nous appelons toujours capitalisme, mais qui se rapproche davantage d'un esclavage économique. Dans ce système – notre système – les esclaves n'ont aucune idée de leur propre statut ni de celui de leurs maîtres, qui évoluent dans un monde à part où les chaînes invisibles sont soigneusement dissimulées au milieu de pages et de pages de jargon juridique inaccessible.

L'ampleur terrifiante du tort que cela cause au monde devrait tous nous faire ouvrir les yeux. Mais qu'il faille attendre qu'un lanceur d'alerte tire la sonnette d'alarme est encore plus inquiétant. Cela montre que les contrôles démocratiques ont échoué, que l'effondrement est systémique, et qu'une violente instabilité nous guette au coin de la rue. L'heure est donc venue d'une action véritable, et cela commence par des questions.

Les historiens peuvent aisément raconter comment des problèmes d'imposition et de déséquilibre des pouvoirs ont, par le passé, mené à des révolutions. La force militaire était alors nécessaire pour soumettre le peuple, alors qu'aujourd'hui, restreindre l'accès à l'information est tout aussi efficace – voire plus –, car cet acte est souvent invisible. Pourtant, nous vivons dans une époque de stockage numérique peu coûteux et illimité et de connexion Internet rapide qui transcende les frontières nationales. Il faut peu de choses pour en tirer les conclusions : du début à la fin, de sa genèse à sa diffusion médiatique globale, la prochaine révolution sera numérique.

Ou peut-être a-t-elle déjà commencé.

«John Doe», lanceur d'alerte des Panama Papers

(Traduit de l'anglais par Jérémie Baruch et Maxime Vaudano).

Annexe 09: Liste des personnalités algériennes impliquées dans les Panama Papers.

<i>Nom de la personne impliquée</i>	<i>Nom de sa société offshore immatriculée par Mossack Fonseca</i>	<i>Lieu d'enregistrement de la société offshore</i>
Banque Extérieure D'algérie	<i>Algèrian Saudi Leasing Ltd</i>	Îles-Vierges-Britanniques
Amar Boudiab	<i>International Trading Capital Corp</i>	Îles-Vierges-Britanniques
MRS Cherifa Zeggaie	<i>Rosina Develop Resources S.A</i>	-----
Abdennour Boudiab	<i>International Trading Capital Corp</i>	Îles-Vierges-Britanniques
Samir Boudiab	<i>International Trading Capital Corp</i>	Îles-Vierges-Britanniques
Amine Zerhouni	<i>Carrant plus Ltd</i>	Îles-Vierges-Britanniques
Tewfik Bendjedid	<i>Faygate Corp</i>	Panama
Menas Ismail	-----	-----
Cherifi Allel	-----	-----
Djamal Abbache	-----	-----
Ounnas Elmondji	-----	-----
Farah, Nadir	-----	-----
Samih AL-JRAB	-----	-----
Mr. Mohand Oulhadj Touazi	<i>Eyton International Limited</i>	/
Ali Benouari	<i>Beroll Group SA</i>	Îles-Vierges-Britanniques
Ali Haddad	<i>Kingston Overseas Group Corporation</i>	Îles-Vierges-Britanniques
Najat Khalil	<i>Carnelian Group Inc</i>	-----
	<i>Parkefort Consulting Inc</i>	-----
Abdesellam Bouchoureb	<i>Royal Arrival Corp</i>	Panama
Farid Bedjaoui	<i>Real Partner</i>	Hong-Kong
	<i>Sorung Associates Inc</i>	-----
Mr. Mohand Tahar Touazi	<i>Eyton International Limited</i>	-----
Mohamed Djemal Eddine Bisker	-----	-----
Hamza Aissa Bisker	-----	-----
Samira Zaiz	-----	-----
Haddana Tarek	-----	-----
Haddana, Toufayel Wahib	-----	-----
Moume Abdelhay	-----	-----
Issad Rebrab	<i>Dicoma Entreprises Limited Ltd</i>	Îles-Vierges-Britanniques

Source: Tableau réalisé à partir des données disponibles sur www.algerie-focus.com, www.icij.org et www.lemonde.fr (2016).

Remarque: Le tableau est construit à partir des données disponibles sur le site du consortium international des journalistes d'investigations (ICIJ) et d'autres sites. A cause de non disponibilité des informations concernant les noms de certaines sociétés et le lieu de leur implantation, le tableau n'est pas complet.



**TABLE DE
MATIERES**

Table de matières

Introduction générale.....	7
<u>Chapitre I: Paradis fiscaux, fraude et optimisations fiscales</u>	
Introduction.....	12
Section 01: Présentation des paradis fiscaux et notions relatives.....	13
1-1- Définitions.....	13
1-1-1- Définition des paradis fiscaux.....	13
1-1-2- Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale: distinction.....	14
1-2- Caractéristiques des paradis fiscaux.....	16
1-2-1- Une taxation faible ou nulle pour les non-résidents.....	16
1-2-2- Un secret bancaire renforcé.....	16
1-2-3- Un secret professionnel étendu.....	17
1-2-4- Une procédure d'enregistrement relâchée.....	17
1-2-5- Une liberté totale des mouvements de capitaux internationaux.....	17
1-2-6- Une rapidité d'exécution et d'implantation.....	17
1-2-7- Le support d'un grand centre financier.....	17
1-2-8- Une stabilité économique et politique.....	17
1-2-9- Une bonne image de marque.....	17
1-2-10- Un réseau d'accord bilatéraux.....	17
1-3- Les acteurs de l'évasion fiscale.....	18
1-4- Les paradis fiscaux dans le monde et leurs conséquences.....	20
1-4-1- Les paradis fiscaux dans le monde.....	20
a)- Selon la Commission européenne.....	21
b)- Selon l'OCDE.....	21
1-4-2- Conséquences des paradis fiscaux et de la fraude fiscale.....	22
Section 02: Aperçu sur l'émergence des paradis fiscaux.....	24
2-1- Les fondements théoriques.....	24
2-2- L'impact de la mondialisation économique.....	25
2-3- L'émergence des paradis fiscaux et la naissance de l'offshore.....	26
2-4- Paradis fiscaux, déstabilisation financière et enjeux géopolitiques.....	27
2-4-1- Paradis fiscaux et déstabilisation financière.....	27
2-4-2- Paradis fiscaux et enjeux géopolitiques.....	28
Section 03: Manifestation et formes de l'évasion et de la fraude fiscales.....	29
3-1- L'intermédiation bancaire.....	29
3-2- Le transfert des capitaux en des revenus entre sociétés.....	31
3-3- Le transfert des revenus et de la fortune des personnes physiques.....	32
3-3-1- Le transfert de revenus.....	32
3-3-2- Le transfert de fortunes.....	33
3-4- Les supports de la fraude et de l'évasion fiscales.....	33
3-4-1- Les supports effectifs de la fraude et de l'évasion fiscale.....	33
a)- Les sociétés de services.....	33
b)- Les holdings.....	34

3-4-2- Les supports fictifs de la fraude et de l'évasion fiscale.....	34
a)- Les sociétés-écrans.....	34
b)- Les sociétés relais.....	34
Section04: Moyens et mesures de lutte contre les paradis fiscaux.....	36
4-1 Les initiatives de l'OCDE.....	36
4-2- Les actions de l'UE.....	38
4-3- Les actions des Etats-Unis.....	38
4-4- Le Financial Secrecy Indice (FSI).....	40
Conclusion.....	42
<u>Chapitre II: Les sociétés offshores et l'offshoring à l'international</u>	
Introduction.....	44
Section01: Présentation des sociétés offshores.....	45
1-1- Définition, historique et cadre légale.....	45
1-1-1- Définition des sociétés offshores.....	46
1-1-2- Historique des sociétés offshores.....	46
1-1-3- Cadre légale des sociétés offshores.....	47
1-2- Objectifs, avantages et inconvénients des sociétés offshores.....	48
1-2-1- Objectifs des sociétés offshores.....	48
1-2-2- Avantages des sociétés offshores.....	48
1-2-3- Les inconvénients des sociétés offshores.....	49
1-3- Fonctionnement des sociétés offshores.....	49
1-3-1- Fonctionnement juridique.....	50
1-3-2- Fonctionnement comptable.....	50
1-3-3- Fonctionnement fiscal.....	50
1-4- Activités légales et utilisation frauduleuse des sociétés offshores.....	51
1-4-1- Les activités légales des sociétés offshores.....	51
1-4-2- L'utilisation frauduleuse des sociétés offshores.....	51
Section 02: L'offshoring à l'international.....	53
2-1- Définition de l'offshoring à l'international.....	53
2-1-1- Définition.....	53
2-1-2- Apparition de l'offshoring à l'international.....	54
2-1-3- Développement de l'offshoring.....	54
2-2- Les formes de l'externalisation offshore.....	56
2-3- Les activités liées à l'offshoring.....	57
2-4- L'offshoring en Algérie: les centres d'appels offshores.....	59
2-4-1- Définition des centres d'appels.....	59
2-4-2- Le potentiel de l'Algérie.....	59
2-4-3- Avantages et inconvénients des centres d'appels offshores en Algérie.....	60
Section 03: Les firmes multinationales et l'offshore.....	61
3-1- Les mécanismes offshores des firmes multinationales.....	61
3-1-1- Le sandwich hollandais et le double irlandais.....	61
3-1-2- Les contrats de façonnage ou la domiciliation dans des paradis fiscaux.....	63
3-1-3- Le choix d'un Etat tunnel.....	63
3-1-4- La manipulation des prix de transfert.....	64

3-2- Le recours à un nominée ou prête-nom.....	64
3-2-1- Définition.....	64
3-2-2- Les catégories des nominées.....	64
3-2-3- Les services d'un nominée.....	65
3-3- Les paradis fiscaux et la gouvernance des multinationales.....	65
3-3-1- La responsabilité sociétale des entreprises en opposition au développement des paradis fiscaux.....	65
3-3-2- La responsabilité des acteurs de la gouvernance des entreprises.....	66
3-4- La concurrence fiscale et l'entreprise.....	66
Section 04: Exemples de montages fiscaux offshore	68
4-1- La holding	68
4-1-1- Définition de la holding.....	68
4-1-2- Les types des holdings.....	69
4-1-3- Les avantages de la holding.....	69
4-2- Les " <i>International Business Company</i> " (IBC) des Seychelles.....	70
4-2-1- Législation des Seychelles.....	70
4-2-2- Définition des Seychelles IBC.....	70
4-2-3- Avantages des Seychelles IBC.....	71
4-3- Les captives d'assurance.....	71
4-3-1- Définition des captives d'assurance.....	71
4-3-2- Les avantages de la captive d'assurance.....	71
4-3-3- Le pays leader des captives d'assurance: les Bermudes.....	72
4-4- Trusts offshore, sociétés dormantes et compagnies maritimes créées dans un " <i>Shipping center</i> ".....	72
4-4-1- Les trusts offshore.....	72
4-4-2- Les sociétés dormantes.....	73
4-4-3- Les compagnies maritimes créées dans un " <i>Shipping center</i> ".....	73
Conclusion	75
<u>Chapitre III: Panama Papers, le plus grand scandale de l'évasion fiscale et de l'offshore</u>	
Introduction	77
Section01: Vue d'ensemble sur les <i>leaks</i> et les Panama Papers	78
1-1- Les plus grosses fuites journalistiques de documents: les " <i>leaks</i> "	78
1-1-1- WikiLeaks.....	78
1-1-2- Offshore Leaks.....	79
1-1-3- LuxLeaks et les rescrits fiscaux.....	79
1-1-4- Swiss Leaks d'HSBC.....	80
1-2- Présentation des Panama Papers.....	80
1-2-1- Définition des Panama Papers.....	81
1-2-2- Panama Papers en chiffres.....	81
1-2-3- Analyse et exploitation des données.....	82
1-2-4- Commencement des Panama Papers.....	83
1-3- John Doe: le lanceur d'alerte des Panama Papers.....	83
1-3-1- Le lanceur d'alerte des Panama Papers.....	84

1-3-2- Le manifeste de John Dor à la <i>Süddeutsche Zeitung</i>	84
1-4- L'International Consortium of Investigative Journalistes (ICIJ)	85
1-4-1- Les missions de l'ICIJ.....	85
1-4-2- Fonctionnement de coopération au sein de l'ICIJ.....	85
Section 02: Mossack Fonseca; le cabinet panaméen au centre de l'affaire	87
2-1- Création de Mossack Fonseca	87
2-1-1- Présentation de firme Mossack Fonseca.....	87
2-1-2- Le Panama: centre financier de Mossack Fonseca.....	88
2-2- Les fondateurs de Mossack Fonseca	88
2-2-1- Jürgen Mossack.....	88
2-2-2- Ramón Fonseca Mora.....	89
2-3- Le troisième homme de Mossack Fonseca	89
2-3-1- Christophe Zollinger et Mossack Fonseca.....	90
2-3-2- La gloire de Christophe Zollinger.....	90
2-3-3- Les révélations des Panama Papers sur Zollinger.....	90
2-4- Décryptage du business du cabinet panaméen Mossack Fonseca	91
2-4-1- Les faux principes que fait valoir Mossack Fonseca.....	91
a)- Le " <i>Compliance Department</i> " de Mossfon.....	91
b)- Le " <i>Due diligence Department</i> " de Mossfon.....	92
2-4-2- Les magouilles financières de Mossack Fonseca.....	92
2-4-3- Les hommes de paille de Mossack Fonseca.....	93
Section 03: Les personnalités et organisations impliquées dans le scandale des Panama Papers	96
3-1- Les dirigeants et les personnes politiques	96
3-1-1- Le premier ministre islandais Sigmundur Davíð Gunnlaugsson.....	96
3-1-2- Le président ukrainien Petro Porochenko.....	97
3-1-3- L'ancien premier ministre britannique David Cameron.....	97
3-1-4- Le président de l'Argentine Mauricio Macri.....	97
3-1-5- Le président de la Russie Vladimir Poutine et son ami Sergueï Roldougine.....	98
3-1-6- L'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi.....	99
3-1-7- Bachar el-Assad et le financement de la guerre en Syrie.....	99
3-2- Les milieux économiques et le monde du sport	100
3-2-1- Les milieux économique: la banque Société Générale.....	100
3-2-2- Le monde du sport.....	102
a)- Lionel Messi et son père.....	103
b)- Juan Pedro Damiani de la FIFA.....	103
c)- L'EUFA et Michel Platini.....	103
3-3- Le monde du crime organisé	104
3-3-1- Le marchand d'armes John Knight.....	104
3-3-2- Le criminel international Semion Mogilevitch.....	104
3-3-3- Le monstrueux homme d'affaire américain Andrew M.....	105
3-4- Les personnalités algériennes concernées par les Panama Papers	105
3-4-1- Najat Khalil: épouse de l'ancien ministre de l'énergie Chakib Khalil.....	105

3-4-2- Ali Haddad: président du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE).....	106
3-4-3- Ali Benouari: ancien ministre algérien délégué au Trésor.....	106
3-4-4- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA).....	106
3-4-5- Amine Zerhouni: fils de l'ancien ministre de l'intérieur Noureddine Yazid Zerhouni.....	106
3-4-6- Issad Rebrab: le patron de Cevital.....	107
3-4-7- Abdeslam Bouchouareb: ministre de l'industrie et des mines.....	107
3-4-8- Mohand Oulhadj Touazi et Mohand Tahar Touazi.....	107
Section 04: Panama Papers; réactions, conséquences et mesures.....	109
4-1- Les réactions provoquées par les Panama Papers.....	109
4-1-1- Les réactions en Europe.....	109
a)- Islande.....	110
b)- Ukraine.....	110
c)- Royaume-Uni.....	110
4-1-2- Les réactions en Argentine.....	110
4-1-3- Les réactions en Russie.....	111
4-2- Les conséquences de Panama Papers.....	111
4-2-1- Perquisition des locaux de Mossak Fonseca.....	111
4-2-2- Démission des hauts responsables et de personnalité publiques.....	112
4-2-3- Des arrestations.....	113
4-3- Les victimes des Panama Papers.....	113
4-4- Mesures et réformes juridiques suscitées par les Panama Papers.....	114
4-4-1- Le Panama.....	114
4-4-2- Les Etats-Unis.....	114
4-4-3- Les mesures contraignantes du G20 et de l'OCDE.....	114
4-4-4- La France.....	115
Conclusion.....	116
Conclusion générale.....	118
Bibliographie.....	122
Annexes.....	127
Table de matières.....	148